

États Financiers consolidés 2020

1.	Compte de résultats consolidé	79
2	Etat de résultat global consolidé	80
3	Bilan consolidé	81
4	Mouvements consolidés des capitaux propres	82
5	Flux de trésorerie consolidé	83
6	Commentaires sur les Etats Financiers consolidés	84
6.1	Informations générales	84
6.2	Base de préparation	84
6.3	Jugements comptables essentiels et estimations	85
6.4	Résumé des principales règles d'évaluation et estimations	87
6.5	Gestion des risques	101
6.6	Impact de la COVID-19	112
6.7	Regroupements d'entreprises	113
6.8	Information sectorielle	116
6.9	Chiffre d'affaires	119
6.10	Autres produits d'exploitation	119
6.11	Autres charges d'exploitation	120
6.12	Approvisionnement et marchandises	120
6.13	Services et biens divers	120
6.14	Frais de personnel	121
6.15	Revenus financiers et charges financières	122
6.16	Impôts sur le résultat / Impôts différés	123
6.17	Résultat par action	126
6.18	Immobilisations corporelles	127
6.19	Immeubles de placement	131
6.20	Actifs détenus en vue de la vente	131
6.21	Immobilisations incorporelles	132
6.22	Participations dans des entreprises associées et co-entreprises	136
6.23	Créances commerciales et autres créances	137
6.24	Stocks	138
6.25	Trésorerie et équivalents de trésorerie	138
6.26	Emprunts portant intérêts	138
6.27	Avantages au personnel	139
6.28	Dettes commerciales et autres dettes	150
6.29	Provisions	151
6.30	Actifs et passifs financiers	152
6.31	Instruments financiers dérivés et couverture	154
6.32	Actifs et passifs éventuels	155
6.33	Droits et engagements hors bilan	156
6.34	Transactions entre parties liées	157
6.35	Sociétés du groupe	161
6.36	Événements survenus après la clôture de l'exercice	164

1. Compte de résultats consolidé

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	NOTES	ÉVOLUTION		
		2020	2019	2020 - 2019
Chiffre d'affaires	6.8/6.9	4.115,1	3.779,4	8,9 %
Autres produits d'exploitation	6.10	39,5	58,4	-32,4 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		4.154,6	3.837,8	8,3 %
Approvisionnements et marchandises	6.12	(201,5)	(245,9)	-18,1 %
Services et biens divers	6.13	(1.813,1)	(1.525,0)	18,9 %
Frais de personnel	6.14	(1.586,5)	(1.505,1)	5,4 %
Autres charges d'exploitation	6.11	(34,4)	(24,2)	42,2 %
Dépréciation - Amortissements	6.18/6.21	(318,5)	(247,7)	28,6 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(3.954,0)	(3.547,9)	11,4 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)		200,7	289,9	-30,8 %
Revenus financiers	6.15	7,4	8,3	-10,4 %
Charges financières	6.15	(55,2)	(69,7)	-20,9 %
Réévaluation d'actifs destinés à la vente à la juste valeur diminués des coûts de la vente	6.20	(141,6)	0,0	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	6.22	18,3	15,8	15,8 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		29,6	244,3	-87,9 %
Impôts sur le résultat	6.16	(48,8)	(89,6)	-45,5 %
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CONTINUES		(19,2)	154,7	-112,4 %
RÉSULTAT DE L'ANNÉE		(19,2)	154,7	-112,4 %
Attribuable aux:				
Porteurs des capitaux propres de la société-mère		(19,4)	154,2	
Intérêts minoritaires		0,1	0,5	-73,6 %
REVENU PAR ACTION				
EN EUR		2020	2019	
De base, bénéfice/perte de l'année attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère		(0,10)	0,77	
Dilué, bénéfice/perte de l'année attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère		(0,10)	0,77	

2. Etat de résultat global consolidé

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	NOTES	2020	2019
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		(19,2)	154,7
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le compte de résultats:			
Variation des autres éléments de résultat global des entreprises associées	6.22	(16,1)	(22,6)
<i>Variation brute des autres éléments du résultat global des entreprises associées</i>		(21,5)	(33,5)
<i>Impact taxe sur le résultat</i>		5,4	10,9
Gain /(perte) sur couverture d'investissement net	6.31	11,0	(2,4)
Gain brut sur couverture de flux de trésorerie	6.31	1,9	1,8
<i>Gain/(perte) brut(e) sur couverture de flux de trésorerie</i>		2,5	2,5
<i>Impact taxe sur le résultat</i>		(0,6)	(0,7)
Ecart dû à la conversion des devises étrangères ⁽¹⁾		(62,6)	23,7
ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS, NETS D'IMPÔTS		(65,9)	0,4
Éléments ne pouvant pas être reclassés ultérieurement dans le compte de résultats (après impôts)			
Gain de réévaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi	6.27	1,7	2,7
<i>Gain brut de réévaluation sur les régimes à prestations déterminées</i>		2,1	3,2
<i>Impact taxe sur le résultat</i>		(0,4)	(0,6)
ÉLÉMENTS NE POUVANT PAS ÊTRE RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS, NETS D'IMPÔTS		1,7	2,7
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS		(64,2)	3,0
RÉSULTAT TOTAL DE L'EXERCICE, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS		(83,4)	157,7
Attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres de la société-mère		(83,5)	157,2
Intérêts minoritaires		0,1	0,5

(1) En 2020, l'écart dû à la conversion des devises étrangères a été principalement impacté par les variations des immobilisations incorporelles (-51,4 millions EUR, dont -42,2 millions EUR liés au goodwill), principalement en raison de l'évolution du taux de change du dollar américain. Voir note 6.21 pour plus de détails.

3. Bilan consolidé

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	NOTES	2020	2019
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	6.18	1.138,0	1.133,6
Immobilisations incorporelles	6.21	771,7	898,3
Participations dans des entreprises associées et co-entreprises	6.22	0,1	239,5
Immeubles de placement	6.19	3,3	5,0
Actifs d'impôts différés	6.16	45,6	27,3
Créances commerciales et autres créances	6.23	16,6	41,5
		1.975,2	2.345,1
Actifs courants			
Stocks	6.24	32,7	34,7
Impôt sur le résultat à recevoir	6.16	5,2	8,1
Créances commerciales et autres créances	6.23	810,0	717,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.25	948,1	670,2
		1.796,0	1.430,5
Actifs destinés à la vente	6.20	103,3	1,4
		3.874,5	3.777,1
TOTAL DES ACTIFS		3.874,5	3.777,1
Passifs			
Capital souscrit		364,0	364,0
Réserves		249,8	252,3
Écart de conversion		(17,6)	34,0
Bénéfices reportés		(19,2)	30,7
Réserve des actifs non financiers détenus en vue de la vente			
Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres à la société-mère		582,5	680,9
Intérêts minoritaires		1,3	1,7
		583,8	682,6
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4	583,8	682,6
Passifs non courants			
Emprunts bancaires	6.26	1.165,0	1.176,8
Avantages au personnel	6.27	320,0	320,6
Dettes commerciales et autres dettes	6.28	48,6	27,7
Provisions	6.29	13,3	16,2
Passifs d'impôts différés	6.16	6,8	7,0
		1.553,6	1.548,2
Passifs courants			
Emprunts bancaires	6.26	278,2	272,7
Découverts bancaires		0,0	0,5
Provisions	6.29	13,7	13,7
Impôts sur le résultat à payer	6.16	6,4	7,3
Instruments dérivés	6.31	0,3	1,3
Dettes commerciales et autres dettes	6.28	1.438,4	1.250,9
		1.739,1	1.546,3
TOTAL DES PASSIFS		3.290,7	3.094,5
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		3.874,5	3.777,1

4. Mouvements consolidés des capitaux propres

EN MILLIONS EUR	ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES					TOTAL	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOUSCRIT	ACTIONS PROPRES	AUTRES RÉSERVES	ÉCART DE CONVERSION DE DEVISE	RÉSULTAT REPORTE			
AU 1 JANVIER 2019	364,0	(0,0)	271,4	12,7	51,6	699,7	2,5	702,3
Résultat de l'année 2019					154,2	154,2	0,5	154,7
Autres éléments du résultat			33,4	21,3	(51,6)	3,0		3,0
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ANNÉE	0,0	0,0	33,4	21,3	102,6	157,2	0,5	157,7
Dividendes payés			(50,0)		(124,0)	(174,0)	0,0	(174,0)
Autres			(2,5)		0,5	(2,0)	(1,4)	(3,4)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	364,0	0,0	252,3	34,0	30,7	680,9	1,7	682,6
AU 1 JANVIER 2020	364,0	0,0	252,3	34,0	30,7	680,9	1,7	682,6
Résultat de l'année 2020					(19,4)	(19,4)	0,1	(19,2)
Autres éléments du résultat			18,1	(51,6)	(30,7)	(64,2)		(64,2)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ANNÉE	0,0	0,0	18,1	(51,6)	(50,0)	(83,5)	0,1	(83,4)
Autres			(15,0)		0,1	(14,9)	(0,5)	(15,4)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	364,0	0,0	255,4	(17,6)	(19,2)	582,5	1,3	583,8

Le total des capitaux propres s'est élevé à 583,8 millions EUR, dont 263,1 millions EUR de bénéfices non distribués et 50,8 millions EUR de réserves légales au sein de bpost SA.

Les capitaux propres ont diminué de 98,8 millions EUR, ou -14,5 %, pour atteindre 583,8 millions EUR au 31 décembre 2020, contre 682,6 millions EUR au 31 décembre 2019. La partie effective d'une couverture de flux de trésorerie conclue pour couvrir le risque de flux de trésorerie de l'obligation (1,9 million EUR) et les gains de réévaluation sur les avantages postérieurs à l'emploi (1,7 millions EUR) ont été compensés entre autres par la perte réalisée (19,2 millions EUR), l'ajustement à la juste valeur du portefeuille d'obligations de bpost banque (16,1 million EUR), les différences de change sur la conversion des opérations à l'étranger (51,6 millions EUR), et l'impact net de l'intégration d'Active Ants International en ce compris les intérêts minoritaires et la comptabilisation de la contrepartie conditionnelle pour l'acquisition des actions restantes (15,0 millions EUR). La réserve de couverture de flux de trésorerie sera reclassée en perte ou profit durant les 8 années qui suivent la date d'émission de l'obligation.

Au 31 décembre 2020, l'actionariat de bpost se présente comme suit:

	TOTAL	L'ETAT BELGE ⁽¹⁾	MARGE LIBRE
AU 1^{ER} JANVIER 2020	200.000.944	102.075.649	97.925.295
Changements durant l'année	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2020	200.000.944	102.075.649	97.925.295

(1) Directement et via la Société Fédérale de Participations et d'Investissement

Les actions n'ont pas de valeur nominale et sont totalement libérées.

Distributions effectuées et proposées:

EN MILLIONS EUR	2020	2019
DIVIDENDES DÉCLARÉS ET PAYÉS SUR ACTIONS ORDINAIRES		
Dividende final pour 2019: 0,0 EUR par action (2018: 0,25 EUR par action)	-	50,0
Dividende intérimaire pour 2020: 0,0 EUR par action (2019: 0,62 EUR par action)	-	124,0
	-	174,0
DIVIDENDES PROPOSÉS SUR ACTIONS ORDINAIRES		
Dividende cash final pour 2020: 0,0 EUR par action (2019: 0,62 EUR par action)	-	124,0

Les dividendes proposés par actions ordinaires sont soumis à approbation à l'Assemblée Générale annuelle et ne sont pas comptabilisés comme dette au 31 décembre.

5. Flux de trésorerie consolidé

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	NOTES	2020	2019
Activités opérationnelles			
Résultat avant impôt	1	29,6	244,3
Amortissements et réductions de valeur		318,5	247,7
Réductions de valeur sur créances commerciales	6.11	17,5	5,2
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles		(11,7)	(25,6)
Plus-value de cession de filiales		0,0	(0,6)
Autres éléments non décaissés		28,6	31,9
Variation des avantages au personnel	6.27	1,5	15,5
Réévaluation d'actifs destinés à la vente à la juste valeur diminués des coûts de la vente	6.20	141,6	0,0
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	6.22	(18,3)	(15,8)
Dividendes perçus	6.22	0,0	5,0
Impôts payés sur le résultat		(83,5)	(88,4)
Impôts payés sur le résultat des années précédentes		7,5	(13,8)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES AVANT CHANGEMENT DU FONDS DE ROULEMENT ET DES PROVISIONS		431,2	405,3
Diminution / (Augmentation) des créances commerciales et autres créances		(86,3)	(52,1)
Diminution / (Augmentation) des stocks		1,7	3,7
Augmentation / (Diminution) des dettes commerciales et autres dettes		224,2	63,2
Augmentation / (Diminution) des montants collectés dus aux clients		3,1	14,0
Augmentation / (Diminution) des provisions		(2,6)	(9,8)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		571,3	424,2
Activités d'investissement			
Produits découlant de la vente d'immobilisations corporelles		20,9	66,5
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		0,0	5,9
Acquisition d'immobilisations corporelles	6.18	(108,6)	(119,8)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	6.21	(39,1)	(42,4)
Prêt à une entreprise associée	6.22	0,0	(25,0)
Acquisitions de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		(0,7)	(7,4)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(127,6)	(122,2)
Activités de financement			
Produits d'emprunts		1.180,7	861,5
Remboursements d'emprunts		(1.203,2)	(887,7)
Remboursements de dettes de location		(116,3)	(113,9)
Acompte sur dividende payé aux actionnaires	4	0,0	(124,0)
Dividendes payés	4	0,0	(50,0)
FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(138,8)	(314,1)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		304,9	(12,1)
IMPACT NET DU TAUX DE CHANGE		(26,5)	1,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie hors découverts bancaires au 1 ^{er} janvier		669,7	680,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie hors découverts bancaires au 31 décembre		948,1	669,7
MOUVEMENTS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE		278,4	(10,4)

6. Commentaires sur les États Financiers consolidés

6.1 Informations générales

Activités commerciales

bpost SA et ses filiales (dénommée ci-après « bpost ») fournissent des services nationaux et internationaux dans le domaine du courrier et du paquet, en ce compris l'enlèvement, le transport, le tri et la distribution de courrier adressé et non adressé, d'imprimés, de journaux, et de paquets.

Par le biais de ses filiales et de ses entités opérationnelles, bpost vend également toute une série d'autres produits et services, parmi lesquels des produits postaux, paquets, produits bancaires et financiers, la logistique pour le e-commerce, des services de livraison express, des services de proximité et commodité, la gestion de documents et d'autres services apparentés. bpost assume également des activités d'intérêt économique général (SIEG) pour le compte de l'État belge.

Statut juridique

bpost est une société anonyme de droit public. Le siège social de bpost est sis au Centre Monnaie, à 1000 Bruxelles. Les actions de bpost sont cotées sur le NYSE-Euronext Brussels depuis le 21 juin 2013 (ISIN BPOST).

6.2 Base de préparation

La publication des rapports financiers consolidés et du rapport de gestion préparés conformément à l'article 3 :32 du code des sociétés et des associations et repris aux pages 11 à 72, 77, 164 et 168 pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 a été autorisé par le Conseil d'Administration de bpost du 9 mars 2021. Les rapports financiers consolidés de bpost ont été préparés en respect des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), comme adoptées par l'Union Européenne. Tous les standards et interprétations, émises par le Conseil International des Normes Comptables (IASB) et le Comité d'Interprétation des Normes Internationales d'Information Financière (IFRIC) effectives fin 2020 et adoptées par l'Union Européenne, sont appliquées par bpost.

Les rapports financiers consolidés sont présentés en Euro (EUR). Tous les montants sont arrondis au million le plus proche sauf mention particulière. Les rapports financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, excepté pour les éléments évalués à la juste valeur.

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux appliqués au cours de l'exercice financier précédent excepté en ce qui concerne l'adoption des nouvelles normes et interprétations effectives au 1^{er} janvier 2020.

Les nouvelles normes et amendements suivants sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020 :

- **IFRS 3 - Amendements** – Définition d'une entreprise : Cet amendement précise que pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit comprendre, au minimum, un apport et un processus de fond qui, ensemble, contribuent de manière significative à la capacité de créer un produit. En outre, il précise qu'une entreprise peut exister sans inclure tous les apports et processus nécessaires à la création de produits.
- **IAS 1 et IAS 8 – Amendements** – Définition de matérialité
- **Cadre conceptuel de l'information financière** publiée en mars 2018
- **IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Amendements** – Réforme des taux d'intérêt de référence
- **IFRS 16 – Amendements** – Contrats de location COVID 19 – Allégements de loyers liés à la COVID-19 (entré en vigueur pour les périodes commençant le ou après le 1^{er} juin 2020)

Ces amendements n'ont aucun impact sur les états financiers consolidés, à l'exception des amendements à l'IFRS 3, qui peuvent avoir un impact sur la manière dont bpost comptabilise un regroupement d'entreprises.

Normes et interprétations publiées mais qui ne sont pas encore appliquées par bpost

Les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes, adoptées mais non encore en vigueur ou sur le point de devenir obligatoires, n'ont pas été appliquées par bpost pour la préparation de ses états financiers consolidés.

NORMES OU INTERPRÉTATIONS	EFFECTIF POUR LE REPORTING COMMENÇANT AU OU APRÈS LE
IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 and IFRS 16 – Amendements – phase 2 - Réforme des taux d'intérêts de référence	1 janvier 2021
Réforme des taux d'intérêts de référence (*)	1 janvier 2022
IFRS 3 - Amendements (*) -Référence au Cadre conceptuel	1 janvier 2022
IAS 16 - Amendements (*) -Produits générés avant l'usage prévu	1 janvier 2022
IAS 37 - Amendements (*) - Contracts onéreux -Coût d'exécution du contrat	1 janvier 2022
IAS 1 - Amendements (*) - Classement des passifs entre les catégories 'courants' et 'non courants'	1 janvier 2023
IFRS 17 - Contracts d'assurance (*)	1 janvier 2023
IAS 1 - Amendements (*) - Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 janvier 2023
IAS 8 - Amendements (*) - Définition des estimations comptables	1 janvier 2023

(*) Non encore adopté par l'Union Européenne à la date de ce rapport

bpost n'a pas adopté de façon anticipée d'autres normes, interprétations ou amendements publiés mais non encore d'application effective.

6.3 Jugements comptables essentiels et estimations

Plusieurs jugements comptables essentiels sous-tendent la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS. Ils ont un impact sur la valeur des actifs et des passifs. Des estimations et hypothèses concernant l'avenir sont établies. Elles sont réévaluées en permanence et reposent sur des modèles et des attentes historiquement établis par rapport aux événements futurs qui semblent raisonnables au vu des circonstances actuelles.

Toutes les hypothèses et estimations comptables utilisées dans la préparation du rapport financier sont en adéquation avec les derniers budgets / plans à long terme approuvés. Les jugements sont basés sur les informations disponibles aux dates de chaque bilan. Bien que les estimations soient basées sur les meilleures informations disponibles au management, le résultat réel peut varier de ces estimations.

Avantages au personnel - IAS 19

Les hypothèses clés inhérentes à l'évaluation du passif relatif aux avantages au personnel et à la fixation des coûts des régimes de retraite incluent la rotation du personnel, le taux d'acceptation, le taux de mortalité, l'âge du départ à la retraite, les taux d'actualisation, les augmentations des avantages et les futures hausses de salaire, actualisés sur base annuelle. La référence à la base de données reprenant chaque année les données historiques disponibles étant grandissante, les données deviennent de plus en plus stables et cohérentes. Les circonstances réelles peuvent diverger de ces hypothèses, ce qui engendre un passif différent au niveau des avantages au personnel, lequel peut se refléter dans le compte de résultats ou dans l'état de résultat global consolidé suivant la nature de l'avantage.

Les tables de mortalité utilisées sont les tables belges de mortalité MR (pour les hommes) et FR (pour les femmes), avec un ajustement de l'âge à concurrence de deux ans. bpost a décidé de refléter les améliorations en termes de mortalité en adoptant une correction d'âge de deux ans par rapport aux tables officielles, tant pour les collaborateurs actifs qu'inactifs.

En ce qui concerne l'avantage "Rémunération des absences cumulées", le modèle de consommation des jours de maladie découle des statistiques de la moyenne de consommation sur une moyenne mobile de 3 ans (les années 2018 à 2020 pour décembre 2020). Le nombre de jours de maladie dépend de l'âge, identifié par segment de la population concernée. Le taux de salaire garanti a été fixé à 75 % en cas de maladie de longue durée. Par conséquent, le

pourcentage du salaire garanti pour la détermination du coût de jours accumulés dans le compte notionnel est fixé à 25 %. Le solde des jours de maladie non utilisés par les statutaires est désormais limité à un maximum de 63 jours.

De par la loi, les plans à cotisations définies sont, en Belgique, soumis à un rendement minimum garanti. C'est pourquoi ces plans sont classifiés comme plans à prestations définies, ce qui requiert que la méthode des unités de crédit projetées soit appliquée pour valoriser ces obligations. Bien que l'approche ne soit toujours pas complètement clarifiée, la nouvelle législation de décembre 2015 a apporté plus de précisions sur les taux de rendement minimum garantis. L'incertitude concernant l'évolution future des taux de rendement minimum garantis en Belgique a été levée avec l'adaptation de la loi sur les pensions complémentaires (WAP/LPC) fin décembre 2015. A partir de 2016, le rendement minimal pour les contributions futures correspond à un pourcentage du rendement moyen des 24 derniers mois pour des obligations linéaires à 10 ans, avec un minimum de 1,75 % par an. bpost continue d'appliquer la méthode PUC (Projected Unit Credit), cependant, depuis 2018, sans projection des futures contributions étant donné que les contributions n'augmentent pas avec l'âge, et avec application du paragraphe 115 d'IAS 19.

La méthode de financement des allocations familiales pour les agents statutaires a changé en raison d'une adaptation de la loi (loi du 19 décembre 2014). Par conséquent, bpost paie en tant qu'institution publique une contribution définie par une loi-programme. Le montant est adapté chaque année proportionnellement au nombre d'agents statutaires (équivalents temps plein) et est soumis à l'inflation.

Pour la plupart des avantages, un coût moyen par membre inactif est appliqué en vue de la valorisation des avantages. Ce coût moyen a été estimé en divisant le coût annuel pour les membres inactifs par le nombre de bénéficiaires inactifs, basé sur les données reçues de l'Administration des Pensions.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendements du marché à la date du bilan de la société. bpost a utilisé l'outil « Towers Watson RATE:link tool¹ » pour la détermination des taux d'actualisation, considérant un mix d'obligations AA financières et non financières.

Les ajustements de la juste valeur pour les regroupements d'entreprises

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les actifs identifiables acquis et la contrepartie conditionnelle sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les ajustements de la juste valeur des actifs sont basés sur des évaluations externes ou des modèles d'évaluation. Lorsque la contrepartie conditionnelle respecte la définition d'une dette, elle est ensuite réévaluée à sa juste valeur à chaque date de reporting. La détermination de sa juste valeur est basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les hypothèses principales prennent en considération la probabilité d'atteindre chaque cible de performance et le facteur d'actualisation.

Revenus et provisions y afférant

bpost traite et expédie le courrier et les colis internationaux à destination et en provenance d'autres opérateurs postaux étrangers. À la date de clôture du bilan, la meilleure estimation de la position en suspens est reflétée dans le bilan consolidé, mais comme les règlements finaux sont basés sur différentes hypothèses (dont "postes par kilo"), les règlements finaux peuvent s'écarter de l'évaluation initiale.

Impôts sur le résultat et impôts différés

bpost est soumise à l'impôt sur le résultat dans un certain nombre de juridictions. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. bpost comptabilise les actifs d'impôts différés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, contre lequel la différence temporaire déductible pourra être utilisée. Afin de déterminer cela, bpost utilise les estimations du bénéfice imposable par juridiction dans lesquelles bpost exerce ses activités et la période au cours de laquelle les actifs d'impôts différés sont récupérables. Les mêmes principes s'appliquent à la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales reportées inutilisées.

1 Towers Watson RATE: link tool est un outil conçu pour assister les entreprises dans la sélection de taux d'actualisation qui reflètent précisément les caractéristiques de leurs plans de pension

Calcul de la valeur actuelle des paiements locatifs et détermination de la durée des contrats de location avec options de reconduction

Pour calculer la valeur actuelle des paiements locatifs, bpost recourt à un taux d'emprunt marginal pour les bâtiments en fonction de la devise, de l'environnement économique et de la durée. Pour les leasings liés à la flotte automobile et autres, le taux d'actualisation est le taux implicite du contrat de location, s'il est disponible, sans quoi on applique la même méthode que pour les bâtiments.

bpost détermine la durée du contrat de location en tant que durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location s'il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation, s'il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée.

Réévaluation de bpost banque à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente

En décembre 2020, bpost et BNP Paribas Fortis (BNPPF) ont annoncé un accord non contraignant sur le futur partenariat à long terme de bpost banque SA, incluant la vente des participations de bpost à BNPPF. bpost et BNPPF ont l'intention de signer des accords contraignants d'ici fin mars 2021, avec pour objectif de clôturer la transaction d'ici la fin de l'année 2021.

Le prix d'achat sera calculé sur base de la valeur IFRS nette des actifs à la clôture prenant en compte un multiple, certains ajustements au prix d'achat et ajustements de clôture. De plus, le prix d'achat est sujet aux approbations réglementaires, déclarations et garanties usuelles.

Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La meilleure estimation par bpost de la juste valeur diminuée des coûts de la vente est de 100,0 millions EUR, soit le montant que bpost recevra de BNPPF pour 50% des actions de bpost banque. Par conséquent, une réduction de valeur de 141,6 millions EUR a été comptabilisée.

6.4 Résumé des principales règles d'évaluation et estimations

Consolidation

La société mère et l'ensemble des filiales qu'elle contrôle sont inclus dans la consolidation. Aucune exception n'est autorisée.

Filiales

Les actifs et passifs, droits et engagements, revenus et dépenses de la société mère et des filiales entièrement contrôlées sont consolidés dans leur intégralité. Un investisseur contrôle une entité détenue lorsque l'investisseur est exposé, ou a droit, à des rendements variables découlant de sa participation dans l'entité détenue et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements par son pouvoir sur l'entité détenue. Ce contrôle est supposé exister lorsque bpost détient au moins 50 %, plus une voix des droits de vote de l'entité ; ces hypothèses peuvent être réfutées si la situation contraire est clairement établie. Lorsque bpost ne détient pas la majorité des droits de vote ou des droits similaires d'une entreprise détenue, elle tient compte de tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer si bpost a le contrôle de l'entreprise détenue. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertis sont pris en compte pour déterminer si bpost contrôle une entité.

Une filiale est consolidée à partir de la date de l'acquisition, c'est-à-dire à la date à laquelle le contrôle des actifs nets et des opérations de la société acquise est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de la date d'acquisition, la société mère (l'acquéreur) intègre la performance financière de la filiale dans son compte de résultats consolidé et comptabilise (à leur juste valeur) dans son bilan consolidé les actifs et passifs acquis, en ce compris tout goodwill résultant de l'acquisition. Les filiales cessent d'être consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin. Les soldes et transactions intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés sur les transactions entre les sociétés du groupe sont intégralement éliminés.

Les états financiers consolidés sont établis sur base de règles d'évaluation uniformes pour les transactions analogues et autres événements survenant dans des circonstances similaires.

Sociétés associées et co-entreprises

Une société associée est une entité dans laquelle bpost exerce une influence notable. Par influence notable, on entend le pouvoir de participer à des décisions relevant des politiques financières ou opérationnelles de la société associée, et non celui de contrôler ses normes. On considère qu'il y a influence notable lorsque bpost possède au moins 20 % du droit de vote de la société. En deçà des 20 %, cette influence notable est considérée comme nulle. Ces présomptions peuvent être réfutées si la preuve du contraire peut être clairement apportée.

Une co-entreprise est un type de partenariat dans lequel les parties qui contrôlent conjointement le partenariat ont des droits sur les actifs nets de l'entité légale. Le contrôle conjoint implique le partage contractuellement convenu du contrôle, qui n'existe que lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes requièrent un consensus unanime des parties partageant le contrôle.

Des normes comptables adéquates sont appliquées à travers l'entiereté du groupe, en ce compris les sociétés associées et co-entreprises.

Toutes les sociétés associées et co-entreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence: les participations sont intégrées séparément dans le bilan consolidé (sous la rubrique « Participations dans des entreprises associées et co-entreprises ») à la date de la clôture, pour un montant correspondant à la proportion des capitaux propres de la société associée ou co-entreprise (conformément aux normes IFRS), résultat de cette période compris. Les dividendes reçus d'une entité associée réduisent la valeur comptable de l'investissement.

La part du résultat des sociétés associées et co-entreprises attribuables à bpost est intégrée séparément dans le compte de résultats consolidé sous la rubrique « Quote-part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises » (mises en équivalence).

Les gains et pertes non réalisés résultant des transactions entre un investisseur (ou ses filiales consolidées) et ses sociétés associées ou co-entreprises sont éliminés à hauteur de la participation de l'investisseur dans la société associée.

bpost banque est une société associée et est considérée suivant la méthode de mise en équivalence, étant donné que bpost a une influence significative sans pour autant contrôler le management de la société. L'autre partie contrôlante joue en effet un rôle plus important dans certaines décisions managériales, particulièrement l'allocation des actifs sous gestion.

La part du portefeuille obligataire de bpost banque est comptabilisée au bilan de bpost banque au titre de « Actifs Financiers disponibles à la vente » et « Actifs financiers à encaisser ». Les obligations comprennent :

- Des titres à revenus fixes (obligations, instruments de dette négociables, emprunts souverains sous la forme de titres, etc.) ;
- Des titres à revenus variables;
- Des titres à revenus fixes et /ou variables contenant des instruments dérivés incorporés.

Les titres comptabilisés comme « actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé sous la mention spécifique « Autres éléments du résultat global des entreprises associées » en tant qu'autres éléments du résultat global reclassé en compte de résultats dans les périodes suivantes. Les titres classifiés sous « Actifs financiers à encaisser » sont évalués au coût amorti.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, l'investissement en bpost banque a été classifié comme actif destiné à la vente, suivant la signature d'un accord non contraignant sur le futur partenariat à long terme de bpost banque SA avec BNP Paribas Fortis (BNPPF) (voir note 6.20). De ce fait, pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, la participation de bpost banque est présentée séparément des actifs dans le bilan consolidé et est évalué au montant le plus bas entre leur valeur nette comptable (à la date initiale de classification en tant qu'actif détenu en vue de la vente) et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Regroupement d'entreprises, goodwill et écarts d'acquisition négatifs

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué comme l'ensemble de la contrepartie transférée, qui est mesurée à la valeur réelle à date d'acquisition,

et le montant d'intérêt minoritaire de l'entité acquise, si applicable. A la date d'acquisition, la différence constatée entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs latents acquis est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill (si la différence est positive), ou directement en profits dans le compte de résultats (si la différence est négative).

La contrepartie transférée pourrait, dans certaines situations, inclure une contrepartie conditionnelle, laquelle est mesurée à la juste valeur au moment du regroupement d'entreprises et incluse dans la contrepartie transférée (c'est-à-dire reconnue dans le calcul du goodwill ou badwill). Si le montant de la contrepartie conditionnelle change à la suite d'un événement survenant après l'acquisition (tel que l'objectif de résultats), le changement de la juste valeur est reconnu comme profit ou perte. Dans certaines acquisitions, bpost n'obtient pas le contrôle de 100 % des actions de l'entité acquise mais conclut un accord supplémentaire (par exemple option d'achat/vente) dans le but d'acquérir les actions restantes ultérieurement. Sauf si la substance économique de ces accords est clairement un contrat à terme à prix fixe (auquel cas bpost considère qu'elle a acquis un intérêt économique actuel dans les actions concernées), bpost (i) continue à comptabiliser la participation ne donnant pas le contrôle (initialement évaluée à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net de l'entreprise acquise) et (ii) comptabilise un passif financier évalué à la valeur actuelle du montant à payer lors de l'exercice de l'option. Toute variation ultérieure du passif financier est comptabilisée en résultat en tant que produit financier ou coût financier. Lorsque dans une acquisition, la contrepartie transférée comprend une contrepartie conditionnelle (par exemple, un earn-out), ces montants sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et ultérieurement à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Après comptabilisation initiale, le goodwill n'est pas amorti, mais soumis annuellement à un test de réduction de valeur. Le goodwill acquis dans les regroupement d'entreprises est, dès la date d'acquisition, alloué à chaque unité génératrice de trésorerie de bpost qui pourrait bénéficier de ce regroupement, peu importe que d'autres actifs et passifs de l'entité acquise soient assignés dans cette unité.

Immobilisations incorporelles

Des immobilisations incorporelles acquises séparément sont reconnues au bilan lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- (i) l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué), soit il résulte de droits contractuels ou légaux ;
- (ii) il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif seront générés pour bpost ;
- (iii) bpost peut contrôler l'actif ; et
- (iv) le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

À la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (incluant les coûts directement attribuables à la transaction, mais pas les coûts indirects). Ultérieurement, elles sont évaluées au coût sous déduction des amortissements cumulés, et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Les immobilisations générées en interne sont capitalisées uniquement lorsque le coût a trait à une phase de développement. Les dépenses liées à la phase de recherche sont imputés dans le compte de résultats. Les dépenses liées à la phase de développement sont capitalisées. Au sein de bpost, les immobilisations incorporelles générées en interne représentent essentiellement des projets informatiques.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité définie sont systématiquement amorties tout au long de leur vie économique utile, en utilisant la méthode linéaire. Les durées d'utilité applicables sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DURÉE D'UTILITÉ PROBABLE
Brevet ⁽¹⁾	12 ans
Savoir-faire ⁽¹⁾	5 ans
Réseau de vente (coût de remplacement) ⁽¹⁾	20 ans
Frais de développement informatiques	5 ans maximum
Licences pour les logiciels mineurs	3 ans maximum
Appellations commerciales / Marques ⁽¹⁾	Entre 5 ans et infini
Relations clients ⁽¹⁾	Entre 5 et 20 ans

(1) La durée d'utilité peut varier cas par cas en fonction de l'évaluation effectuée au moment de l'allocation du prix d'acquisition

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité non définie ne sont pas amorties mais soumises à un test de réduction de valeur annuel. L'évaluation de la durée de vie infinie est revue annuellement afin de déterminer si la durée de vie indéfinie est justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement de durée de vie infinie à finie est fait rétrospectivement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des réductions de valeur éventuelles cumulées. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directs ainsi que tous les coûts nécessaires pour amener l'actif en état opérationnel, selon l'usage prévu.

Les dépenses de réparations et d'entretien qui ne font que maintenir - et non augmenter - la valeur des immobilisations, sont prises en charge dans le compte de résultats. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation, sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif pour lequel la période précédant son utilisation attendue s'avère longue sont capitalisés comme part du coût de l'actif.

Le montant amortissable des immobilisations corporelles est réparti sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, sauf pour les véhicules. Pour ceux-ci, le montant amortissable correspond à la valeur d'acquisition moins leur valeur résiduelle en fin de vie. Les durées de vie retenues sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE D'UTILITÉ PROBABLE
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs centraux	40 ans
Immeubles du réseau	40 ans
Bâtiments industriels, centres de tri	25 ans
Travaux d'aménagement des bâtiments	10 ans
Tracteurs et élévateurs	10 ans
Vélos et vélomoteurs	4 ans
Autres véhicules (voitures, camions, ...)	5 ans
Machines	5 - 10 ans
Mobilier	10 ans
Équipement informatique	4 - 5 ans

Opérations de location

A la création du contrat, bpost évalue si le contrat est, ou contient, une location. Une location est un contrat par lequel le droit d'utilisation d'un actif (l'actif loué) est octroyé pour une période déterminée en échange d'une compensation.

Sous IFRS 16, bpost applique une approche de comptabilisation et évaluation unique pour toutes les locations, excepté pour les locations à court terme et les actifs à faible valeur. En tant que preneur de bail, bpost comptabilise des dettes de location afin que les paiements liés à la location et les actifs au titre du droit d'utilisation représentent le droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

- **Actifs au titre du droit d'utilisation**

Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des dettes de location comptabilisées et les paiements de location effectués au plus tard à la date d'entrée en vigueur (par exemple, des prépaiements), déduction faite des éventuels avantages reçus au titre de la location. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée la plus courte entre leur durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont soumis à la réduction de valeur.

- **Dettes de location**

Les paiements de location comprennent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), desquels on déduit tout avantage à recevoir au titre de la location, les paiements de location variables dépendant d'un indice

ou d'un taux, et les montants à payer attendus en vertu de garanties de valeur résiduelle. La plupart des contrats de location des bâtiments belges sont soumis à une indexation tandis que la plupart des contrats de location de bâtiments aux Etats-Unis ont des paiements de location fixes. À noter que la TVA non récupérable n'est pas incluse dans les paiements de location et est toujours comptabilisée dans le compte de résultats. Les paiements de location comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain qu'elle sera levée par bpost. Parallèlement, les termes et paiements de location peuvent comprendre les paiements de pénalités en cas de résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat reflète l'exercice par bpost de son option de résiliation. Pour les contrats de bail 3/6/9 en Belgique, bpost a le droit d'annuler le contrat unilatéralement après 3 ans. Etant donnée l'incertitude dans la reconduction d'un contrat de bail de garage, bureau de poste et les points de vente du réseau après 3 ans, le terme de location est limité à 3 ans. Les paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges pour la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actuelle des paiements de location, bpost recourt au taux d'emprunt marginal à la date d'entrée en vigueur du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé facilement. Après la date d'entrée en vigueur, le montant des dettes de location est augmenté pour tenir compte de la désactualisation des intérêts et réduit en fonction des paiements de location effectués. De plus, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée en cas de modification, de changements au niveau de la durée du contrat de location, des paiements de location fixés en substance ou de l'évaluation visant à l'achat de l'actif sous-jacent.

- **Contrats de location d'actifs de faible valeur**

Des exemptions concernant les contrats de location dont le bien sous-jacent est de valeur inférieure à 5.000 EUR, principalement pour des articles informatiques, tels que des imprimantes et la location d'espaces pour les distributeurs de paquets.

- **Contrats de location d'actifs à court terme**

Des exemptions concernant les contrats de location à court terme pour les véhicules dont la durée de location est de 12 mois ou moins.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont principalement constitués d'appartements situés dans des immeubles utilisés comme bureaux de poste, loués afin d'obtenir des revenus locatifs.

Les immeubles de placement sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés éventuels et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le montant amorti est alloué de manière systématique en fonction de la durée d'utilité de l'actif en utilisant la méthode d'amortissement linéaire. La durée d'utilité applicable est reprise dans le tableau inclus dans la section " *Immobilisations corporelles*".

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés en tant qu'actifs destinés à la vente sous une rubrique distincte du bilan si leur valeur comptable est recouvrée principalement via la vente plutôt que par une utilisation continue. Ceci est applicable si certains critères stricts sont rencontrés (lancement d'un programme actif visant à trouver un acheteur, propriété disponible pour une vente immédiate dans son état actuel, vente hautement probable et escomptée dans l'année à partir de la date de classification). Les actifs non courants sont comptabilisés au montant de le plus bas entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les immobilisations corporelles détenues en vue de la vente ne sont plus amorties dès qu'elles sont classifiées comme détenues en vue de la vente.

Collection de timbres

La collection de timbres qui est la propriété de bpost est évaluée à sa valeur réévaluée, déduction faite d'une décote pour manque de liquidité. Les valeurs réévaluées sont déterminées périodiquement sur base du prix du marché. bpost procède à une réévaluation de son patrimoine tous les 5 ans. La collection de timbres est comptabilisée dans la rubrique « Autres immobilisations corporelles » du bilan.

Réductions de valeur sur actifs

A chaque date de reporting, bpost évalue s'il y a indication qu'un actif doit être soumis à une réduction de valeur. Si une indication existe, ou lorsqu'un test de réduction de valeur annuel est nécessaire (càd : goodwill et immobilisations incorporelles avec durée de vie indéfinie), bpost estime la valeur récupérable de l'actif. Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant récupérable, c'est-à-dire le montant le plus haut entre sa juste valeur, déduction des frais de vente (soit le montant que bpost récupère quand elle vend l'actif) et sa valeur d'utilité (soit le montant que bpost générerait si elle continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, les tests sont réalisés sur les actifs individuels. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas des flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif est alloué (UGT = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres UGT).

Dans le cadre du test de réduction de valeur, le goodwill dégagé lors d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, alloué aux groupes d'UGT, censés bénéficier des synergies résultant du regroupement.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle réduit dans un premier temps la valeur comptable de tout goodwill alloué aux groupes d'UGT. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de l'UGT au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable.

Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres immobilisations est reprise si les conditions initiales qui ont prévalu au moment de la comptabilisation de la perte de valeur ne sont plus rencontrées, et uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant qui serait apparu, après amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été prise en compte.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus bas entre leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation à la date du bilan.

Le prix d'acquisition des stocks des biens achetés en vue de la revente est déterminé par application de la méthode FIFO. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés au bilan pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks de produits finis comprend tous les coûts qui sont nécessaires pour amener le produit où il se trouve dans l'état dans lequel il se trouve, y compris les coûts de production indirects. Le prix de revient des timbres inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve dans l'état dans lequel il se trouve. L'allocation des frais fixes de production sur le prix de revient se base sur la capacité normale de production.

Une réduction de valeur est nécessaire si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure au coût.

Provisions liées aux revenus et actifs et passifs contractuels

Les revenus différés constituent la partie des revenus reçus pendant les périodes financières actuelles ou passées mais qui ont trait à une période financière ultérieure.

Les revenus cumulés sont la partie des revenus à recevoir au cours des exercices financiers ultérieurs qui se rapportent à l'exercice en cours ou aux exercices antérieurs.

bpost comptabilise les avances des clients dans son bilan en tant que revenus différés et les présente en tant que passif contractuel si l'obligation de performance n'a pas encore été satisfaite. Les passifs contractuels sont principalement liés aux timbres, aux crédits sur les machines à affranchir, vendus mais non encore utilisés par les clients à la date du bilan et à la contrepartie de SIEG pour laquelle l'obligation de performance n'a pas été remplie.

bpost comptabilise un actif contractuel après avoir transféré un bien ou un service à un client avant que celui-ci ne paie la contrepartie ou avant que le paiement ne soit dû. Un droit inconditionnel à la contrepartie est présenté comme une créance commerciale et un droit conditionnel est présenté comme un revenu cumulé.

Créances

Les créances sont initialement évaluées à leur juste valeur, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de liquidités à recevoir (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

bpost comptabilise une créance commerciale lorsqu'elle a un droit inconditionnel au paiement d'une contrepartie suite à la satisfaction d'une obligation de performance.

bpost comptabilise sur l'ensemble de ses créances commerciales une provision pour pertes sur créances attendues sur la base du modèle des pertes sur crédit attendues sur la durée de vie (ECL). Comme les créances commerciales ne contiennent pas de composante de financement significative, bpost a choisi d'appliquer l'approche simplifiée pour calculer le taux de pertes de crédit attendues en utilisant une matrice de provision, basée sur les taux de défaut historiques adaptés aux informations actuelles et futures.

Frais de contrats

bpost comptabilise comme actif les coûts différentiels pour obtenir un contrat et pour exécuter un contrat si bpost prévoit de les récupérer. Si les autres normes ne sont pas applicables, seuls les coûts directement liés à l'exécution d'un contrat relevant de l'IFRS 15 sont activés. L'évaluation de ces critères nécessite un jugement de la direction.

Les coûts activés sont principalement liés à la mise en place et à l'adaptation des systèmes, à la gestion de projets, à la formation et aux commissions de vente pour les services de logistique et de fulfillment, ainsi qu'aux services de back-office, de proximité et commodité. Les actifs sont amortis sur la durée prévue du contrat avec le client.

Titres de placement

Les titres de placement peuvent être classifiés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant ultérieurement évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et à la juste valeur par le biais du compte de résultats. La classification des titres de placement lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle d'entreprise de bpost pour leur gestion. bpost évalue initialement un actif financier à sa juste valeur plus, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultats, les coûts de transaction.

La classification et l'évaluation des titres de placement de bpost sont les suivantes :

- Les instruments de dette au coût amorti pour les actifs financiers qui sont détenus dans le cadre d'un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir les actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels qui répondent au critère SPPI.
- Les actifs financiers à la FVPL ne comprennent que des instruments dérivés.

Tous les titres de placement sont soumis à une méthode de dépréciation, appelée modèle de perte de crédit attendue (ECL), qui exige de mesurer les pertes de crédit attendues. Ces ECL sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que bpost s'attend à recevoir. Pour les instruments de dette, l'ECL est basée sur l'ECL à 12 mois. L'ECL à 12 mois est la partie des ECL à vie qui résulte d'événements de défaillance sur un instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de publication. Toutefois, lorsqu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine, la provision sera basée sur la durée de vie de l'ECL. bpost considère qu'un titre de placement est en défaut (totalement ou partiellement) lorsque des informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que bpost reçoive la totalité des montants contractuels en cours et comptabilise l'ECL appropriée.

Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés de manière régulière en utilisant la comptabilité à la date de règlement. La juste valeur des actifs financiers est déterminée par référence aux prix publiés sur un marché actif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Dans le cadre de la détermination des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en les liquidités et les dépôts à court terme, comme défini plus haut, nets des découverts bancaires.

Capital

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique « capital souscrit ».

Les actions propres sont déduites des fonds propres. Les mouvements sur actions propres n'affectent pas le compte de résultats.

Les autres réserves englobent les résultats des exercices antérieurs, les réserves légales et les réserves consolidées.

Les résultats reportés incluent le résultat de l'exercice en cours comme mentionné dans le compte de résultats.

Avantages au personnel

AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme sont comptabilisés lorsqu'un employé a rendu des services à bpost. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique « Dettes salariales et sociales ».

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan) dans la mesure où bpost a une obligation d'encourir des coûts relatifs à ces avantages. Cette obligation peut être légale, contractuelle, ou constructive (« droits conférés » sur base d'une pratique passée).

En application de ces principes, une provision (calculée selon une méthode actuarielle fixée par les normes IAS 19) est constituée dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, en vue de couvrir:

- les coûts futurs relatifs aux retraités actuels (provision représentant 100 % des futurs coûts estimés de ces retraités) ;
- les coûts futurs des retraités potentiels, estimés sur base des employés actuellement en service et tenant compte du service accumulé de ces employés à chaque date de clôture et de la probabilité que le personnel atteigne l'âge voulu pour obtenir les avantages (la provision est constituée progressivement, au fur et à mesure que les membres du personnel avancent dans leur carrière personnelle).

Les réévaluations, comprises de gains et pertes actuariels sont directement reconnues dans le bilan avec un débit ou un crédit correspondant à travers les autres éléments du résultat global dans la période durant laquelle elles se produisent. Les réévaluations ne sont pas reclassées dans le compte de résultats dans les périodes ultérieures.

Des hypothèses actuarielles (concernant le taux d'actualisation, le taux de mortalité, les coûts des avantages futurs, l'inflation, etc.) sont utilisées pour évaluer les obligations liées aux avantages au personnel, conformément à la norme IAS 19. Des gains et pertes actuariels apparaissent inévitablement, résultant (1) des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, et (2) des écarts entre les coûts réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation IAS 19.

Le calcul de l'obligation est déterminé suivant la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année de service confère le droit à une unité de crédit supplémentaire à prendre en considération lors de l'exercice d'évaluation des avantages et obligations y afférant. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement d'obligations d'entreprises de haute qualité ou sur base d'obligations gouvernementales avec une maturité similaire à celle de l'avantage en question.

Les plans belges à cotisations définies avec un rendement légal minimum garanti sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées sans projection des primes futures. Étant donné que les plans n'accordent pas d'avantages qui entraîneront un niveau d'avantages substantiellement plus élevé en raison du service de l'employé au cours des années ultérieures, c'est-à-dire que les contributions n'augmentent pas avec l'âge, le principe de base linéaire n'est pas applicable. La méthodologie appliquée signifie que les réserves légales minimales actuelles sont projetées en vertu de la législation belge jusqu'à l'âge présumé de la retraite et sont actualisées (en respectant la méthode verticale / horizontale et les taux minimums légaux passés crédités sur les réserves légales minimales). Le paragraphe 115 de la norme IAS19 a été appliqué car les contrats d'assurance collective sont qualifiés de contrat d'assurance. L'obligation individuelle calculée au titre des prestations définies ne peut pas être inférieure à la juste valeur individuelle des actifs du régime car en vertu de la législation belge, il ne peut y avoir de compensation entre une personne et une autre.

Les coûts des services comprennent les coûts des services actuels, les coûts des services passés, et les gains et pertes associés aux réductions et liquidations ponctuelles.

Les coûts des services passés résultant de l'amendement d'un plan ou, d'une réduction devraient être comptabilisés à une date plus précoce lorsque (1) le plan d'amendement ou la réduction a lieu ; et (2) l'entité reconnaît les coûts de restructuration en conformité avec IAS 37. Les coûts des services passés sont reconnus dans le compte de résultats.

L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation aux passifs et actifs des avantages sociaux définis. Les coûts d'intérêt nets sont aussi reconnus dans le compte de résultats.

Les avoirs du plan liés aux avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à leur juste valeur à la fin de la période, suivant la définition établie dans IFRS 13.

LES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont évalués suivant une méthode d'évaluation actuarielle et des provisions sont constituées à cet effet (sous déduction des actifs du plan) pour autant que bpost ait une obligation de s'exposer aux coûts en lien avec ces avantages. Cette obligation peut être légale, contractuelle ou constructive (« droits conférés » sur base de pratiques du passé).

Une provision est constituée pour des autres avantages à long terme pour couvrir les avantages qui ne seront payés que dans plusieurs années, mais qui sont déjà mérités par l'employé sur base de son service rendu. Ici aussi, une provision est calculée suivant une méthode actuarielle imposée par la norme IAS 19.

La provision est calculée comme suit:

Evaluation actuarielle de l'obligation sous IAS 19

– Juste valeur des actifs du plan

= Provision à constituer (ou actif à reconnaître si la juste valeur des avoirs du plan est supérieure).

Les réévaluations, en ce compris les gains et pertes actuariels, sont reconnues immédiatement en profit ou en perte dans la période même.

Des hypothèses actuarielles (concernant le taux d'actualisation, le taux de mortalité, les coûts des avantages futurs, l'inflation, etc.) sont utilisées pour évaluer les obligations liées aux avantages au personnel, conformément à la norme IAS 19. Des gains et pertes actuariels apparaissent inévitablement, résultant (1) des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, et (2) des écarts entre les coûts réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation IAS 19. Ces gains et pertes actuariels sont reconnus directement dans le compte de résultats.

Le calcul de l'obligation est déterminé suivant la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année de service confère le droit à un crédit unitaire supplémentaire à prendre en considération lors de l'exercice d'évaluation des avantages et obligations y afférant. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement d'obligations d'entreprises de haute qualité ou sur base d'obligations gouvernementales avec une maturité similaire à celle de l'avantage en question.

Les coûts des services comprennent les coûts des services actuels, les coûts des services passés, et les gains et pertes associés aux réductions et liquidations ponctuelles.

Les coûts des services passés résultant de l'amendement d'un plan ou, d'une réduction devraient être considérée à une date plus précoce lorsque (1) le plan d'amendement ou la réduction a lieu ; et (2) l'entité reconnaît les coûts de restructuration en conformité avec IAS 37. Les coûts des services passés sont reconnus dans le compte de résultats.

L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation aux passifs et actifs des avantages sociaux définis. Les coûts d'intérêt nets sont reconnus dans le compte de résultats.

INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI

Lorsque bpost met fin au contrat d'un membre du personnel avant la date normale de sa retraite ou lorsque l'employé accepte volontairement de partir en contrepartie d'avantages, une provision est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour bpost.

Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque:

1. bpost a une obligation légale ou implicite d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé ;
2. il est probable (probabilité élevée) que la dépense de ressources sera requise pour régler l'obligation ; et
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'augmentation de la provision due à l'actualisation est présentée en charges financières.

Une provision pour assainissement de sites pollués est reconnue si bpost est soumise à une obligation en la matière. Les provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Si bpost a un contrat onéreux (bpost devra faire face à une perte inévitable qui découle de ses engagements contractuels), l'obligation actualisée prévue dans le contrat devra être comptabilisée comme provision.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée si bpost démontre qu'elle a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de clôture. Cette obligation doit être démontrée par: (a) l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration et (b) soit la mise en œuvre de la restructuration, soit l'annonce des principales caractéristiques de celle-ci aux intéressés.

Impôts sur le résultat et impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (récupéré) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés sur base de la méthode du report variable sur les différences temporaires entre la valeur comptable des éléments au bilan à la date de clôture et leur base taxable, en utilisant le taux de taxation attendu lors du recouvrement de l'actif ou du règlement du passif. En pratique, on utilise le taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Des impôts différés ne sont toutefois pas calculés sur:

4. le goodwill dont l'amortissement n'est pas déductible fiscalement ;
5. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales), qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal ; et
6. les investissements dans les filiales, succursales, entreprises associées et co-entreprises tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôts différés n'est reconnu que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporaires déductibles. Les mêmes principes sont appliqués pour la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées non utilisées. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes peuvent ne pas être présentés sur base nette.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées initialement dans la monnaie fonctionnelle des entités concernées, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et profits réalisés à partir des taux de change, ainsi que les pertes et profits non réalisés à partir des taux de change sur les actifs et passifs monétaires à la date du bilan sont reconnus dans le compte de résultats.

Dans les comptes consolidés, les actifs et passifs d'activités en monnaie étrangère sont convertis en euros au taux de change prévalant à la date du reporting et leurs comptes de résultats sont convertis au taux prévalant à la date des transactions. Les différences de change suite à ces conversions sont reconnues dans l'état de résultat global consolidé. Lors de cession d'activités étrangères, la composante de l'état du résultat global consolidé ayant trait à cette activité à l'étranger particulière est reconnue dans le compte de résultats.

Reconnaissance de revenus

bpost tire ses revenus d'une gamme de services incluant des services nationaux et internationaux de traitement du courrier et des paquets, la logistique du e-commerce, le back-office, les services de proximité et commodité. Elle vend en outre toute une gamme de produits, bancaires et financiers, postaux et de détail. bpost assume également des Services d'intérêt économique général (SIEG) en vertu d'un contrat conclu avec l'État belge. Tout revenu relatif aux activités normales de bpost est comptabilisé comme revenu dans les comptes de résultats. Tout autre revenu est comptabilisé comme autre revenu d'exploitation (voir plus loin dans une section distincte).

bpost comptabilise les revenus générés par les contrats avec les clients lorsque le contrôle des biens et services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle bpost estime avoir droit en échange de ces biens et services. La nature, le montant, le calendrier, l'incertitude de la reconnaissance des revenus provenant des contrats avec les clients sont détaillés ci-dessous par catégorie de services.

La présentation des revenus dans les notes par élément de la ligne de produits se compose d'une combinaison du type de service (comme décrit ci-dessous), du type de produit, des clients et de la région géographique et ces revenus sont désagrégés conformément aux informations régulièrement examinées par le CODM.

Les activités commerciales de bpost peuvent être divisées en trois flux de reconnaissance de revenus différents : (i) les services de distribution et de transport, (ii) les services de logistique et de traitement des commandes et (iii) les services de back-office, de proximité et de commodité.

(I) SERVICES DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT

Services inclus dans les éléments des lignes de produits : Transactional mail, Advertising mail, Press, Parcels BeNe, Cross-border (inbound et outbound) et International mail.

Cette catégorie de services consiste en la fourniture de services nationaux et internationaux dans le domaine du courrier et des paquets, en ce compris l'enlèvement, le transport, le tri et la distribution de courrier adressé ou non adressé, d'imprimés, de journaux ainsi que de paquets.

Les revenus sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation, la promesse de livrer un bien (par exemple lettre, paquet...) à un destinataire ou à un endroit est satisfaite à un moment donné. Il s'agit en général de la livraison des marchandises. bpost considère généralement qu'elle est le principal pour les services de distribution et de transport, exception faite de la livraison de journaux et périodiques par AMP aux marchands de journaux, où elle intervient comme agent.

La livraison des journaux et périodiques peut se faire de trois manières différentes :

Premièrement, bpost livre directement aux ménages et aux entreprises ("utilisateurs") les journaux et les périodiques auxquels ils sont abonnés (présentés dans la ligne de produits "Press"). Dans ce cas, bpost est un principal car elle est le premier obligé de livrer les journaux et périodiques directement aux utilisateurs et est rémunérée par les sociétés d'édition et l'État belge ("clients"). Les rémunérations reçues des sociétés d'édition pour la livraison sont basées sur le volume traité. La rémunération reçue du contrat avec l'État belge (classé SIEG) est répartie entre un montant forfaitaire reconnu dans le temps (réparti de manière égale sur les quatre trimestres) et une rémunération variable basée sur les volumes distribués. Cette rémunération de l'État belge fait l'objet d'un calcul ex-post basé sur l'évolution de la base des coûts de bpost.

Deuxièmement, bpost (par l'intermédiaire de sa filiale possédée à 100 % AMP) livre ces journaux et périodiques en kiosque (sous la dénomination de la ligne de produits "Presse"). Dans cette situation, AMP agit en tant qu'agent pour le compte de la société d'édition ("client") et est rémunérée sur la base du nombre de volumes livrés et d'une commission sur le prix de détail.

Troisièmement, bpost peut vendre des journaux et des périodiques par l'intermédiaire de son réseau de vente au détail Ubiway, qui est décrit ci-dessous dans le flux de revenus de proximité et de commodité.

Certaines activités du flux de revenus issus de la distribution et du transport (par exemple transactional mail, cross-border...) sont considérées comme service postal universel tel que défini dans la loi postale belge. bpost assure le service postal universel en Belgique sur la base d'un contrat de gestion conclu avec l'État belge. Certains services postaux faisant partie du service postal universel et étant généralement utilisés par des particuliers et des PME (réputés former conjointement le « panier des petits utilisateurs », ci-après « PPU ») sont soumis à un plafonnement des prix, comme le prévoit la loi postale. Chaque année, bpost soumet sa proposition d'augmentation de prix pour les services faisant partie du PPU à l'autorité de régulation postale belge (IBPT) pour approbation préalable, l'IBPT devant accepter l'augmentation de prix si le plafond tarifaire est respecté. De manière plus générale, tous les services postaux relevant du service postal universel sont soumis à une série d'obligations en termes de qualité (comme la fréquence, la couverture géographique et la continuité) et de prix (transparence, uniformité, caractère

abordable, non-discrimination et orientation des coûts). Pour les services postaux non universels et les services non définis comme des envois postaux, bpost propose des conditions générales de vente pour les petits clients et des contrats pour les plus gros clients avec des tarifs et remises basés sur le volume. Les contrats avec les clients, qui prévoient des remises, surcharges et pénalités (volume ou qualité) donnant lieu à une contrepartie variable, sont comptabilisés mensuellement et la meilleure estimation de l'encours est reflétée dans le bilan consolidé, sur base du principe de la valeur attendue.

bpost reçoit une contrepartie pour les timbres et les machines à affranchir, pour lesquels l'obligation de prestation n'a pas encore été satisfaite. Elle est enregistrée en tant que produits différés et présentée comme un passif de contrat jusqu'à la livraison effective de la lettre ou du paquet (national(e) ou international(e)). Les revenus relatifs à l'activité timbres et machines à affranchir sont uniquement comptabilisés comme revenus estimés au moment où le bien est livré. Par conséquent, bpost a mis en place un modèle de reconnaissance des revenus pour comptabiliser le montant prévu en revenus, sur la base de l'historique. Les timbres qui ne sont pas utilisés après une période donnée sont traités en tant que vente d'un bien.

Le produit de l'inbound (transfrontalier), un service proposé à un autre opérateur postal pour distribuer du courrier et des paquets en Belgique, est comptabilisé comme un revenu estimé au moment où le service est exécuté. La contrepartie à laquelle bpost a droit est négociée ultérieurement et convenue à titre définitif avec le client (autre opérateur postal). En raison de ce processus, le montant du prix de transaction varie et bpost estime le montant des revenus en recourant à la méthode de la valeur attendue, sur la base de l'historique. À la date de clôture du bilan, la meilleure estimation de l'encours est reflétée dans le bilan consolidé. Toutefois, les règlements définitifs reposant sur différentes hypothèses (parmi lesquelles les « articles par kilo » et le prix de transaction), les règlements définitifs peuvent s'écarter de l'évaluation initiale. L'encours net des flux sortants et entrants par opérateur postal est comptabilisé comme créance ou dette. Le processus appliqué par bpost garantit le respect des contraintes de la norme IFRS 15 relatives aux contreparties variables, c'est-à-dire que bpost comptabilise les contreparties variables pour lesquelles il est hautement probable qu'aucun revenu significatif ne sera annulé une fois les incertitudes levées.

(II) SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE FULFILMENT

Services inclus dans les éléments des lignes de produits : E-commerce logistics Parcels & Logistic Europe & Asia & North America (fulfilment et logistique) et Cross-border (droits de douane)

Cette catégorie de services comprend le fulfilment de l'e-commerce, en ce compris l'entreposage et la manutention de marchandises, la logistique d'e-commerce, services de réparation inclus, et les services transfrontaliers d'e-commerce, y compris le service de douane.

Les services logistiques et de fulfilment impliquent les obligations de prestations suivantes : réception, entreposage, enlèvement et emballage, retour, réparation et dédouanement des marchandises. Les revenus sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation, la promesse de fournir un service au client, est satisfaite à un moment donné (par exemple lorsque le pick & pack a eu lieu) ou en cas de stockage des marchandises dans le temps. bpost considère généralement qu'elle est l'agent dans les services de logistique et de fulfilment. bpost se charge du traitement des marchandises retournées pour le compte du client, mais bpost n'assume aucune responsabilité, si bien qu'aucune responsabilité pour le retour n'est imputée à bpost.

Les remises liées au volume qui donnent lieu à une contrepartie variable, sont comptabilisées mensuellement et la meilleure estimation de l'encours est reflétée dans le bilan consolidé, sur base du principe de la valeur attendue.

(III) SERVICES DE BACK-OFFICE, PROXIMITÉ ET COMMODITÉ

Services inclus dans les éléments des lignes de produits : E-commerce logistics Parcels & Logistic North America (call center et PT&F), Value added services et Proximity and convenience retail network (produits financiers, vente de marchandises...)

Cette catégorie de services inclut :

- les services opérationnels de back-office, call center inclus, les services de paiement et services financiers, les services de lutte contre la fraude et de fiscalité, les services administratifs et de gestion des documents ; et
- les services de proximité et commodité, y compris l'accès au réseau, le service aux guichets pour différents partenaires et la vente de biens autoproduits (principalement philatéliques), de produits de détail et de biens de partenaires, en ce compris les produits de bpost banque.

Les services de back-office et de proximité et commodité impliquent les obligations de prestations suivantes : accès au réseau et aux points de vente, services au guichet, vente de biens et traitement de transactions, de documents ou d'appels. Les revenus sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestations, la promesse de fournir un service ou un bien au client, est satisfaite à un moment donné (par exemple, service au guichet, traitement d'articles ou vente

d'un bien) ou dans le temps (par exemple, accès au réseau). bpost considère généralement qu'il s'agit du principe en matière de services de back-office et de vente de biens au détail et de biens autoproduits et que bpost est l'agent qui reçoit une commission dans le cas de produits de bpost banque et de vente de produits de partenaires.

Une partie des revenus du réseau de commerce de détail de proximité et commodité (déclarés comme revenus SIEG) est constituée de Services d'intérêt économique général (SIEG) assurés par bpost pour le compte de l'État belge. Ces services englobent entre autres l'entretien d'un réseau étendu de commerce de détail et des services tels que le paiement à domicile des pensions et l'exécution de services financiers postaux. La compensation des SIEG se base sur une méthodologie de coût net évité (« NAC » pour net avoided cost) et est répartie de manière égale sur les quatre trimestres (comptabilisée dans le temps). Cette méthode prévoit que la compensation sera calculée en fonction de la différence en coût net entre le fait d'assurer ou non la fourniture des SIEG. En cours d'année, des calculs sont effectués pour les SIEG afin de s'assurer que la rémunération corresponde aux montants enregistrés.

Pour les services Payment, Tax and Fraud (PT&F), le management estime un passif de remboursement sur la base de la méthode de la valeur attendue pour les paiements potentiels liés aux services de fraude.

Autres revenus d'exploitation

Les gains sur la cession d'actifs sont déterminés en comparant le produit net reçu de la cession de l'actif avec la valeur comptable de l'actif au moment de la vente.

Les revenus locatifs provenant de contrats de location simple ou d'immeubles de placement sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Les subventions et les aides publiques sont comptabilisées en réduction des charges et compensent les charges connexes auxquelles la subvention est destinée.

Revenus et coûts financiers

Pour les titres à revenu fixe, les intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres à revenu variable, les revenus sont enregistrés dans le compte de résultats dès que l'assemblée générale des actionnaires confirme la distribution d'un dividende.

Les intérêts sur les emprunts sont comptabilisés dans les frais financiers au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Pour les emprunts, toute différence entre le montant reçu et le montant remboursable est comptabilisée dans le compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

bpost utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change dérivant des activités opérationnelles et financières. Conformément à sa politique de trésorerie, bpost ne détient pas ou n'émet pas d'instruments financiers dérivés à des fins commerciales.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat et évalués par la suite à leur juste valeur à la fin de chaque période de reporting. Dépendant de l'application de la comptabilité de couverture ou non (voir ci-dessous), tout gain ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument financier dérivé est soit reconnu directement dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultats.

Comptabilité de couverture

bpost désigne certains instruments de couverture, qui comprennent les instruments dérivés et non dérivés relatifs au risque de change et au risque de taux d'intérêt, comme couvertures d'investissements nets dans des filiales étrangères et aux couvertures de flux de trésorerie respectivement.

A la création de la relation de couverture, bpost documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa gestion des risques et sa stratégie de ces diverses opérations de couverture. De plus, à la création de la couverture et de façon continue, bpost indique si l'instrument de couverture est particulièrement efficace pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert lié au risque couvert.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés désignée et qualifiée comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la rubrique des réserves de couverture de flux de trésorerie. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultats.

Les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et accumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net lorsque l'élément couvert affecte le résultat net, à l'instar de l'élément couvert comptabilisé.

La comptabilité de couverture s'arrête lorsque la relation de couverture est révoquée par bpost, lorsque l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'elle n'est plus qualifiée de comptabilité de couverture. Tout gain ou perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et accumulé dans les capitaux propres demeure dans les fonds propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est finalement comptabilisée en résultat. Lorsqu'il s'avère que la transaction prévue ne se réalisera pas, le gain ou la perte cumulé est immédiatement comptabilisé en résultat.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les couvertures d'investissements nets dans des filiales étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé sous la rubrique «réserve de conversion». Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les gains et les pertes sur l'instrument de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture accumulée dans la réserve de conversion sont reclassés en résultat lors de la cession de la filiale étrangère.

6.5 Gestion des risque

Approche et méthodologie

bpost a défini et mis en œuvre un cadre ERM (Enterprise Risk Management) en vue d'intégrer les processus de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise au sein des principales activités de gestion, telles que la révision de la stratégie par le Comité exécutif du groupe ou les bilans trimestriels des opérations.

Les Risques sont identifiés à différents niveaux de l'organisation (y compris, entre autres, la gestion opérationnelle et financière, les fonctions d'entreprise de 2e ligne, telles que les fonctions juridiques et réglementaires, celles liées à la santé et la sécurité, à la protection et l'intégrité ; et le Comité exécutif du groupe). Ceci couvre l'ensemble des activités.

bpost répartit les risques et incertitudes en trois catégories :

- **Risques réglementaires/juridiques** : il s'agit des évolutions réglementaires et des problèmes de conformité par rapport à la législation qui pourraient avoir un impact sur la mise en œuvre de la stratégie de bpost.
- **Risques commerciaux externes** : événements externes susceptibles d'influer sur la stratégie de croissance.
- **Risques opérationnels** : risques essentiellement internes ou catastrophes imprévues pouvant exercer un impact sur les résultats de bpost. Cela inclut également les risques financiers.

Afin de permettre une communication appropriée des risques à travers toute l'entreprise (en aval et en amont), bpost priorise les risques sur la base de critères d'évaluation formalisés, approuvés par le Conseil d'administration. bpost a défini une approche spécifique d'atténuation et de suivi des principaux risques pour chacune des catégories. L'application de cette approche est régulièrement soumise à l'examen des Comité Exécutif du groupe, Comité d'Audit et Conseil d'administration.



Chacun des risques suivants est susceptible d'avoir un effet négatif important sur les activités de bpost, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Des risques supplémentaires, dont bpost n'a à ce stade pas connaissance, peuvent exister. Il se peut également que des risques considérés actuellement comme négligeables aient un effet défavorable au bout du compte. L'atténuation des risques décrite ci-dessous vise à fournir un aperçu global des points d'action potentiels engagés en réponse aux risques et ne doit pas être interprétée comme une liste exhaustive de réactions aux risques. En outre, les mesures d'atténuation décrites ci-après ne garantissent pas que les risques ne se produiront pas. Aucun système de gestion des risques ou de contrôle interne ne peut fournir de garanties absolues contre la non-réalisation des objectifs de l'entreprise, la fraude ou la violation des règles et règlements.

Risques réglementaires/juridiques

Des politiques, processus et procédures de contrôle interne appropriés sont mis en œuvre pour limiter l'exposition à des exigences juridiques et réglementaires complexes. En outre, bpost s'efforce d'assurer une gestion constructive des parties prenantes envers, entre autres, le gouvernement, les décideurs et les régulateurs.

bpost est active sur des marchés fortement réglementés, y compris par des organismes nationaux, Européens et mondiaux. Il n'est pas certain que les régulateurs belges ou Européens, ou des tiers soulèveront des questions importantes concernant le respect par bpost des législations et réglementations applicables, ou si des changements législatifs, réglementaires ou judiciaires futurs ou d'autres développements réglementaires auront un effet négatif significatif sur les activités, la situation financière, le résultat d'exploitation et les perspectives de bpost.

NOS ACTIVITÉS DE COURRIER ET DE PAQUETS

En novembre 2015, le ministre belge Alexander De Croo, en charge du secteur postal à l'époque, a annoncé son intention d'adopter une nouvelle loi postale au cours de sa législature. Cette nouvelle loi postale, approuvée par le Parlement en date du 18 janvier 2018, est entrée en vigueur en février 2018. bpost applaudit cette initiative législative, étant donné que la nouvelle loi postale fournit un cadre juridique stable, prévisible et pérenne pour le secteur postal belge.

En 2012, la Commission Européenne contraignait bpost à rembourser la prétendue aide d'État pour la période de 1992 à 2012. Le 2 mai 2013, la Commission Européenne approuvait la compensation octroyée à bpost en vertu du 5^e contrat de gestion couvrant la période 2013 à 2015. Bien que les décisions de la Commission Européenne sur l'aide d'État confèrent à bpost un certain degré de certitude concernant la compatibilité de la compensation perçue pour la prestation des services d'intérêt économique général (« SIEG ») avec les règles relatives aux aides d'État, pour la période de 1992 à 2015, l'on ne peut exclure que bpost soit exposée à d'autres allégations d'aides d'État et enquêtes pour cette période par rapport aux SIEG, à d'autres services publics et d'autres services prestés pour l'État belge et diverses entités publiques.

Conformément à l'engagement pris par l'État belge vis-à-vis de la Commission Européenne, l'État belge a organisé une procédure d'appel d'offres concurrentielle, transparente et non discriminatoire en ce qui concerne la distribution de journaux et périodiques reconnus en Belgique, au terme de laquelle la concession de services a été attribuée à bpost le 16 octobre 2015. bpost fournira ce service du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. En décembre 2019, le gouvernement belge a décidé d'étendre la concession de services jusqu'au 31 décembre 2022. Pour ce qui est de la période commençant le 1^{er} janvier 2023, il n'est pas certain qu'un autre appel d'offres sera lancé et que l'éventuelle concession sera une fois de plus attribuée à bpost.

Le 3 décembre 2015, bpost et l'État belge ont signé un nouveau contrat de gestion (« 6^e contrat de gestion ») relatif aux autres SIEG (notamment le maintien d'un réseau Retail, la distribution des pensions, les transactions en espèces au guichet et d'autres services). Ce 6^e contrat de gestion prévoit la prolongation de la fourniture desdits SIEG pour une période de 5 ans, s'achevant au 31 décembre 2020 et une rémunération conforme aux principes du 5^e contrat de gestion, tel qu'approuvé par la Commission Européenne le 2 mai 2013. En décembre 2020, le gouvernement belge a décidé de prolonger le 6^e contrat de gestion jusqu'au 31 décembre 2021. Pour la période commençant le 1^{er} janvier 2022, il n'est pas certain que l'État belge parvienne à la conclusion que de tels services continuent de constituer des SIEG et, par conséquent, de justifier une compensation, qu'il confie la totalité ou une partie de ces services à bpost et/ou qu'il modifie le périmètre et le contenu de certains de ces services.

Le 3 juin 2016, la Commission Européenne a approuvé le 6^e contrat de gestion et les accords de concession en vertu de la réglementation des aides d'État. En octobre 2016, la Fédération flamande des diffuseurs de presse a demandé l'annulation de la décision d'autorisation de la Commission Européenne devant la Cour générale sur base procédurale. En février 2019, la Cour générale a retiré le dossier des registres suite à la demande de la VFP de mettre un terme aux procédures.

bpost pourrait être tenue de donner à d'autres opérateurs postaux accès à certains éléments spécifiques de son infrastructure postale (comme l'information demandée pour réexpédier du courrier en cas de changement d'adresse), accès à son réseau postal et/ou à certains services universels. On ne peut exclure que les autorités compétentes imposent un accès, à des prix non rentables, ou que les conditions d'accès qui lui seraient imposées puissent être autrement défavorables à bpost. Dans l'hypothèse où bpost ne parviendrait pas à satisfaire ces exigences, cela pourrait également donner lieu à des amendes (en vertu des lois régissant la concurrence et de la réglementation postale) et/ou d'autres opérateurs postaux pourraient engager des procédures devant les juridictions nationales pour réclamer des dommages et intérêts.

bpost est tenue de démontrer que sa tarification des services relevant du périmètre de l'obligation de service universel (OSU) est conforme aux principes de caractère abordable, d'orientation des coûts, de transparence, de non-discrimination et d'uniformité des tarifs. Les augmentations de tarifs pour certains envois individuels et pa-

quets OSU sont soumises à une formule de plafonnement des prix et au contrôle préalable de l'IBPT, lequel peut refuser d'approuver ces tarifs ou augmentations tarifaires s'ils ne répondent pas aux principes susmentionnés ou à la formule de plafonnement des prix. Il convient de noter que la nouvelle loi postale, entrée en vigueur en février 2018, prévoit une nouvelle formule de plafonnement des prix faisant partie d'un mécanisme de contrôle des prix stable et prévisible.

Par ailleurs, concernant les activités pour lesquelles bpost est réputée occuper une position dominante sur le marché, sa tarification ne doit pas constituer un abus d'une telle position dominante. Tout manquement à cette condition pourrait entraîner des amendes. bpost pourrait aussi se voir imposer, par des juridictions nationales, de cesser certaines pratiques commerciales ou de payer des dommages à des tiers.

bpost est en outre tenue de respecter l'interdiction de subventionnement croisé entre les services publics et les services commerciaux. Par ailleurs, conformément aux règles applicables en matière d'aides d'État, lorsque bpost preste des services commerciaux, l'analyse de rentabilité préalable à la fourniture de ces services doit passer le « test de l'investisseur privé », c'est-à-dire que bpost doit pouvoir démontrer qu'un investisseur privé aurait pris la même décision d'investissement. À défaut pour bpost de respecter ces principes, la Commission Européenne pourrait estimer que les services commerciaux ont profité d'une aide d'État illicite et enjoindre bpost à rembourser cette aide d'État.

Selon la Commission Européenne, la livraison transfrontalière de paquets est l'un des éléments clés exerçant un impact sur la croissance de l'e-commerce en Europe. En mai 2016, la Commission Européenne a préparé une proposition de règlement sur les services transfrontaliers de livraison de paquets. Le règlement a été adopté par le Conseil et le Parlement Européen en 2018 et il impose une plus grande transparence des prix et une surveillance réglementaire accrue pour les opérateurs de transport transfrontaliers de paquets, tels que bpost.

bpost a été désignée par l'État belge comme prestataire de l'obligation de service universel pour une durée de huit ans, à compter de 2011. La nouvelle loi postale désigne bpost en tant que prestataire de l'OSU jusque fin 2023. Les conditions particulières de l'OSU sont définies dans un nouveau contrat de gestion spécifique entré en vigueur en 2019. L'obligation de fournir l'obligation de service universel peut représenter une charge financière pour bpost. Bien que la nouvelle Loi postale prévoit que bpost a droit à l'octroi d'une compensation par l'État belge dans l'hypothèse où l'obligation de service universel aurait créé une charge injuste, il ne peut y avoir de garantie que l'intégralité du coût de l'OSU sera couverte. De plus, en l'absence d'un contrat de gestion spécifique définissant les conditions de la désignation de bpost comme fournisseur d'OSU, il subsiste une incertitude quant aux conditions et au mécanisme de financement qui s'appliqueraient à la fourniture de l'OSU.

BPOST BANQUE, ENTREPRISE ASSOCIÉE DE BPOST

bpost banque opère sur un marché fortement réglementé. Le paysage réglementaire des institutions financières a considérablement changé (par ex. accent accru sur la protection des consommateurs, lutte contre le blanchiment d'argent, etc.) et la surveillance prudentielle a été renforcée (par ex. qualité et niveau du capital, liquidités, gouvernance d'entreprise). Il n'est pas certain que et dans quelle mesure les régulateurs belges ou Européens, ou des tiers, soulèveront des questions importantes concernant le respect par bpost banque des législations et réglementations en vigueur, ou si des changements législatifs, réglementaires ou judiciaires futurs ou d'autres développements réglementaires auront un effet négatif significatif sur l'activité, la situation financière, le résultat d'exploitation et les perspectives de bpost banque. Le modèle commercial actuel de bpost banque, une banque d'épargne traditionnelle, est mis sous pression, vu que les taux d'intérêt devraient continuer à rester à un niveau très bas. Afin d'atténuer l'effet de ces circonstances du marché, bpost banque a développé un portefeuille de prêts hypothécaires plus rentables, mais impliquant des exigences de fonds propres plus élevées et une possible augmentation des risques de défaillance.

Le 23 décembre 2020, bpost SA et BNP Paribas Fortis SA (« BNPPF ») ont annoncé avoir conclu un accord non contraignant concernant le futur partenariat à long terme de bpost banque SA (bpost banque). Dans le cadre de ce futur partenariat à long terme, bpost vendrait sa participation de 50 % dans bpost banque à BNPPF. bpost continuerait à fournir des services bancaires par l'intermédiaire de son réseau physique de bureaux de poste. bpost et BNPPF ont l'intention de signer des accords contraignants d'ici la fin mars 2021, l'objectif étant de conclure la transaction d'ici la fin de l'année 2021. La durée du futur partenariat sera de 7 ans. La transaction sera soumise aux conditions habituelles, en ce compris les approbations réglementaires.

AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET RÉGULATOIRES

L'interaction entre les lois applicables à toutes les sociétés anonymes de droit privé et les dispositions et principes particuliers relevant du droit public qui s'appliquent à bpost peuvent présenter des difficultés d'interprétation et constituer une source d'incertitudes juridiques. Par exemple, bpost est soumise à certains risques spécifiques relatifs aux questions d'emploi résultant de l'application de certains principes et dispositions de droit public.

La modification, ou l'adoption de nouvelles législations et réglementations, y compris des législations ou réglementations relatives aux pensions d'État pourrait impliquer des charges supplémentaires pour bpost. Il n'y a pas non plus de garantie que bpost ne se retrouve pas confrontée à des difficultés sur certains dossiers liés à l'emploi pour des motifs relatifs aux aides d'État. Enfin, le personnel contractuel de bpost pourrait également remettre en question son statut d'emploi et réclamer des dommages et intérêts afin de compenser le fait d'être privé de la protection et des avantages accordés par l'emploi statutaire.

Des changements réglementaires peuvent influencer (directement ou indirectement) l'attractivité du courrier comme moyen de communication et dès lors le chiffre d'affaires de bpost.

Risques commerciaux externes

Les risques mentionnés dans la section ci-dessous ont été pris en compte dans le cadre de la stratégie à long terme. bpost a attribué une responsabilité claire pour chacun des risques. Le responsable surveille les risques, suit les tendances et déploie des actions d'atténuation, si nécessaire. Des détails supplémentaires sur le contrôle interne et le système de gestion des risques sont disponibles dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

L'utilisation du courrier a diminué ces dernières années, principalement en raison de l'augmentation du recours aux e-mails et à l'internet. bpost s'attend à ce que le volume de courrier continue de décliner. Le taux de déclin des volumes de courrier peut aussi être influencé par les initiatives e-gouvernementales ou d'autres mesures introduites par l'État belge, toute autre autorité publique ou toute entreprise privée encourageant la substitution électronique dans le courrier administratif. Le Management de l'entreprise a pris des mesures en vue de contrer le risque représenté par la numérisation (par ex., lancement d'un timbre « prior ») et a mis en place un modèle opérationnel alternatif de distribution du courrier. Cependant, la vitesse du changement ainsi que la façon dont nos clients réagiront aux nouveaux produits et aux nouvelles méthodes de travail demeurent incertaines.

Ce nouveau domaine « numérique » a également un impact sur l'industrie des paquets au sens où les clients de l'e-commerce sont peu disposés à payer pour la livraison tout en demandant des services supplémentaires (par exemple, la livraison le jour même). Cela exerce une pression sur les marges et la rentabilité globale des activités relatives aux colis. En tant que tels, des facteurs externes déclenchés par le secteur, la concurrence et les clients pourraient menacer la croissance des paquets (tant en Belgique qu'à l'étranger). De plus, un ralentissement de la croissance de l'e-commerce pourrait également se répercuter sur la croissance des activités de distribution et de fulfillment des colis. Le Management a pris des mesures en vue de minimiser au maximum les éventuels impacts opérationnels ou financiers.

L'apparition de la COVID-19 en début d'année 2020 et les résultats des mesures prises pour contenir le virus exercent un impact sans précédent sur l'activité économique et la société en général. Lors d'une telle crise, la présence quotidienne de bpost aux côtés des citoyens revêt une importance cruciale. C'est pourquoi bpost group s'est concentré sur la continuité de ses missions de service universel et ses autres services nationaux et internationaux de traitement du courrier et des paquets, tout en veillant au maximum à préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs et des clients. La crise liée à la COVID-19 a eu plusieurs répercussions sur le plan opérationnel pour bpost group en 2020 : la fermeture temporaire des commerces de détail non essentiels en Belgique, l'impact négatif sur le volume de courrier, les performances de « Proximity et convenience Retail network » et l'impact négatif sur le courrier international des suites du confinement et de l'interdiction de voyager. La crise de la COVID-19 a stimulé les affinités par rapport à l'e-commerce et a facilité son adoption, ce qui a eu un effet positif sur la plupart des activités liées aux colis et à l'e-commerce. Les inconnues quant à la gravité et à la durée de la crise liée à la COVID-19 continueront à créer des incertitudes et des opportunités. bpost group suit l'évolution de la COVID-19 et continuera à évaluer l'impact à l'avenir. Le management a pris des mesures pour garantir que les impacts opérationnels ou financiers potentiels de ces incertitudes soient réduits au minimum et pour saisir toutes les opportunités se faisant jour.

Le 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni a quitté l'Union douanière Européenne et le marché unique Européen. A partir de cette date, la documentation douanière doit être préparée pour les biens transitant entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne dans un but de contrôle douanier. Tous les biens quittant le Royaume-Uni vers l'Union Européenne et vice versa sont sujets au dédouanement sur importation et exportation de la même façon que les biens expédiés de/vers les destinations hors UE. Les biens sont sujets aux taxes à l'importation et à la TVA au Royaume-Uni et dans l'UE si applicable et les données électroniques sont devenues obligatoire pour toute expédition. Ces changements impliquent que les expéditeurs doivent se soumettre à plus de formalités pour leurs expéditions. Ces formalités provoquent également des pertes de temps à différents endroits dans la chaîne logistique, principalement pendant le transport suite aux formalités de passage de frontières et pendant le processus de dédouanement d'importation. Ces étapes supplémentaires engendrent des coûts supplémentaires. Un point d'attention supplémentaire est la complexité accrue des flux de retours clients suite aux formalités supplémentaires à l'importation/exportation. Le Brexit fut un changement important. Il a été préparé en profondeur et en collaboration avec nos clients. Après quelques difficultés initiales mineures, début janvier 2021, les activités ont repris leurs cours tel que prévu. bpost continue de proposer des services de livraison avec et sans dédouanement vers le Royaume-Uni, avec le mix complet de produits postaux et commerciaux pour l'expédition de colis.

Risques opérationnels – Risques commerciaux

bpost est confrontée à certains défis opérationnels réclamant un niveau approprié d'attention de la part du management. Des plans d'action d'atténuation sont déployés par bpost si et quand c'est nécessaire. Le contrôle interne et le système de gestion des risques sont décrits plus en détail dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

AGILITÉ ET FLEXIBILITÉ DU RÉSEAU DE BPOST

Compte tenu de la nature relativement fixe de sa base de coûts, un recul des volumes de courrier pourrait se traduire par une baisse substantielle des bénéfices, à moins que bpost ne parvienne à réduire ses coûts. C'est pourquoi, comme mentionné précédemment, bpost a mis en place de multiples leviers de transformation de l'activité historique (p. ex. modèle de distribution alternatif, optimisation du réseau, etc.). Il n'y a toutefois aucune garantie que bpost réalise tous les bénéfices escomptés via l'application de telles initiatives, étant donné que cela dépend de facteurs externes p. ex. la vitesse du déclin du volume mail. La gestion du changement, l'établissement des priorités pour les projets et l'harmonisation des parties prenantes font partie des éléments essentiels à la réussite.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

bpost s'appuie sur des systèmes de Technologie de l'Information et de la Communication (ICT) pour fournir la plupart de ses services. Ces systèmes sont soumis à des risques tels que pannes de courant, perturbations du trafic Internet, bogues logiciels, des cyber attaques (tels que des attaques d'exfiltration des données, des attaques d'encryptage, et d'autres formes de hacking) et problèmes à la suite d'erreurs humaines, qui pourraient entraîner la perte de données ou une perturbation importante des activités de bpost. En outre, dans le monde d'aujourd'hui de connectivité et de dépendance constante à l'égard d'informations traitées et stockées électroniquement, l'absence de protection des informations confidentielles et/ou sensibles peut conduire à un partage inapproprié de l'information.

L'augmentation mondiale des intimidations, des menaces et des attaques ciblées plus complexes sur le plan de la cybersécurité, menace la sécurité de bpost, de ses clients, partenaires, fournisseurs et prestataires de services tiers en termes de services, de systèmes et de réseaux. La confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données de bpost et de ses clients sont également en péril. bpost prend les mesures nécessaires et réalise les investissements requis pour réduire ces risques, notamment des formations de sensibilisation des collaborateurs, des mesures de protection et de détection, des tests de sécurité et le déploiement de plans d'urgence.

INTÉGRATION DES RÉCENTES ACQUISITIONS

Pour poursuivre ses ambitions de croissance, bpost a racheté plusieurs sociétés au cours des dernières années, la reprise la plus importante étant celle de Radial aux États-Unis. Bien que bpost ait renforcé ses activités d'intégration post-fusion, il n'est pas certain qu'elle parviendra à mener à bien ces intégrations et que les filiales réaliseront effectivement les business plans correspondants. bpost a renforcé ses activités d'intégration post-fusion afin de réduire ce risque autant que possible.

ATTRACTIVITÉ DE BPOST EN TANT QU'EMPLOYEUR

bpost peut être confrontée à des difficultés pour attirer et retenir les effectifs opérationnels nécessaires pour garantir la livraison quotidienne du courrier et des paquets. En outre, comme tout grand employeur, la gestion des talents en vue d'assurer une planification efficace de la relève pour certaines fonctions cruciales et de réussir à internaliser certaines nouvelles capacités pourrait également constituer un défi. Afin de développer de manière proactive, structurée et organisée des opportunités de carrières au sein du groupe à travers les différentes activités opérationnelles et de support, une fonction de Career Management a été développée au niveau de bpost group ayant comme objectif de développer en interne les futurs leaders sur base de plans de carrière et de développement.

CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

La capacité de bpost à servir ses clients et le public en général dépend fortement des centres de tri où bpost centralise, trie et prépare le courrier et les paquets en vue de leur distribution. En Belgique, bpost exploite six centres de tri. Si une ou plusieurs de ces installations devaient être fermées pendant un certain temps, que ce soit à la suite d'une panne de courant, d'un accident, d'une action de grève, d'une catastrophe naturelle résultant d'un incendie ou d'une inondation, d'une attaque terroriste ou autre, bpost pourrait ne pas être en mesure d'effectuer la distribution pendant une certaine période ou de respecter les délais de livraison. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la réputation de bpost, la satisfaction des clients et les performances financières de l'entreprise. Aux Etats-Unis, Radial gère ses activités de fulfilment en Amérique du Nord dans 21 centres opérationnels proposant à ces clients une large gamme de services incluant la réception et le stockage de stock, la gestion des retours et des solutions d'envoi. Ce grand nombre de sites offre une plus grande capacité de support en cas de problème de continuité des activités dans l'un de ces centres.

FORCE MAJEURE

La probabilité d'une interruption prolongée des activités due à des événements naturels externes extrêmes résultant de changements climatiques (par exemple un incendie, une inondation, une tempête, une augmentation des problèmes de santé des collaborateurs en raison de la pollution) est devenue plus importante. bpost s'efforce de prévenir, dans la mesure du possible, les dommages aux bâtiments et les interruptions d'exploitation par le biais de programmes de prévention et d'urgence. Les conséquences négatives de ces risques sont couvertes par des polices d'assurance.

Il est à noter que la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise de bpost comprend des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cela devrait contribuer à limiter le changement climatique et la survenance d'événements naturels extrêmes.

Risques opérationnels - Risques financiers

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Outre l'apparition plus fréquente de catastrophes naturelles et de problèmes de santé, qui sont associés au changement climatique et pourraient affecter nos opérations, on s'attend aussi à ce que les taxes carbone, les systèmes d'échange de quotas d'émission et les taxes sur les carburants soient prédominants dans les réglementations à venir. Le prix moyen du carbone pourrait être multiplié par plus de sept pour atteindre 120 USD la tonne métrique d'ici 2030.

Les effets de la hausse des prix du carbone sur les entreprises seront à la fois dynamiques et complexes :

- Les coûts des entreprises augmenteront proportionnellement aux émissions totales qu'elles génèrent et éventuellement à celles de leurs fournisseurs.
- Les prix de vente sont susceptibles d'augmenter en vue de compenser les augmentations de coûts au niveau de l'industrie.
- La demande pourrait diminuer en raison de la sensibilité des clients aux prix sur chaque marché affecté, ce qui réduirait les ventes et les coûts des entreprises.

bpost surveille le risque lié au prix du carbone et prend des mesures pour réduire son empreinte carbone dans le cadre de sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise.

En intégrant les prévisions quant au prix du carbone et les prix internes estimés pour le carbone, bpost peut anticiper le coût de l'intensification des réglementations en matière de carbone et s'adapter aux activités d'une économie à faible émission en carbone.

Outre les prévisions quant à la tarification du carbone, bpost s'efforce également de réduire efficacement ses émissions. Consciente de l'impact écologique de la distribution croissante de paquets, bpost s'est fixée pour nouvel objectif de diminution des émissions de CO₂ de réduire les émissions émanant des activités de l'ensemble de bpost group d'au moins 20 % d'ici 2030, par rapport à 2017. Cet objectif a été approuvé par l'initiative « Science Based Target », qui garantit que l'entreprise s'aligne sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Pour atteindre cet objectif, bpost échangera, entre autres, 50 % de ses véhicules diesel contre une alternative électrique d'ici 2030.

RISQUE DE CHANGE

Dans ses activités opérationnelles et financières, bpost est exposée aux fluctuations de taux de change qui impactent le bilan et le compte de résultats.

Ces risques de change consistent en (i) un risque transactionnel lié aux activités opérationnelles ayant un flux de trésorerie en devise étrangère et (ii) un risque de conversion lié à la consolidation en Euro des filiales dont la devise fonctionnelle n'est pas l'Euro (devise fonctionnelle de bpost). La plus importante exposition au risque de change correspond au risque de conversion des USD, sans élément monétaire matériel

Des instruments de couverture sont mis en place pour se protéger de ces risques.

Le tableau suivant montre la sensibilité à un changement raisonnable du taux de change USD, toutes autres variables restant constantes. L'impact de la variation des USD sur l'EBIT et les capitaux propres (après considération de la couverture d'investissement nette) des filiales en Amérique du Nord en 2020 représente le risque de conversion. L'exposition du groupe aux variations de change des autres devises n'est pas matériel.

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	5 % USD VS EUR	-5 % USD VS EUR
Effet sur EBIT	(1,0)	1,2
Effet sur les capitaux propres du groupe après NIH hedge	(20,4)	22,6

RISQUE DU TAUX D'INTÉRÊT

La société associée de bpost, bpost banque, est, comme toutes les banques, soumise au risque de taux d'intérêt qui a une influence directe sur sa marge. Les taux d'intérêt influencent la valorisation du portefeuille d'obligations de bpost banque, ces dernières étant valorisées comme actifs financiers détenus en vue d'encaissements et de vente. Les changements de valorisation sont reflétés par leur juste valeur via les autres éléments du résultat global.

bpost banque étant considérée comme une entité mise en équivalence, 50 % de la variation des fonds propres de bpost banque influencent directement les fonds propres de bpost.

Cependant, tel qu'expliqué dans la note 6.20, à la fin de l'année 2020, l'investissement dans bpost banque a été transféré aux actifs destinés à la vente, suite à la signature d'un accord non contraignant avec BNP Paribas Fortis, et réévalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Le tableau suivant montre l'impact d'une fluctuation de 50 points de base (bps) ou 0,5 % (de 1 % à 1,5 % par exemple) sur les fonds propres de bpost banque et, par le biais de la mise en équivalence, sur les fonds propres de bpost:

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	+50BP	-50BP
Fonds propres bpost banque	(0,7)	1,8
Fonds propres bpost	(0,4)	0,9

bpost est aussi directement exposée aux fluctuations du taux d'intérêt au travers de ses financements externes. bpost atténue cependant ce risque en atteignant un équilibre entre les taux fixes et variables. Actuellement, cet équilibre repose principalement sur des taux fixes, mais il peut évoluer en fonction de la situation du marché.

Afin de gérer la structure du taux d'intérêt de sa dette, bpost peut utiliser des instruments de couverture tels que des swaps de taux d'intérêt. Toute modification substantielle de la structure du taux requiert la validation préalable du Comité Exécutif du groupe.

Fin 2020, le financement externe consistait en

- 185,0 millions USD de prêt à terme non garanti (taux d'intérêt variable). Ce prêt a débuté le 3 juillet 2018 avec une échéance de 3 ans et a été prolongé jusqu'à juillet 2023.
- une obligation de 650,0 millions EUR. L'obligation de 8 ans a été émise en juillet 2018 avec un coupon de 1,25 %. En prévision de cette émission, en février 2018, bpost a conclu un swap de taux d'intérêt à terme de 10 ans avec un montant nominal de 600,0 millions EUR pour couvrir le risque d'intérêt de l'obligation.
- un emprunt de 18,2 millions EUR auprès de la BEI (Banque Européenne d'investissement) (taux d'intérêt variable). Le 5 mai 2007, bpost a contracté un prêt de 100 millions EUR auprès de la BEI. Il est assorti d'un remboursement annuel de 9,1 millions EUR et le dernier paiement est prévu pour 2022.

Le tableau ci-dessous illustre l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 50 bps (de 1 % à 1,5 % par exemple) sur la dette exposée aux taux variables (c'est-à-dire l'emprunt à terme en USD et le prêt de la Banque Européenne d'Investissement en EUR). L'intérêt est calculé en tant qu'Euribor/USD Libor auquel on ajoute la marge. La marge étant déterminée dans le contrat, l'analyse de sensibilité ne s'applique qu'à l'Euribor/USD Libor, réputé « taux de base ». Comme les taux de base sont actuellement bloqués à zéro dans les accords de prêt, une baisse de 50 bps sur l'Euribor/Libor USD a un impact plus faible qu'une hausse de 50 bps. Par conséquent, l'analyse de sensibilité est asymétrique.

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	SENSIBILITÉ À UN MOUVEMENT DE -50 BPS DES TAUX D'INTÉRÊT DU MARCHÉ	SENSIBILITÉ À UN MOUVEMENT DE +50 BPS DES TAUX D'INTÉRÊT DU MARCHÉ
Impact sur les coûts	(0,3)	0,8

Les résultats financiers de bpost sont aussi influencés par l'évolution des taux d'actualisation utilisés pour déterminer l'obligation liée aux avantages au personnel. Au 31 décembre 2020, une augmentation de 50 bps ou 0,5 % des taux d'actualisation moyens générerait une diminution des charges financières de 21,5 millions EUR. Une diminution de 50 bps ou 0,5 % des taux d'actualisation moyens augmenterait la charge financière de 23,8 millions EUR. Pour plus de détails, voir note 6.27 avantages au personnel.

RISQUE DE CRÉDIT

bpost est exposée aux risques de crédit dans ses activités opérationnelles, dans le placement et la gestion de ses liquidités (bancaires) et par le biais de son investissement dans bpost banque.

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	948,1	670,2
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale	721,6	656,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81,8	50,3
Créances commerciales et autres créances	25,0	25,0
ACTIFS FINANCIERS: RISQUE DE CRÉDIT	1.776,5	1.377,0

Le 11 décembre 2019, bpost a accordé à bpost banque un emprunt subordonné s'élevant à 25,0 millions EUR dont la maturité est de 10 ans et avec une première date d'exercice de l'option de rachat après 5 ans. Dès lors, cette dette se place après les autres dettes en cas de liquidation ou faillite de bpost banque.

Activités opérationnelles

Le risque de crédit ne concerne par définition que la part des activités de bpost qui ne sont pas payées "au comptant". bpost SA gère de manière active son exposition au risque de crédit en analysant la solvabilité de ses clients. Cela se traduit par un classement crédit et une limite de crédit.

bpost SA comptabilise sur toutes ses créances commerciales une provision pour pertes de crédit attendues basée sur le modèle de pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Etant donné que les créances commerciales ne contiennent pas de composantes financières significatives, bpost a opté pour l'approche simplifiée pour calculer le taux pertes de crédit attendu grâce à l'utilisation d'une matrice, basée sur les taux historiques de défaut adaptés aux informations actuelles et prospectives.

Le tableau suivant présente les mouvements de provision pour pertes de crédit attendues :

EN MILLIONS EUR	2020	2019
AU 1^{ER} JANVIER	16,9	18,5
Réductions de valeur: additions via regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Réductions de valeur: dotation	10,8	7,7
Réductions de valeur: utilisation	(0,3)	(5,0)
Réductions de valeur: reprise	(1,9)	(2,5)
Réductions de valeur: écarts de conversion	(0,5)	(1,8)
AU 31 DÉCEMBRE	24,8	16,9

L'analyse des balances âgées des créances commerciales et l'exposition au risque de crédit selon la matrice de provision se présente comme suit :

Au 31 Décembre 2019

EN MILLIONS EUR	JOURS DE RETARD				SOLDE SGEI PAR DÉFAUT	TOTAL
	COURANTS	< 60 JOURS	60 -120 JOURS	> 120 JOURS		
Valeur comptable brute totale estimée en cas de défaut	581,9	69,8	4,3	10,9	6,5	673,3
Taux de perte de crédit attendu	0,2 %	5,1 %	29,5 %	37,7 %	100,0 %	
Provision pour pertes de crédit attendues	(1,4)	(3,5)	(1,3)	(4,1)	(6,5)	(16,9)
CRÉANCES COMMERCIALES ET TERMINAL DUES	580,4	66,2	3,0	6,8	0,0	656,5

Au 31 Décembre 2020

EN MILLIONS EUR	JOURS DE RETARD				SOLDE SGEI PAR DÉFAUT	TOTAL
	COURANTS	< 60 JOURS	60-120 JOURS	> 120 JOURS		
Valeur comptable brute totale estimée en cas de défaut	669,2	55,5	5,1	5,6	6,5	741,9
Taux de perte de crédit attendu	0,5 %	9,5 %	39,7 %	52,5 %	100,0 %	
Provision pour pertes de crédit attendues	(3,5)	(5,3)	(2,0)	(2,9)	(6,5)	(20,3)
CRÉANCES COMMERCIALES ET TERMINAL DUES	665,7	50,2	3,1	2,6	0,0	721,6

Le taux de pertes de crédit attendues a augmenté en 2020 par rapport à 2019, étant donnée la correction du taux historique par défaut suite à l'augmentation des activités e-commerce et parcelles ayant un taux de défaut historique plus élevé par rapport à la diminution des activités mail ayant un taux historique par défaut inférieur. De plus, étant donné la difficulté d'estimer l'impact de la COVID-19, bpost a effectué un ajout post modèle sur base du taux crédit client fourni par une agence de crédit externe.

Comme mentionné à la note 6.34, bpost a réservé un montant de 6,5 millions EUR comme créance en réduction de la compensation pour les SIEG de 2015 et a considéré cette créance comme en défaut.

Placement des liquidités

En ce qui concerne le placement par bpost de ses liquidités, lesquelles incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les titres de placement, l'exposition au risque de crédit résulte d'un manquement de la partie adverse, l'exposition maximale correspondant à la valeur comptable de ces instruments.

bpost banque

bpost banque investit les fonds déposés par ses clients. La banque a adopté une politique stricte de placement qui préconise une répartition des investissements entre obligations d'État belge, autres bons d'État et, obligations émises par des sociétés financières et commerciales ainsi que des prêts hypothécaires. Au 31 décembre 2020, bpost banque avait investi les fonds déposés par ses clients dans des actifs interbancaires (1.228,1 millions EUR), des prêts et avances aux clients (principalement des emprunts hypothécaires et des prêts à terme, 7.100,0 millions EUR) et des titres (principalement des bons d'Etat et de sociétés financières, 3.398,0 millions EUR). En outre, des limites maximales de concentration par émetteur, par secteur, par catégorie, par pays et par devise ont été créées et sont constamment surveillées.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité disponible de bpost est limité, ceci s'explique par le niveau élevé des liquidités de caisse et le fait qu'une partie significative de ses revenus est payée par ses clients avant la prestation de service-même.

Les échéances des passifs financiers sont présentés comme suit:

EN MILLIONS EUR	COURANT			NON-COURANT			TOTAL
	MOINS D'1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	MOINS D'1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
31 DECEMBRE 2019							
Dettes de location-financement	100,7	255,7	139,6				496,0
Dettes commerciales et autres dettes	1.250,9	27,7	0,0				1.278,5
Obligation long terme	8,1	40,6	658,1				706,9
Papiers commerciaux	164,5	0,0	0,0				164,5
Instruments dérivés	1,3	0,0	0,0				1,3
Découverts bancaires	0,5	0,0	0,0				0,5
Emprunts bancaires	13,7	189,7	0,0				203,5
Autres emprunts	0,1	0,7	0,0				0,8
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	1.539,9	514,4	797,7				2.852,0

EN MILLIONS EUR	COURANT			NON-COURANT			TOTAL
	MOINS D'1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	MOINS D'1 AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
31 DECEMBRE 2020							
Dettes de location-financement	106,0	273,6	143,7				523,3
Dettes commerciales et autres dettes	1.438,4	48,6	0,0				1.487,0
Obligation long terme	8,1	32,5	654,3				694,9
Obligation à long terme	165,0	0,0	0,0				165,0
Instruments dérivés	0,3	0,0	0,0				0,3
Découverts bancaires	0,0	0,0	0,0				0,0
Emprunts bancaires	10,6	160,6	0,0				171,3
Autres emprunts	0,2	0,0	0,0				0,2
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	1.728,7	515,3	798,0				3.042,0

Les échéances contractuelles ci-dessus sont basées sur les paiements contractuels non actualisés, qui peuvent différer de la valeur comptable des passifs à la date du bilan consolidé.

Le risque de liquidité est mitigé par des lignes de crédit en ligne avec la taille des opérations de bpost.

Politiques et procédures de gestion du capital

bpost recherche un équilibre optimal entre sa dette nette et ses flux de trésorerie opérationnels et elle gère la structure financière en maximisant la valeur pour ses actionnaires. Dans ce contexte, bpost peut choisir d'ajuster le montant des dividendes alloués, d'effectuer des transactions ayant un impact sur le nombre d'actions ou de céder des actifs afin de réduire son endettement net.

L'allocation de capital devrait permettre la transformation de l'entreprise

Pour, finalement, offrir une valeur durable aux actionnaires tout en étant viable du point de vue des flux de trésorerie et s'efforcer d'obtenir une qualité d'investissement



« La discipline financière se reflète dans nos efforts pour obtenir une notation "investment grade", basée sur la génération interne de liquidité »

La politique de bpost consiste également à maintenir un solide profil de crédit intrinsèque basé sur la création de trésorerie interne ; ce qui est pour l'instant le cas au vu du grade A accordé par Standard & Poor's.

Les principaux indices appliqués sont les suivants : (1) le rapport entre la dette nette, telle que déterminée par la méthodologie de notation de crédit de Standard & Poor's¹, et l'EBITDA ; et (2) le rapport entre les fonds opérationnels ajustés et la dette nette, telle que déterminée par la méthodologie de notation de crédit de Standard & Poor's.

1 Il convient de faire remarquer ici que les chiffres de Standard & Poor's pour 2020 n'étaient pas encore disponibles au moment de la publication du rapport annuel. Une fois disponibles, ils seront publiés sur notre site web d'entreprise, sous la section investisseurs/profil de la dette.

6.6 Impacts de la COVID-19

La propagation de la COVID-19 a un impact sans précédent sur l'activité économique et la société en général. Dans une telle crise, la présence quotidienne de bpost à proximité des citoyens et de ses clients est d'une importance vitale. C'est pourquoi le bpost group a mis l'accent sur la continuité de ses missions de service postal universel et de ses autres services de courrier et de colis nationaux et internationaux, tout en se montrant extrêmement soucieux de la santé et de la sécurité de ses employés et de ses clients.

Les implications opérationnelles sur bpost group sont les suivantes:

- La fermeture du commerce de détail non essentiel du 13 mars au 10 mai 2020 en Belgique a eu un impact négatif sur les volumes de courrier, en particulier l'Advertising. Le Transactional mail a été moins touché par les perturbations économiques générales. L'impact est principalement lié à la diminution des volumes administratifs des grands expéditeurs et des petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'aux lettres recommandées. L'hésitation à faire de la publicité dans le contexte incertain de la COVID-19 continue d'avoir un impact négatif sur l'Advertising mail.
- Les magasins Ubiway, situés pour la plupart dans des environnements de voyage, ont connu un impact important sur la fréquentation, ainsi qu'une fermeture partielle.
- Les circonstances exceptionnelles du confinement ont également eu de façon temporaire un impact négatif important sur l'offre de services internationaux de bpost group liés à l'envoi de lettres et de colis (principalement pour les destinations hors Europe).
- D'un autre côté, la crise mondiale de la COVID-19 a entraîné un glissement vers les achats en ligne. Cela a eu un impact positif sur la plupart des activités liées aux colis et au e-commerce.

Afin de limiter l'impact négatif de la COVID-19 sur ses résultats, bpost group a mis en place des actions ciblées de contrôle des coûts, notamment en ce qui concerne les dépenses discrétionnaires. bpost group suit l'évolution de la COVID-19 et continuera à évaluer d'autres impacts à l'avenir. Les principaux éléments ayant un impact sur les états financiers consolidés sont mentionnés ci-dessous :

Continuité des opérations et mesures de liquidités associées

L'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2020 a décidé de distribuer un dividende brut par action sur les résultats de l'année 2019 de 0,62 EUR. Un acompte sur dividende de 0,62 EUR brut par action ayant déjà été versé le 9 décembre 2019, aucun autre dividende sur les résultats de l'exercice 2019 n'a été versé. De plus, le Comité de Direction va recommander à l'Assemblée Générale des Actionnaires de ne pas distribuer de dividende aux actionnaires sur les résultats de l'année 2020. Dans les circonstances exceptionnelles de la COVID-19 et ses impacts macroéconomiques futurs incertains, le Conseil d'administration a voulu donner la priorité à la solidité du bilan et des réserves de trésorerie, et des capacités d'investissement de bpost group pour le long terme. En outre, début mai 2020 le budget d'investissement initial de 200,0 millions EUR a été réduit à un maximum de 150,0 millions EUR pour 2020.

La structure de financement et les liquidités sont présentées dans les notes 6.30 et 6.25. Fin décembre, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 948,1 millions EUR. En outre, bpost dispose de deux lignes de crédit renouvelables non utilisées pour un montant total de 375,0 millions EUR et, sur le financement extérieur (intérêts exclus), 803,5 millions EUR sont des dettes à long terme. Sur base de ce qui précède et du mouvement net de trésorerie au cours de 2020 (entrée de trésorerie de 304,9 millions EUR), bpost considère qu'elle dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités au cours des 12 prochains mois. De plus, Standard & Poor Global Ratings a confirmé la notation de crédit long et court terme de A/A-1, avec des perspectives stables.

Goodwill

À la date de clôture, bpost group a évalué s'il y avait un quelconque indice de perte de valeur et a effectué un test de dépréciation du goodwill tel que défini par la norme IAS 36, ce qui a conduit à la comptabilisation d'une réduction de valeur de 41,4 millions EUR. Voir note 6.21 Immobilisations incorporelles.

Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

La COVID-19 a eu un impact négatif sur le résultat net de bpost banque. Outre la diminution des activités, 2.018 clients ont demandé un moratoire en vertu duquel le paiement des mensualités de leurs prêts hypothécaires était

suspendu et pour lequel bpost banque a enregistré une perte financière (impact après impôts à 50 %) de 0,3 million EUR correspondant à la différence de la valeur actualisée nette des contrats avant et après le moratoire. En outre, bpost banque a constitué deux provisions supplémentaires liées à un risque de défaillance dû à la COVID-19, à savoir 0,4 million EUR (impact après impôts à 50 %) en raison d'une détérioration des conditions macroéconomiques (hausse du chômage et baisse des prix du logement) et 0,4 million EUR (impact après impôts à 50 %) lié à une augmentation de la probabilité de défaillance des prêts qui font actuellement l'objet d'un moratoire sur les paiements.

Pertes de crédit attendues

bpost comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues sur l'ensemble de ses créances commerciales sur la base du modèle des pertes de crédit attendues sur la durée de vie (ECL). Afin de calculer les taux ECL, bpost utilise une matrice de provision basée sur des taux de défaut historiques adaptés par catégorie d'ageing. Étant donnée la difficulté d'évaluer l'impact de la COVID-19 sur les taux ECL, bpost a utilisé une superposition post-modèle basée sur la notation de crédit des clients fournie par une agence de notation externe. Cela a conduit à la constitution d'une provision supplémentaire pour créances douteuses de 4,5 millions EUR.

Période sans loyer IFRS 16

Pour certaines locations qui ont été arrêtées en raison des circonstances induites par la COVID-19 (par exemple les magasins Ubiway Retail à l'aéroport), bpost n'a pas dû payer de loyer ou a obtenu une remise. bpost a appliqué l'expédient pratique pour ces concessions de loyer, car la modification des paiements n'a pas entraîné de révisions importantes ou de changements dans les conditions et les réductions n'ont affecté que les paiements dus en 2020. Par conséquent, les dépenses ont été réduites en 2020 d'un montant de 1,4 million EUR.

6.7 Regroupements d'entreprises

Changement du périmètre de consolidation : création d'Active Ants International BV

Le 1^{er} avril 2020, Active Ants International BV a été créée afin de poursuivre l'expansion de l'activité de fulfillment à travers l'Europe. bpost détient 75 % des actions pour lesquelles bpost a payé un montant de 7,5 millions EUR. En outre, l'accord prévoit une structure de call et de put pour les actions restantes (25 %). À la création, le prix d'exercice variable de l'option de vente avait été comptabilisé comme un passif financier pour un montant actualisé de 17,5 millions EUR (correspondant au montant maximum). Les modifications du passif financier seront comptabilisées dans le compte de résultats. Fin 2020, l'actualisation a entraîné un coût financier de 0,2 million EUR. La dette financière s'est alors élevée à 17,7 millions EUR. Compte tenu de l'option de vente, la société a été consolidée dans le secteur d'activité Parcels & Logistics Europe & Asia selon la méthode d'intégration globale.

Acquisition de Freight4U Logistics BV

Le 3 avril 2020, bpost a acquis 100 % des actions de la société Freight 4U Logistics BV. Freight 4U Logistics est une société d'assistance en escale basée dans la zone des aéroports de Bruxelles et Liège avec des services comprenant la répartition du fret, le tri et le traitement du fret, les activités douanières à l'importation et à l'exportation et l'expédition du fret. Les revenus en 2019 se sont élevés à 2,8 millions EUR. bpost a payé un montant de 0,2 million EUR pour l'acquisition des parts de Freight 4U. En outre, l'accord prévoit une contrepartie conditionnelle basée sur l'EBIT-DA moyen des exercices 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024, qui peut s'élever à un maximum de 0,8 million EUR et pour laquelle aucun passif n'a été prévu. Les coûts de transaction ont été pris en charges et sont inclus dans les

charges d'exploitation en 2020. La société a été consolidée au sein de l'entité opérationnelle Parcels & Logistics Europe & Asia en utilisant la méthode d'intégration globale à partir d'avril 2020.

Le calcul du goodwill est présenté ci-dessous:

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ACQUIS ET DES DETTES REPRISES DANS LES ENTITÉS ACHETÉES	EN MILLIONS EUR
Actifs non courants	0,1
Immobilisations corporelles	0,1
Actifs courants	0,5
Créances commerciales et autres créances	0,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0
Passifs non courants	0,0
Passifs courants	(0,5)
Emprunts bancaires	(0,2)
Dettes commerciales et autres dettes	(0,3)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS NETS ACQUIS	0,0
Goodwill suite à l'acquisition	0,2
CONTREPARTIE D'ACHAT TRANSFÉRÉE	0,2
dont:	
- Montant payé	0,2
- Contrepartie conditionnelle	0,0
ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE DES ACQUISITIONS	EN MILLIONS EUR
Trésorerie nette acquise des filiales	0,0
Montant payé	(0,2)
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	(0,2)

La juste valeur des créances commerciales courantes et non courantes s'élevait à 0,5 million EUR et l'on s'attend à ce que la totalité des montants contractuels puisse être recouvrée.

En 2020, Freight 4U a contribué à hauteur de 0,5 million EUR au chiffre d'affaires et de -2,2 millions EUR au résultat avant impôt des activités poursuivies du groupe. Sans tenir compte des éliminations interentreprises, les revenus et résultat avant impôts sont respectivement à 2,6 millions EUR et -0,2 million EUR

Le goodwill de 0,2 million EUR qui en résulte découle de la croissance future et des synergies attendues dans les activités transfrontalières. Aucune partie de ce goodwill ne devrait être déductible à des fins fiscales.

Contrepartie conditionnelle pour Anthill BV

En juin 2020, bpost a payé un montant de 3,0 millions EUR pour 11,4 % des actions de Anthill en exécution de l'option d'achat prévue dans l'accord de 2018. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été comptabilisée comme un passif. Le paiement n'a eu aucun impact sur le goodwill calculé à l'origine ni sur le résultat de l'exercice.

En outre, en juin 2020, l'accord de mars 2018 a été modifié et le prix d'exercice variable de l'option de vente des actions restantes de Anthill BV (25,0 %) a été réévalué, le passif total actualisé en cours s'élevait à un montant maximum de 13,3 millions EUR. L'augmentation du passif éventuel (3,9 millions EUR) a été comptabilisée dans les charges financières au second trimestre. A la fin de l'année 2020, la désactualisation a provoqué un coût financier de 0,2 million EUR, en conséquence le passif actualisé s'élève à 13,5 millions EUR fin 2020.

Allocation du prix d'acquisition pour AtoZ Global BV et MCS Fulfilment BV

En septembre 2019, Active Ants a acquis 100 % des actions d'AtoZ Global BV et de Multi-Channel Services Fulfillment BV. Le groupe est actif dans la distribution nationale et internationale de colis ou de services multicanaux d'exécution, consistant en l'entreposage, la préparation, l'emballage, l'organisation des activités de transport, la gestion des retours et l'expédition des produits. Active Ants a versé un montant de 3,6 millions EUR pour les actions. En outre, l'accord prévoit une contrepartie conditionnelle basée sur les revenus de 2019 et 2020 et une autre basée sur la marge EBITDA de 2021. La juste valeur des contreparties conditionnelles est comptabilisée pour un montant de 1,4 million EUR (avec un maximum de 1,9 million EUR) lié à l'objectif en termes de revenus et de 0,4 million EUR (correspondant au montant maximum) lié à l'objectif en termes de marge EBITDA. Les coûts de transaction ont été pris en charge et sont inclus dans les charges d'exploitation en 2019. La société a été consolidée dans l'entité opérationnelle Parcels & Logistics Europe & Asia selon la méthode d'intégration globale à partir d'octobre 2019.

Le goodwill calculé est présenté comme suit :

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ACQUIS ET DES DETTES REPRISES DANS LES ENTITÉS ACHETÉES	EN MILLIONS EUR
Actifs non courants	0,9
Immobilisations corporelles	0,3
Immobilisations incorporelles	0,7
Actifs courants	1,5
Créances commerciales et autres créances	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
Passifs non courants	(0,1)
Passifs d'impôts différés	(0,1)
Passifs courants	(0,9)
Dettes commerciales et autres dettes	(0,9)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS NETS ACQUIS	1,4
Goodwill suite à l'acquisition	4,0
CONTREPARTIE D'ACHAT TRANSFÉRÉE	5,4
dont:	
- Montant payé	3,6
- Contrepartie conditionnelle	1,8
ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE DES ACQUISITIONS	EN MILLIONS EUR
Trésorerie nette acquise des filiales	0,5
Montant payé	(3,6)
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	(3,1)

La juste valeur des créances commerciales courantes et non courantes s'est élevée à 1,0 million EUR et l'on s'attend à ce que la totalité des montants contractuels puisse être recouvrée.

L'ajustement de la juste valeur suite à l'allocation du prix d'achat a consisté en la comptabilisation des relations clients (durée de vie utile de 5 ans) pour un montant de 0,7 million EUR.

En 2020, AtoZ et MCS ont contribué à hauteur de 11,9 millions EUR au chiffre d'affaires et de 0,9 million EUR au résultat avant impôts des activités poursuivies du groupe. En 2019, AtoZ et MCS ont contribué à hauteur de 2,7 millions EUR au chiffre d'affaires et de 0,3 million EUR au résultat avant impôts des activités poursuivies du groupe.

Le goodwill de 4,0 millions EUR qui en résulte provient de la croissance future et des synergies attendues dans les activités de fulfillment. Aucune partie de ce goodwill ne devrait être déductible à des fins fiscales.

6.8 Information sectorielle

bpost opère à travers trois secteurs opérationnels et des entités de support fournissant des services aux entités opérationnelles :

L'entité opérationnelle Mail & Retail (« M&R ») supervise les activités opérationnelles de collecte, de transport, de tri et de distribution du courrier et des documents adressés et non adressés en Belgique. Elle propose aussi ces activités opérationnelles pour les colis à d'autres entités opérationnelles de bpost et supervise les activités liées à :

- Transactional and Advertising mail;
- Press comprenant le regroupement de la distribution des journaux et périodiques aux points de vente, et la distribution de journaux et périodiques aux destinataires;
- Value added services comprenant la gestion de documents et les activités connexes, et
- Proximity and convenience retail network : un réseau de distribution de produits proximité et commodités par l'intermédiaire de son réseau de distribution en Belgique composé de points poste, de bureaux de poste et de points de vente Ubiway Retail à travers divers boutiques franchisées. Les activités couvrent également la vente de produits bancaires et financiers à travers ce réseau sous le contrat d'agence avec bpost banque et AG Insurance.

Cette entité opérationnelle exécute également des services d'intérêt économique général (SIEG) pour le compte de l'Etat belge.

L'entité opérationnelle Parcels & Logistics Europe & Asia (« PaLo EURasia ») supervise les activités suivantes:

- Parcels BeNe est en charge des activités opérationnelles et commerciales liées à la livraison sur le dernier kilomètre et à la livraison express en Belgique et aux Pays-Bas, et regroupe la livraison sur le dernier kilomètre des colis de bpost SA et Dynalogic ;
- E-commerce logistics Europe & Asia qui opère dans le fulfillment, le traitement, la livraison et la gestion des retours des commandes, et regroupe les entités Radial Europe, Anthill, Dynafix et les entités Landmark en Europe et Asie ;
- Cross-border qui fournit de l'inbound et outbound et des services d'import (droits de douane) pour les colis en Europe et en Asie, ainsi que pour le courrier international partout dans le monde.

Ce secteur exploite plusieurs centres opérationnels à travers l'Europe, dont un centre de tri (NBX) et plusieurs hubs pour les colis.

L'entité opérationnelle Parcels & Logistics North America (« PaLo N. Am ») est en charge des activités opérationnelles et commerciales liées à :

- E-commerce logistics North America qui opère dans le fulfillment, le traitement, la livraison et la gestion des retours des commandes, ainsi que dans les domaines du service à la clientèle, des technologies à valeur ajoutée en Amérique du Nord (Radial et Apple Express) et en Australie (FDM), et des services de colis transfrontaliers (Landmark US) ;
- International mail tel que la distribution de courrier à service complet en Amérique du Nord via les entités MSI, IMEX et M.A.I.L.

Le secteur Corporate et de Support (« Corporate ») est composé de trois entités de support et de l'entité Corporate. Les entités de support offrent aux trois secteurs opérationnels et au secteur Corporate au secteur Corporate des services tels que Finance & Accounting, Human Resources & Service Operations et ICT & Digital. L'entité Corporate inclut les départements Strategy, M&A, Legal, Regulatory et Corporate Secretary. L'EBIT généré par les entités de support est refacturé aux trois entités opérationnelles en tant que charges d'exploitation tandis que les charges d'amortissements restent dans le secteur Corporate. Les revenus générés par les entités de support, y compris la vente d'immeubles, sont publiés dans le secteur Corporate.

Comme bpost identifie son CEO comme le principal décideur opérationnel ("CODM"), les secteurs opérationnels sont basés sur les informations fournies au CEO. bpost calcule son bénéfice d'exploitation (EBIT) au niveau des secteurs et est évalué de manière cohérente avec les directives comptables des états financiers (IFRS). Les actifs et les passifs ne sont pas présentés par secteur au CODM.

Aucun secteur opérationnel n'a été regroupé pour former les entités opérationnelles publiés ci-dessus.

Les services et produits fournis entre entités juridiques sont sans lien de dépendance alors que les services et produits fournis entre entités opérationnelles de la même entité juridique sont basés sur des coûts marginaux. Les services fournis par les entités de support aux entités opérationnelles d'une même entité juridique sont basés sur le coût total.

Corporate treasury, bpost banque et les impôts sont gérés centralement pour le groupe. Le résultat financier net, l'impôt sur le résultat et la quote-part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises ne sont publiés qu'au niveau du groupe.

Les tableaux suivants présentent l'aperçu des résultats par secteur opérationnel :

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	M&R		PALO EURASIA		PALO N. AM.		CORPORATE		ELIMINATIONS		GROUPE	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits d'exploitation externes	1.736,1	1.897,1	1.073,9	813,2	1.329,2	1.097,5	15,4	30,1			4.154,6	3.837,8
Produits d'exploitation inter-secteurs	221,8	174,7	14,0	17,8	6,8	6,8	375,2	372,0	(617,9)	(571,2)	0,0	0,0
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION	1.958,0	2.071,7	1.087,9	830,9	1.336,0	1.104,2	390,6	402,1	(617,9)	(571,2)	4.154,6	3.837,8
Charges d'exploitation	1.709,4	1.734,2	966,8	747,7	1.233,7	1.048,7	343,4	340,7	(617,9)	(571,2)	3.635,5	3.300,2
Dépréciations – Amortissements	128,9	83,7	22,6	21,7	95,0	71,6	72,0	70,8			318,5	247,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	119,6	253,8	98,5	61,5	7,4	(16,1)	(24,9)	(9,3)	0,0	0,0	200,7	289,9
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises											18,3	15,8
Réévaluation d'actifs destinés à la vente à la juste valeur diminués des coûts de la vente											(141,6)	0,0
Résultat financier											(47,8)	(61,5)
Impôts sur le résultat											(48,8)	(89,6)
RÉSULTAT DE L'ANNÉE (EAT)	119,6	253,8	98,5	61,5	7,4	(16,1)	(24,9)	(9,3)	0,0	0,0	(19,2)	154,7

Les tableaux présentés ci-dessous fournissent une vue détaillée des entités et couvrent aussi les exigences de présentation de la norme IFRS 15.

Le total des produits d'exploitation (produits d'exploitation inter-secteurs exclus), revenus et autres produits d'exploitation, sont évalués sur la même base que les principes comptables des états financiers (IFRS) et de la performance des entités opérationnelles. Les autres produits d'exploitation sont alloués sur plusieurs lignes, cependant principalement à Corporate & Supporting functions car cette ligne ne représente que des autres produits d'exploitation.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	PRODUITS D'EXPLOITATION EXTERNES			CHIFFRE D'AFFAIRES	
	2020	2019	EVOLUTION %	2020	2019
Mail & Retail	1.736,1	1.897,1	-8,5 %	1.724,3	1.880,4
Transactional mail	725,2	748,0	-3,1 %	724,7	747,7
Advertising mail	182,6	236,0	-22,6 %	182,6	235,9
Press	339,1	346,6	-2,2 %	332,6	337,4
Proximity and convenience retail network	386,5	462,6	-16,4 %	381,7	456,4
Value added services	102,7	103,9	-1,1 %	102,7	102,9
Parcels & Logistics Europe & Asia	1.073,9	813,2	32,1 %	1.073,4	809,7
Parcels BeNe	547,9	380,6	43,9 %	547,8	378,8
E-commerce logistics	172,5	133,1	29,7 %	171,8	131,4
Cross border	353,5	299,5	18,0 %	353,8	299,5
Parcels & Logistics North America	1.329,2	1.097,5	21,1 %	1.317,4	1.089,3
E-commerce logistics	1.246,4	1.008,1	23,6 %	1.234,7	1.000,2
International mail	82,8	89,4	-7,4 %	82,7	89,1
Corporate & fonctions de support	15,4	30,1	-48,9 %	0,0	0,0
TOTAL	4.154,6	3.837,8	8,3 %	4.115,1	3.779,4

La répartition géographique du total des produits d'exploitation (produits d'exploitation inter-secteurs exclus) et les actifs non courants sont attribués à la Belgique, au reste de l'Europe, aux États-Unis d'Amérique et au reste du monde. L'attribution par localisation géographique est basée sur la localisation de l'entité générant le produit d'exploitation ou détenant l'actif net. Les autres produits d'exploitation sont alloués à plusieurs postes.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019	ÉVOLUTION
			2020 - 2019
Belgique	2.465,0	2.464,3	0,0 %
Reste de l'Europe	315,3	262,2	20,3 %
USA	1.277,3	1.054,8	21,1 %
Reste du Monde	97,0	56,4	71,8 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4.154,6	3.837,8	8,3 %

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019	ÉVOLUTION
			2020 - 2019
Belgique	885,8	977,2	-9,4 %
Reste de l'Europe	194,7	180,1	8,1 %
USA	805,7	874,8	-7,9 %
Reste du Monde	43,4	46,2	-6,1 %
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	1.929,6	2.078,4	-7,2 %

Le total des actifs non courants comprend les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les immeubles de placement et les créances commerciales et autres créances (> 1 an).

Si l'on exclut la rémunération reçue du gouvernement fédéral belge pour fournir les services décrits dans le contrat de gestion et les concessions de presse, en ce compris l'entité opérationnelle Mail & Retail, aucun client extérieur ne représente plus de 10 % du total des produits d'exploitation de bpost.

6.9 Chiffre d'affaires

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Chiffre d'affaires excluant les rémunérations SIEG	3.847,9	3.508,3
Rémunération SIEG	267,2	271,0
TOTAL	4.115,1	3.779,4

Par rapport à l'année précédente, les revenus ont augmenté de 335,7 millions EUR pour atteindre 4.115,1 millions EUR. L'augmentation des revenus de Parcels & Logistics Europe & Asia et Parcels & Logistics North America a été partiellement compensé par la baisse des revenus de Mail & Retail, principalement due à la diminution des volumes de courrier et à la diminution des revenus générés par « Proximity and convenience retail network » (y compris la déconsolidation d'Alvadis).

La rémunération des SIEG est présentée sous la rubrique « Press et Proximity and convenience retail network » sous le secteur « Mail and Retail »

6.10 Autres produits d'exploitation

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Gain de cessions d'immobilisations corporelles	12,2	25,8
Plus-value sur vente des activités d'Alvadis	0,0	0,6
Revenus locatifs découlant des immeubles de placement	1,2	1,0
Revenus de tiers	4,2	9,7
Gains sur les contreparties conditionnelles	0,0	3,2
Autres revenus de vente	3,8	5,8
Autres	18,0	12,3
TOTAL	39,5	58,4

Les gains sur la cession d'immobilisations corporelles ont diminué de 13,6 millions EUR en raison de la baisse des revenus sur la vente de bâtiments en 2020 par rapport à 2019 (au deuxième trimestre 2019, un gain de 19,9 millions EUR a été réalisé sur la vente du siège social).

Le recouvrement des coûts de tiers concerne principalement les remboursements par des tiers de services non essentiels et les ventes réalisées par les restaurants de bpost.

En 2019, un montant de 1,7 million EUR et de 1,5 million EUR a été comptabilisé pour respectivement la différence entre le montant payé en espèces et la contrepartie conditionnelle en cours de DynaGroup et l'extourne de la contrepartie conditionnelle de Leen Menken.

Les autres produits de la vente au détail se composent principalement de produits non spécifiques dans le canal de vente au détail qui ne font pas partie de l'activité ordinaire de bpost.

6.11 Autres charges d'exploitation

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Provisions	(1,2)	(0,2)
Taxes locales, précompte immobilier et autres impôts	8,6	12,5
Réduction de valeur sur créances commerciales et refacturation	17,5	5,2
Amendes	0,1	0,1
Autres	9,4	6,6
TOTAL	34,4	24,2

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 10,2 millions EUR par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 12,3 millions EUR des réductions de valeur de créances commerciales (due à la faillite de certains clients, ainsi qu'à des provisions supplémentaires pour couvrir l'impact de la COVID-19) et par une augmentation des refacturations des services de paiement, en ligne avec l'augmentation des volumes de paiements. Cette augmentation a été partiellement compensée par une diminution des taxes locales, précomptes immobiliers et autres (3,9 millions EUR), en raison surtout d'un recouvrement supérieur de la TVA.

6.12 Approvisionnements et marchandises

Par rapport à l'année dernière, les coûts d'approvisionnements et de marchandises ont diminué de 44,4 millions EUR ou 18,1 %. Cette diminution s'explique principalement par des coûts d'approvisionnements de marchandises plus faible chez Ubiway Retail en ligne avec la diminution des revenus en raison de l'impact de la COVID-19 suite à la fermeture partielle du réseau de vente et la diminution de la fréquentation, accentués par la déconsolidation d'Alvadis à partir de septembre 2019.

6.13 Services et biens divers

Les services et biens divers ont augmenté de 288,0 millions EUR pour atteindre 1.831,1 millions EUR. Cela doit être vu en parallèle à l'augmentation des revenus résultant de volumes plus élevés de colis et de l'impact de la COVID-19.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019	ÉVOLUTION
			2020 - 2019
Loyers et charges locatives	80,3	56,9	41,1 %
Entretien et réparation	114,8	116,8	-1,7 %
Fournitures d'énergie	42,7	45,8	-6,9 %
Autres biens	48,6	39,1	24,3 %
Frais postaux et de télécommunication	21,5	21,2	1,6 %
Frais d'assurance	26,7	24,9	7,2 %
Frais de transport	867,6	695,6	24,7 %
Frais de publicité et annonce	19,0	28,3	-32,8 %
Consultance	19,9	45,1	-55,7 %
Frais d'intérim	277,3	198,2	39,9 %
Rémunérations de tiers, honoraires	165,7	146,9	12,8 %
Autres services	128,9	106,2	21,4 %
TOTAL	1.813,1	1.525,0	18,9 %

- Les charges de location ont augmenté de 23,4 millions EUR en raison de la hausse des coûts de location de la flotte pour les leasings à court terme afin de gérer des volumes plus importants de colis et de frais de stockage plus élevés liés aux services dans le cloud.

- Les autres biens se sont élevés à 48,6 millions EUR et ont augmenté de 9,5 millions EUR en partie en raison des coûts supplémentaires liés à la COVID-19 (masques de protection, gants et gel hydroalcoolique).
- Les frais de transport se sont élevés à 867,6 millions EUR, ce qui représente une augmentation de 172,0 millions EUR, conforme à l'évolution des activités internationales et aux volumes supérieurs de colis nationaux.
- Les frais d'intérim ont augmenté de 79,1 millions EUR, à la suite d'une augmentation du nombre de collaborateurs intérimaires, et doivent être regardés avec l'évolution des charges de personnel, voir la note 6.14.
- Les frais de rémunération des tiers concernent principalement les services ICT, la rémunération des points poste, les managers intérimaires, les frais des installations, la sécurité et les services externalisés. Ces coûts ont augmenté de 18,8 millions EUR, principalement en raison de l'augmentation des coûts ICT liés aux projets (par exemple Alternative Distribution Model) et aux coûts des services de nettoyage plus élevés suite à la COVID-19.
- Les autres services concernent les frais du traitement des paiements, les services HR, les frais de formation et les frais administratifs. Les autres services ont augmenté de 22,8 millions EUR, en raison surtout de l'augmentation des frais de traitement des paiements de Radial US consécutive à l'accroissement des volumes.

Cela est partiellement compensé par les actions de réduction des coûts mises en place pour :

- les frais de publicité et d'annonce qui baissent de 9,3 millions EUR ;
- les frais de consultance en recul de 25,1 millions EUR, conformément à la tendance d'accroissement des projets exécutés par les collaborateurs de bpost.

6.14 Frais de personnel

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Rémunérations	1.335,9	1.263,1
Cotisations de sécurité sociale	227,1	219,4
Frais de pension (note 6.27)	7,8	7,6
Indemnités de cessation d'emploi, autres avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi autres que les frais de pension (note 6.27)	15,8	15,0
TOTAL	1.586,5	1.505,1

Au 31 décembre 2020, l'effectif de bpost s'élevait à 36.291 (2019: 34.296) et se composait comme suit :

- Personnel statutaire: 8.048 (2019: 8.783)
- Personnel contractuel: 28.243 (2019: 25.513)

Le nombre moyen d'ETP pour 2020 est de 32.030 (2019 : 31.054).

Le nombre moyen d'ETP et intérimaires pour 2020 est de 38.639 (2019: 35.377).

Les frais de personnel (1.586,5 millions EUR) et d'intérim (277,3 millions EUR) se sont élevés en 2020 à 1.863,8 millions EUR (1.703,2 millions EUR en 2019). Les frais de personnel et d'intérim ont augmenté de 160,6 millions EUR (81,5 millions EUR pour les frais de personnel et 79,1 millions EUR pour les frais d'intérim) par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des frais de personnel et des frais d'intérim résultant d'un accroissement des ETP, a généré une hausse des coûts de 136,4 millions EUR. Les primes liées à la COVID-19, l'indexation des salaires et les augmentations liées au mérite, partiellement compensées par l'évolution du taux de change ont principalement conduit à un effet prix négatif de 32,9 millions EUR. Les effets susmentionnés ont été partiellement contrebalancés par un effet mix positif de 8,8 millions EUR, principalement dû au recrutement d'agents auxiliaires.

6.15 Revenus financiers et charges financières

Les montants suivants ont été comptabilisés dans le compte de résultats pour les années:

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Revenus financiers	7,4	8,3
Charges financières	(55,2)	(69,7)
TOTAL	(47,8)	(61,5)

Les coûts financiers nets de 2020 se sont élevés à -47,8 millions EUR, en augmentation de 13,7 millions EUR par rapport à 2019. Cette augmentation résulte surtout d'une réduction des charges financières hors trésorerie liées aux avantages au personnel IAS 19, induite par une moindre diminution des taux d'actualisation.

Revenus financiers

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Intérêts perçus sur comptes courants / papiers commerciaux	0,8	1,1
Gains issus de différence de change	4,9	6,3
Autres revenus financiers	1,7	0,9
TOTAL	7,4	8,3

Charges financières

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Charges financières sur avantages liés au personnel (IAS 19)	8,8	25,1
Charges des intérêts sur leasings (FRS 16)	10,3	9,7
Intérêts d'emprunts	3,2	5,4
Intérêts et charges liées à l'obligation à long terme	9,3	9,3
Règlement du swap de taux d'intérêt	2,5	2,5
Pertes issues de différences de change	13,7	6,4
Réduction de valeur sur actifs financiers circulants	0,0	0,0
Contrepartie conditionnelle : désactualisation du taux d'actualisation, impact des changements du taux d'actualisation et impact des changements liés à l'actualisation d'intérêts minoritaires	4,2	7,3
Autres charges financières	3,1	4,0
TOTAL	55,2	69,7

Les pertes issues des différences de change sont principalement expliquées par l'évolution du taux de change EUR vs USD.

En 2020, le prix d'exercice variable de l'option de vente des actions restantes d'Anthill BV a été réévalué, l'augmentation du passif éventuel (3,9 millions EUR) a été comptabilisée sous les charges financières. En 2019, sur la base du plan à long terme actualisé d'Anthill BV, la juste valeur de l'option de vente des actions restantes a été ajustée, ce qui a entraîné une augmentation du passif éventuel (7,3 millions EUR).

6.16 Impôts sur le résultat / Impôts différés

Détail des impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats en 2020 s'élevaient à 48,8 millions EUR et peuvent être détaillés comme suit:

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
LES CHARGES FISCALES COMPRENNENT:		
Charges fiscales courantes	70,5	89,7
Ajustements relatifs aux charges fiscales courantes des exercices précédents	(1,9)	(1,6)
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultats	(19,8)	1,6
TOTAL DES IMPÔTS	48,8	89,6

Réconciliation des impôts sur le résultat théoriques avec les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats

Une réconciliation des impôts sur le résultat théoriques avec les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats peut se résumer comme suit:

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Résultat avant impôt (A)	29,6	244,3
Taux d'imposition statutaire (B)	25,00 %	29,58 %
CHARGES FISCALES THÉORIQUES (C) = (A) X (B)	7,4	72,3
Réconciliation des éléments entre charges fiscales théoriques et effectives		
Impact fiscal des dépenses non admises	6,8	6,7
Impact d'impôts relatifs aux exercices précédents	(2,6)	(1,6)
Impact fiscal des réductions de valeur du goodwill	10,3	0,0
Impact fiscal de la réévaluation des actifs détenus en vue de la vente à la juste valeur diminuée des frais de la vente	35,4	0,0
Impact fiscal de la réévaluation d'actifs destinés à la vente à la juste valeur diminués des coûts de la vente	(1,0)	(1,2)
Filiales en situation de perte pour lesquelles aucun actif ou actif d'impôts différés partiel a été comptabilisé	2,9	19,0
Entreprises associées et co-entreprises (sociétés mises en équivalence)	(4,6)	(4,7)
Autres:		
Impact fiscal des liquidations de filiales	(3,3)	0,0
Impact fiscal des changements de taux	1,0	(0,3)
Autres différences	(3,5)	(0,6)
TOTAL	48,8	89,6
Charges fiscales résultant de l'application du taux d'imposition effectif (exercice courant)	(48,8)	(89,6)
Bénéfice net avant impôt	29,6	244,3
Taux d'imposition effectif	164,9 %	36,7 %

En 2020, l'impact fiscal des filiales en situation de perte (pour lesquelles aucun actif d'impôts différés ou l'intégralité des actifs d'impôt différé n'est comptabilisé) s'est amélioré par rapport à 2019, en raison des meilleures performances des dites filiales.

Les réductions de valeur sur le goodwill non déductibles fiscalement (The Mail Group et Ubiway Retail) et la réévaluation des actifs destinés à la vente à leur juste valeur diminuée des coûts de vente expliquent le taux d'imposition effectif exceptionnel de 164,9 % en 2020.

Impôts différés présentés au bilan

Les positions d'impôts différés nettes sont calculées sur base de la position fiscale de chaque entité. Les montants nets sont présentés dans le bilan par entité légale.

Au 31 décembre 2020, bpost a comptabilisé des actifs nets d'impôts différés de 45,6 millions EUR. Ces actifs nets d'impôts différés se composent comme suit :

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	IMPACT SUR			IMPACT DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	AUTRES	2020
	2019	RÉSULTAT DE L'ANNÉE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Actifs d'impôts différés						
Avantage au personnel	24,6	0,3	(0,4)	0,0	0,0	24,5
Provisions	2,7	(0,8)	0,0	0,0	0,0	1,9
Pertes fiscales reportées	46,4	4,9	0,0	0,0	0,0	51,4
Autres	33,9	6,9	(0,6)	0,0	0,0	40,2
TOTAL DES ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	107,7	11,3	(1,0)	0,0	0,0	117,9
Passifs d'impôts différés						
Immobilisations corporelles	44,9	(0,4)	0,0	0,0	0,0	44,6
Immobilisations incorporelles	35,4	(7,7)	0,0	0,0	0,0	27,8
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	80,4	(8,1)	0,0	0,0	0,0	72,3
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	27,3	19,4	(1,0)	0,0	0,0	45,6

Les actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales reportées ont augmenté principalement en raison de la comptabilisation d'un actif d'impôts différés supplémentaire pour Radial US (6,7 millions EUR). Ces pertes fiscales nord-américaines reportées, pour lesquelles un actif d'impôts différés a été comptabilisé, expireront entre 2022 et 2037. Les pertes fiscales encourues à partir de 2018, quant à elles, peuvent être reportées indéfiniment.

Les actifs d'impôts différés ont été comptabilisés en 2020 sous la rubrique « Autres » principalement en raison de l'évolution favorable du taux de change aux États-Unis. Cette évolution a eu un impact sur la couverture des investissements nets et les réserves taxées.

La diminution des impôts différés sur les immobilisations incorporelles est le résultat des amortissements enregistrés sur les immobilisations incorporelles de Radial US liés à l'allocation du prix d'achat (PPA).

Au 31 décembre 2020, bpost a comptabilisé un passif net d'impôts différés de 6,8 millions EUR. Le passif net d'impôts différés résulte principalement des amortissements et de la réduction de valeur des immobilisations incorporelles.

relles liées à l'affectation du prix d'achat (autres que Radial). Le passif net d'impôts différés par type de différence temporaire et les changements se ventilent comme suit :

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	IMPACT SUR					2020
	2019	RÉSULTAT DE L'ANNÉE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	IMPACT DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	AUTRES	
Actifs d'impôts différés						
Avantage au personnel	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
Provisions	1,0	(1,0)	0,0	0,0	0,0	0,1
Pertes fiscales reportées	3,8	(3,8)	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	5,5	(4,7)	0,0	0,0	0,0	0,7
Passifs d'impôts différés						
Immobilisations corporelles	1,9	(0,4)	0,0	0,0	0,0	1,5
Immobilisations incorporelles	10,4	(3,8)	0,0	0,1	0,0	6,8
Autres	0,2	(0,9)	0,0	0,0	0,0	(0,8)
TOTAL DES PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	12,5	(5,1)	0,0	0,1	0,0	7,5
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(7,0)	0,4	0,0	(0,1)	0,0	(6,8)

La diminution de l'impôt différé sur les pertes fiscales reportées est liée à l'extourne des impôts différés comptabilisés pour AMP. La diminution des impôts différés sur les immobilisations incorporelles est principalement liée à la réduction de valeur des immobilisations incorporelles d'AMP.

Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées ne sont comptabilisés que dans la mesure où ces pertes compensent un bénéfice imposable dans le futur. bpost évalue une période de recouvrement de 5 ans. Suite à cette évaluation, aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé à concurrence de 104,8 millions EUR de pertes fiscales reportées. La majorité de ces pertes fiscales non comptabilisées concernent des entités situées en Belgique (54,8 millions EUR), en Allemagne (21,9 millions EUR) et au Luxembourg (20,7 millions EUR). En Belgique et en Allemagne, les pertes fiscales peuvent être reportées indéfiniment. Au Luxembourg, les pertes subies avant le 1^{er} janvier 2017 peuvent être reportées sans limite de temps, tandis que l'utilisation des pertes subies après cette date est limitée à 17 ans.

6.17 Résultat par action

Conformément à IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice/(perte) de l'année attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le bénéfice/(perte) attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère (après ajustement des effets au titre des actions ordinaires potentielles dilutives) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Dans le cas de bpost, aucun effet de dilution n'affecte le bénéfice/(perte) attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère ni le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous reflète le résultat et les données par action utilisés dans le calcul du résultat par action de base et dilué :

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Bénéfice net/(perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère pour le revenu par action de base	(19,4)	154,2
Ajustements pour les effets de dilution		
Bénéfice net/(perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère, ajusté des effets de dilution	(19,4)	154,2
EN MILLION D' ACTIONS		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires entrant en compte pour le revenu par action de base	200,0	200,0
Effet de dilution		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour les effets de dilution	200,0	200,0
EN EUR		
De base, bénéfice/(perte) de l'année attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère	(0,10)	0,77
Dilué, bénéfice/(perte) de l'année attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère	(0,10)	0,77

6.18 Immobilisations corporelles

EN MILLIONS EUR	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS	FOURNITURE ET VÉHICULES	MOBILIER ET AGENCEMENTS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXCL. ROU)	ACTIF AU TITRE DE DROIT D'UTILISATION (ROU)	TOTAL
COÛTS D'ACQUISITION								
Au 1 janvier 2019	717,9	409,8	449,9	195,8	12,8	1.786,2	0,0	1.786,2
Impact de la transition IFRS 16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	417,8	417,8
Acquisitions	8,7	24,3	51,3	28,1	7,5	119,8	113,4	233,2
Acquisitions via regroupements d'entreprises	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
Ajustements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,3	12,3
Cessions	(2,3)	(4,3)	(30,0)	(43,2)	0,0	(79,8)	(18,7)	(98,4)
Cessions suite à la vente de filiales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,3)	(0,3)
Actifs classifiés comme détenus à la vente ou comme immeuble de placement	(73,2)	0,0	0,0	15,2	0,0	(58,0)	0,0	(58,0)
Écarts de conversion	0,0	0,2	2,9	0,5	0,1	3,7	1,8	5,5
Autres mouvements	(32,1)	0,1	(2,7)	20,4	(3,0)	(17,4)	18,7	1,3
AU 31 DÉCEMBRE 2019	619,1	430,4	471,4	216,8	17,3	1.755,0	545,0	2.300,0
Au 1 janvier 2020	619,1	430,4	471,4	216,8	17,3	1.755,0	545,0	2.300,0
Acquisitions	4,3	27,6	31,3	20,5	24,8	108,5	112,9	221,4
Acquisitions via regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2
Ajustements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,4	31,4
Cessions	0,0	(5,9)	(4,4)	(3,9)	0,0	(14,3)	(24,1)	(38,3)
Cessions suite à la vente de filiales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs classifiés comme détenus à la vente ou comme immeuble de placement	(25,7)	0,0	0,0	(1,3)	0,0	(27,0)	0,0	(27,0)
Écarts de conversion	(0,3)	(0,6)	(15,0)	(2,1)	(1,3)	(19,4)	(14,8)	(34,2)
Autres mouvements	9,0	2,2	(1,1)	(1,5)	(8,5)	0,1	0,0	(0,1)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	606,3	453,7	482,2	228,4	32,4	1.803,0	650,5	2.453,5

EN MILLIONS EUR	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS	FOURNITURE ET VÉHICULES	MOBILIER ET AGENCEMENTS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXCL. ROU)	ACTIF AU TITRE DE DROIT D'UTILISATION (ROU)	TOTAL
RÉÉVALUATION								
Au 1 janvier 2019	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	7,4	0,0	7,4
Actifs classifiés comme détenus à la vente ou comme immeuble de placement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AU 31 DÉCEMBRE 2019	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	0,0	7,4
Au 1 janvier 2020	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	7,4	0,0	7,4
Actifs classifiés comme détenus à la vente ou comme immeuble de placement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs classifiés comme détenus à la vente ou comme immeuble de placement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AU 31 DÉCEMBRE 2020	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	7,4	0,0	7,4

EN MILLIONS EUR	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS	FOURNITURE ET VÉHICULES	MOBILIER ET AGENCEMENTS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXCL. ROU)	ACTIF AU TITRE DE DROIT D'UTILISATION (ROU)	TOTAL
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR								
Au 1 janvier 2019	(423,0)	(279,2)	(282,9)	(96,8)	(3,7)	(1.085,4)	0,0	(1.085,6)
Acquisitions et additions via regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cessions	2,3	4,1	28,0	43,2	0,0	76,6	6,3	84,0
Cessions suite à la vente de filiales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0
Amortissements et réductions de valeur	(11,0)	(24,1)	(41,7)	(21,8)	0,0	(98,5)	(105,9)	(204,4)
Actifs classifiés comme détenus à la vente ou comme immeuble de placement	46,5	0,0	0,0	(11,9)	0,0	34,7	0,0	34,7
Écarts de conversion	0,0	(0,1)	(0,8)	(0,1)	0,0	(1,0)	0,1	(0,9)
Autres mouvements	33,8	(0,9)	(1,9)	(31,0)	0,0	0,4	(1,9)	(1,9)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	(353,0)	(299,5)	(298,1)	(117,8)	(3,7)	(1.072,1)	(101,7)	(1.173,8)

EN MILLIONS EUR	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS	FOURNITURE ET VÉHICULES	MOBILIER ET AGENCEMENTS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXCL. ROU)	ACTIF AU TITRE DE DROIT D'UTILISATION (ROU)	TOTAL
Au 1 janvier 2020	(353,0)	(299,5)	(298,1)	(117,8)	(3,7)	(1.072,1)	(101,7)	(1.173,8)
Acquisitions et additions via regroupements d'entreprises	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,1)	(0,0)	(0,1)
Cessions	15,8	5,4	4,2	5,9	0,0	13,0	13,0	26,0
Cessions suite à la vente de filiales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements et réductions de valeur	(21,6)	(17,0)	(29,0)	(23,9)	0,0	(91,4)	(112,3)	(203,7)
Actifs classifiés comme détenus à la vente ou comme immeuble de placement	0,0	0,0	0,0	(0,8)	0,0	17,5	0,0	(0,2)
Écarts de conversion	0,0	0,4	5,7	0,4	0,0	6,6	4,8	11,4
Autres mouvements	(2,6)	(0,9)	0,4	2,9	0,0	(0,2)	0,0	1,1
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(361,4)	(311,7)	(316,7)	(133,3)	(3,7)	(1.126,7)	(196,3)	(1.323,0)
VALEUR NETTE COMPTABLE								
Au 31 décembre 2019	266,1	130,9	173,3	99,0	21,0	690,3	443,4	1.133,6
Au 31 décembre 2020	245,0	142,0	165,5	95,1	36,1	683,7	454,2	1.138,0

Les amortissements et les réductions de valeur relatives aux immobilisations corporelles se sont élevés à 203,7 millions EUR et sont en légère diminution de 0,4 million EUR par rapport à l'année dernière.

6.18.1 Immobilisations corporelles (hors actifs au titre du droit d'utilisation)

Les immobilisations corporelles ont diminué de 6,5 millions EUR, passant de 690,3 millions EUR à 683,7 millions EUR. Cette baisse s'explique principalement par :

- des amortissements et des réductions de valeur s'élevant à 91,4 millions EUR (98,1 millions EUR en 2019) ;
- un transfert vers les actifs détenus en vue de la vente à concurrence de 9,6 millions EUR (23,4 millions EUR en 2019) ;
- l'impact des écarts de conversion pour 12,8 millions EUR (-4,6 millions EUR en 2019)
- partiellement compensée par des acquisitions pour 108,5 millions EUR (119,8 millions EUR en 2019), principalement liées à l'augmentation de la capacité et de l'e-commerce logistics chez Radial, Belgium Parcels B2C et Active Ants.

Tous les amortissements et réductions de valeur sont repris dans la section « dépréciations et amortissements » du compte de résultats.

6.18.2 Actifs au titre du droit d'utilisation et locations

Les actifs au titre du droit d'utilisation ont augmenté de 10,9 millions EUR et se sont soldés à 454,2 millions EUR. Cette hausse s'explique principalement par :

- 112,9 millions EUR d'additions, principalement liées à des locations d'entrepôts supplémentaires (surtout Radial North America et AMP) et à des véhicules supplémentaires pour la distribution ;
- 31,4 millions EUR d'ajustements principalement expliqués par les extensions des durées locatives ;
- partiellement compensé par des amortissements pour un montant de 112,3 millions EUR, des écarts de conversion de 10,1 millions EUR et des cessions pour un montant de 11,1 millions EUR.

bpost a des contrats de location principalement pour des bâtiments (entrepôts et bureaux de poste) du matériel roulant, des machines et autres équipements utilisés pour les opérations.

La valeur nette comptable et la durée d'utilité des actifs loués sont les suivantes:

EN MILLIONS EUR	DURÉE D'UTILITÉ	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2020
Terrains et bâtiments	3 à 25 ans	392,3
Matériel roulant	4 ou 5 ans (8 ans pour les camions)	54,8
Machines et équipement	1 à 15 ans	7,1
TOTAL		454,2

La valeur nette comptable et les mouvements (incluant les flux de trésorerie) des dettes de location (dans la section emprunts portant intérêts) sont détaillés dans la note 6.26, alors que l'analyse de maturité est disponible dans la note 6.5.

bpost a des contrats de leasing d'une durée de 12 mois ou moins pour des véhicules (2020 : 8,0 millions EUR, 2019 : 2,6 millions EUR), ainsi que des contrats de location pour des imprimantes (2020 : 0,5 million EUR) et la location de mètres carrés pour des distributeurs automatiques de colis (2020 : 0,1 million EUR) à faible valeur, qui figurent tous dans les frais de location, sous les charges d'exploitation.

Certains contrats de location d'Ubiway Retail, pour les concessions dans les gares et les aéroports, prévoient des loyers variables, en fonction des ventes des magasins. Ces coûts ont atteint la somme de 0,6 million EUR en 2020 (2019 : 2,6 millions EUR), ce qui est expliqué par de plus faibles activités suite à l'impact de la COVID-19 et ont été inclus dans les locations, sous les charges d'exploitation.

Il existe plusieurs contrats de bail qui incluent des extensions et des options de résiliation. Le contrat de bail principal concerne Bruxelles X (NBX), la durée de ce contrat de bail étant de 15 ans (jusqu'en 2031) avec 3 prolongations possibles de 5 ans chacune. Ces prolongations ne sont actuellement pas incluses dans la durée du bail, car il n'est pas raisonnablement certain qu'elles seront exercées. L'impact par extension de 5 ans est estimé à une augmentation de 5 % de la dette globale de location. Tous les autres grands centres de tri relèvent des immobilisations corporelles.

Les contrats de location importants qui n'ont pas encore commencé sont présentés dans le point 6.33 droits et engagements hors bilan.

Tous les amortissements et réductions de valeur sont repris dans la section « dépréciations et amortissements » du compte de résultats.

Revenus des leasings opérationnels

Les revenus des paiements futurs minimaux de bpost liés aux bâtiments sont les suivants et sont principalement liés à des bâtiments dont bpost est propriétaire et à des sous-locations:

Pour l'exercice cmôturé au 31 décembre 2020

EN MILLIONS EUR	2020	2019
À moins d'un an	0,5	0,5
De un à cinq ans	1,9	1,3
Plus de cinq ans	2,8	0,6
TOTAL	5,3	2,4

L'augmentation des revenus des paiements futurs minimaux comparée à 2019 s'explique principalement par la sous-location du centre administratif de Radial US partiellement compensé par la diminution des loyers de bpost suite au nombre plus faible de bâtiments en propriété.

Les revenus découlant des leasings opérationnels sont comptabilisés dans la rubrique "Autres revenus d'exploitation" pour un montant de 1,2 million EUR en 2020.

6.19 Immeubles de placement

EN MILLIONS EUR	TERRAINS ET BÂTIMENTS
COÛT D'ACQUISITION	
Au 1^{er} janvier 2019	61,3
Acquisitions	0,0
Transfert de/vers d'autres catégories d'actifs	(45,5)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	15,8
Au 1^{er} janvier 2020	15,8
Acquisitions	0,0
Transfert de/vers d'autres catégories d'actifs	(4,7)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	11,1
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR	
Au 1^{er} janvier 2019	(42,6)
Amortissements	(0,1)
Transfert de/vers d'autres catégories d'actifs	31,9
AU 31 DÉCEMBRE 2019	(10,8)
Au 1^{er} janvier 2020	(10,8)
Amortissements	0,0
Transfert de/vers d'autres catégories d'actifs	3,0
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(7,8)
VALEUR NETTE COMPTABLE	
Au 31 Décembre 2019	5,0
Au 31 Décembre 2020	3,3

Les immeubles de placement représentent essentiellement les appartements localisés dans des bâtiments abritant des bureaux de poste. La diminution des immeubles de placement entre 2020 et 2019 est principalement expliquée par le transfert d'un bâtiment significatif en actif destiné à la vente.

Les immeubles de placement sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des réductions de valeur cumulées. Le montant amorti est alloué de manière systématique en fonction de la durée d'utilité (en général 40 ans).

Les revenus de location découlant des immeubles de placement s'élèvent à 1,2 million EUR (2019: 1,0 million EUR). L'estimation de la juste valeur des immeubles de placement a diminué de 5,0 millions EUR à 3,3 millions EUR suite au transfert d'un bâtiment significatif en actif destiné à la vente.

6.20 Actifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Actifs		
Immobilisations corporelles	3,3	1,4
bpost banque	100,0	0,0
Actifs destinés à la vente	103,3	1,4

Immobilisations corporelles

Le nombre de bâtiments reconnus comme actifs destinés à la vente s'élève à 5 à la fin de l'année 2019 (et vendu en 2020), pour 3 à la fin de 2020. Ces actifs sont constitués des bureaux ou mail centers demeurés vacants à la suite de l'optimisation du réseau des bureaux de poste et des mail centers.

Les plus-values de cessions pour un montant de 12,2 millions EUR (2019: 25,8 millions EUR) ont été comptabilisées dans le compte de résultat dans la section 6.10 « Autres produits d'exploitation ».

bpost banque

Le 23 décembre 2020, bpost et BNP Paribas Fortis (BNPPF) ont annoncé un accord non contraignant sur le futur partenariat à long terme de bpost banque SA, incluant la vente des participations de bpost à BNPPF. bpost et BNPPF ont l'intention de signer des accords contraignants d'ici fin mars 2021, avec pour objectif de clôturer la transaction d'ici la fin de l'année 2021. Par conséquent, après avoir évalué le critère de classification en actifs détenus en vue de la vente, l'investissement dans bpost banque (241,6 millions EUR) a été classifié comme actifs détenus en vue de la vente et la valeur comptable a été réduite à la juste valeur moins les frais de vente (100,0 millions EUR), d'où la comptabilisation d'une réduction de valeur de 141,6 millions EUR.

6.21 Immobilisations incorporelles

EN MILLIONS EUR	GOODWILL	FRAIS DE DÉVELOPEMENT	SOFTWARE	RELATIONS CLIENTS	MARQUE	TOTAL
COÛTS D'ACQUISITION						
Au 1 janvier 2019	683,6	119,6	172,6	131,6	52,5	1.159,8
Acquisitions	0,0	27,5	14,8	0,2	0,0	42,3
Acquisitions et additions via regroupements d'entreprises	6,0	1,4	0,0	2,0	0,6	10,0
Cessions	0,0	0,0	(2,5)	(0,2)	0,0	(2,7)
Cessions via regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0	(1,3)	(0,5)	(1,9)
Transferts vers d'autres catégories de l'actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	13,4	0,0	0,9	1,5	0,8	16,6
Autres mouvements	0,0	(0,9)	0,6	1,7	0,5	1,8
AU 31 DÉCEMBRE 2019	702,8	147,5	186,3	135,4	53,9	1.225,9
Au 1 janvier 2020	702,8	147,5	186,3	135,4	53,9	1.225,9
Acquisitions	0,0	19,7	19,3	0,0	0,0	39,1
Acquisitions et additions via regroupements d'entreprises	(0,3)	0,0	0,0	0,7	0,0	0,4
Cessions	0,0	(0,5)	(0,6)	(11,1)	0,0	(12,2)
Cessions via regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts vers d'autres catégories de l'actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	(42,5)	0,0	(5,1)	(6,7)	(2,8)	(57,0)
Autres mouvements	0,0	1,5	(1,6)	0,0	0,0	(0,1)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	660,0	168,3	198,4	118,3	51,1	1.196,0

IN MILLION EUR	GOODWILL	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	SOFTWARE	RELATIONS CLIENTS	MARQUE	TOTAL
DEPRECIATION AND IMPAIRMENT LOSSES						
Balance at 1 January 2019	(36,7)	(85,9)	(133,4)	(22,1)	(6,7)	(284,8)
Acquisitions through business combinations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Disposals	0,0	0,0	2,0	0,1	0,0	2,1
Disposals via business combinations	0,0	0,0	0,0	1,3	0,5	1,8
Depreciation	0,0	(12,3)	(16,7)	(7,1)	(7,2)	(43,3)
Impairment losses	0,0	0,2	(0,2)	(0,5)	(1,2)	(1,7)
Assets classified as held for sale or investment property	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exchange rate difference	0,0	0,0	(0,4)	(0,1)	0,0	(0,5)
Other movements	0,0	(0,1)	0,6	(1,3)	(0,5)	(1,3)
BALANCE AT 31 DECEMBER 2019	(36,7)	(98,0)	(148,0)	(29,8)	(15,2)	(327,6)
Balance at 1 January 2020	(36,7)	(98,0)	(148,0)	(29,8)	(15,2)	(327,7)
Acquisitions through business combinations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Disposals	0,0	0,5	0,6	11,0	0,0	12,1
Disposals via business combinations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Depreciation	0,0	(15,7)	(18,2)	(8,9)	(4,6)	(47,3)
Impairment losses	(41,4)	(5,0)	0,0	(16,4)	(4,4)	(67,2)
Assets classified as held for sale or investment property	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exchange rate difference	0,1	0,0	3,3	1,5	0,7	5,6
Other movements	0,0	(0,2)	(0,8)	(1,3)	2,5	0,2
BALANCE AT 31 DECEMBER 2020	(77,9)	(118,4)	(163,1)	(43,9)	(21,0)	(424,3)
CARRYING AMOUNT						
At 31 December 2019	666,3	49,5	38,3	105,6	38,7	898,2
At 31 December 2020	582,1	49,9	35,3	74,3	30,1	771,7

Les amortissements et réductions de valeur ont augmenté de 61,0 millions EUR à 105,9 millions EUR en 2020 principalement suite aux réductions de valeur actées sur:

- Goodwill du réseau Ubiway Retail et de The Mail Group pour 41,4 millions EUR.
- Relations clients et dénomination commerciale (20,8 millions EUR) comptabilisées durant le PPA dans l'entité opérationnelle Mail & Retail suite au déclin des volumes expliqués par la substitution numérique, l'impact de la COVID-19 et les allocations de réduction de valeur résultant du test annuel de réduction de valeur du réseau Ubiway Retail (2,8 millions EUR) comme mentionné dans la section goodwill.

Tous les amortissements et réductions de valeur sont repris dans la section « Dépréciations et amortissements » du compte de résultats.

Les immobilisations incorporelles ont diminué de 126,6 millions EUR, en raison surtout des éléments suivants :

- Des amortissements pour un montant de 47,3 millions EUR,
- Des réductions de valeur pour 67,2 millions EUR,
- L'évolution du taux de change (51,4 millions EUR) ;
- Cela a été partiellement compensé par des acquisitions (39,1 millions EUR) principalement liées aux coûts de développement ICT capitalisés, à la migration des infrastructures ICT vers le cloud et au nouveau modèle de distribution.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition est défini comme l'agrégat de la contrepartie transférée, évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition, et du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise.

Goodwill

Le goodwill est initialement évalué au coût, soit l'excédent de l'agrégat de la contrepartie transférée sur le net identifiable des actifs acquis et des passifs supposés. Après comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût moins toutes réductions de valeur accumulées.

Le goodwill a été alloué à chaque unité génératrice de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie) du groupe en accord avec IAS 36 Réduction de valeur d'actifs.

En millions EUR

	PRESS	UBIWAY RETAIL NETWORK ⁽¹⁾	PARCELS BENE	E-COMMERCE LOGISTICS EUROPE & ASIA	E-COMMERCE LOGISTICS NORTH AMERICA	INTERNATIONAL MAIL	AUTRE	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2019	21,9	28,3	38,3	51,7	493,3	12,0	1,4	646.8
Acquisitions	0,0	0,0	0,0	6,0	0,0	0,0	0,0	6.0
Cessions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réductions de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	11,3	2,1	0,0	13.4
AU 31 DÉCEMBRE 2019	21,9	28,3	38,3	57,7	504,6	14,1	1,4	666.3
Au 1^{er} janvier 2020	21,9	28,3	38,3	57,7	504,6	14,1	1,4	666.3
Acquisitions	0,0	0,0	0,0	(0,5)	0,0	0,0	0,2	(0.3)
Cessions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réductions de valeur	0,0	(28,3)	0,0	0,0	0,0	(13,0)	0,0	(41.4)
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	(0,2)	(41,1)	(1,1)	0,0	(42.4)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	21,9	0,0	38,3	57,0	463,5	0,0	1,5	582.2

(1) Période 2019 comparable : proximity and convenience retail network

En 2020, « Proximity and convenience Retail network » a été scindé en deux réseaux de détail, bpost et Ubiway, afin de superviser séparément les deux réseaux retail. Conformément à la stratégie mise à jour visant à fournir de nouveaux services de quartier et de proximité par le biais du réseau retail de bpost, différents produits sont proposés, qui le différencient du réseau d'Ubiway Retail. Le goodwill de 28,3 millions EUR faisant partie du regroupement d'entreprises Ubiway a été entièrement affecté aux UGT pour le réseau d'Ubiway Retail. Le test de réduction de valeur du réseau d'Ubiway Retail a conduit à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable et une perte de valeur a été enregistrée pour Mail et Retail sur le goodwill (28,3 millions EUR) et sur les immobilisations incorporelles (2,8 millions EUR). Les commerces de détail Ubiway, des magasins de presse situés principalement dans des infrastructures de voyage, ont subi un impact important en termes de fréquentation lié à la concurrence ainsi qu'une fermeture partielle due à la COVID-19, une tendance à l'accélération des achats en ligne, une substitution électronique et une numérisation continue au niveau de la presse et des périodiques. Le goodwill d'International Mail (13,0 millions EUR) faisant partie de Parcels and Logistics North America a été déprécié, la valeur comptable n'étant plus étayée par la valeur recouvrable, compte tenu de l'incertitude quant au changement d'opérations, passant du courrier professionnel aux colis nationaux.

Le goodwill d'E-commerce logistics Europe & Asia and Other a été ajusté suite à la finalisation de l'allocation du prix d'achat de Vector Invest BV (-0,5 million EUR) et à la consolidation (0,2 million EUR) de Freight4U Logistics BV (voir

note 6.7 Regroupements d'entreprises). Il est à noter que le goodwill de Vector Invest BV n'a pas été ajusté rétrospectivement, l'impact ayant été jugé non significatif. En 2019, le goodwill d'E-commerce logistics Europe & Asia a été ajusté suite à la finalisation de l'allocation du prix d'achat d'Anthill BV (1,5 million EUR) et à la consolidation de Vector Invest BV (4,5 millions EUR) dès octobre 2019.

Le goodwill n'est pas amorti, mais soumis annuellement à un test de réduction de valeur (décembre). Dans le cadre du test de réduction de valeur, le goodwill a été alloué à chaque unité génératrice de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie) du groupe en accord avec IAS 36 Réduction de valeur d'actifs. Le test consiste à comparer la valeur comptable des actifs (ou groupes d'actifs) des UGT à leur valeur recouvrable. Les UGT sont décrites dans la note « information sectorielle » et rassemblent des opérations actives dans une même région géographique.

Les montants recouvrables se basent sur la valeur d'utilisation. Cette dernière correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de chaque UGT ou groupe d'UGT et est déterminée sur base des informations suivantes :

- le business plan et les budgets les plus récents, les projections de de l'EBITDA détaillées incluses, le fonds de roulement net, le plan d'investissement par dépenses en capital ou contrats de location et couvrant une période de cinq ans (test pour une période de 4 ans l'année précédente) ;
- la prise en compte de la valeur finale déterminée sur base des flux de trésorerie obtenus en extrapolant les flux de trésorerie du dernier exercice du business plan mentionné au point précédent, avec un taux de croissance à long terme approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;
- l'actualisation des flux de trésorerie attendus à un taux déterminé sur base de la formule du coût moyen pondéré du capital.

L'hypothèse la plus sensible quant aux montants recouvrables est l'EBITDA, et ce pour toutes les UGT testées. L'hypothèse clé (EBITDA) dans les budgets est basée sur les expériences passées adaptées aux conditions évolutives du marché. L'EBITDA est le résultat de l'évolution des volumes, de l'évolution des prix et des projets d'amélioration des coûts, ensemble avec de nouveaux services à valeur ajoutée, après jugement et estimations par le management dans le cadre de budgets et prévisions pour les prochaines années.

Le taux d'actualisation est estimé sur base d'un benchmarking approfondi réalisé auprès de pairs, de manière à refléter le retour que les investisseurs exigeraient s'ils devaient choisir un investissement dans les actifs sous-jacents. Le groupe de pairs a été scindé en pairs liés au courrier et en pairs liés aux paquets. De plus, l'environnement économique différent a également été pris en compte pour déterminer le coût moyen pondéré du capital (CMPC). Suite à la diminution du coût de la dette (principalement en USD), les taux d'actualisation sont plus bas que ceux appliqués durant les tests de l'année dernière à l'exception de l'UGT de Parcels BeNe et de l'E-commerce Europe & Asia.

Le taux de croissance à long terme a été fixé à 0 % pour les activités mail et à 2 % pour les activités parcels et E-commerce logistics. Les taux de croissance ont été déterminés sur base de prévisions internes (identiques à celles utilisées pour l'évolution de l'EBITDA) et de sources externes. Ils sont cohérents avec les chiffres et prévisions de croissance réels pour les secteurs pertinents au sein desquels opèrent les UGT et ils tiennent compte de l'inflation à long terme pour l'Europe et les États-Unis.

Les taux d'actualisation et de croissance pour les UGT avec un goodwill matériel sont présentés dans le tableau ci-dessous:

	TAUX D'ACTUALISATION		TAUX DE CROISSANCE	
	2020	2019	2020	2019
Press	5,6 %	5,7 %	0 %	0 %
Ubiway Retail ⁽¹⁾	5,6 %	5,7 %	0 %	0 %
Parcels BeNe	6,5 %	5,9 %	2 %	2 %
E-commerce logistics Europe & Asia	6,5 %	5,9 %	2 %	2 %
E-commerce logistics North America	6,9 %	7,5 %	2 %	2 %
International Mail	6,2 %	7,2 %	0 %	0 %

(1) Pour la période comparable 2019: proximity and convenience retail network

Les tests de réduction de valeur accomplis au niveau des UGT n'ont pas donné lieu à des réductions de valeur des actifs, excepté pour Ubiway Retail et The Mail Group, les montants recouvrables des UGT (groupes d'UGT) étant significativement plus élevés que leur valeur comptable. Plus spécifiquement, la différence entre la valeur comptable des UGT et leur valeur d'utilisation (marge) représente dans tous les cas au moins plus de 9 % de leur valeur comptable. Dès lors, un changement raisonnable des hypothèses de base pour la détermination du montant recouvrable des UGT ne résulterait pas en une réduction de valeur pour les UGT concernées.

À cet égard, pour E-commerce logistics North America, E-commerce Europe & Asia et Parcels BeNe, soit les 3 UGT représentant 96 % du montant total du goodwill, l'analyse de sensibilité la plus pessimiste ci-dessous conduit à une marge qui reste supérieure de 82 % de leurs valeurs comptables respectives. La sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de l'hypothèse clé, au taux de croissance à long terme et au taux d'actualisation, est présentée dans le tableau ci-dessous :

	E-COMMERCE LOGISTICS NORTH AMERICA	E-COMMERCE LOGISTICS EUROPE & ASIA	PARCELS BENE
Sensibilité au taux de croissance à long terme -1,0 %	-13,9 %	-19,5 %	-15,3 %
Sensibilité au taux de croissance à long terme +1,0 %	21,1 %	30,7 %	24,1 %
Sensibilité au taux d'actualisation -0,5 %	11,6 %	16,0 %	12,7 %
Sensibilité au taux d'actualisation +0,5 %	-9,4 %	-12,7 %	-10,1 %
Sensibilité à la marge sur EBITDA -1,0 %	-9,4 %	-31,3 %	-16,4 %
Sensibilité à la marge sur EBITDA +1,0 %	26,7 %	42,0 %	21,9 %

Un changement défavorable de croissance à long terme, taux d'actualisation ou marge d'EBITDA tel que publié ci-dessus ne résultera pas en une réduction de valeur.

6.22 Participations dans des entreprises associées et co-entreprises

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Balance au 1^{er} janvier	239,5	251,2
Additions via regroupements d'entreprises	0,0	0,1
Quote-part des résultats	18,3	15,8
Dividende reçu	0,0	(5,0)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente - bpost banque	(241,6)	0,0
Autres mouvements sur les fonds propres dans les entreprises associées	(16,1)	(22,6)
BALANCE AU 31 DÉCEMBRE	0,1	239,5

Les entreprises mises en équivalence ont diminué de 239,4 millions EUR pour atteindre 0,1 million EUR au 31 décembre 2020. La quote-part de bpost dans la plus-value de bpost bank et de Jofico pour 18,3 millions EUR a été plus que compensée par la diminution de la plus-value non réalisée sur le portefeuille obligataire de bpost banque pour un montant de 16,1 millions EUR comptabilisée en autres éléments du résultat global, reflétant ainsi une diminution de la courbe de rendement sous-jacente de 18 points de base (pb) par rapport au 31 décembre 2019 et le transfert vers les actifs destinés à la vente (241,6 millions EUR).

Les gains non réalisés ont été générés par un faible niveau des taux d'intérêt par rapport aux rendements d'acquisition des obligations. Les gains non réalisés ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats mais sont plutôt comptabilisés directement dans les capitaux propres dans les autres éléments du résultat global.

Le 23 décembre 2020, bpost et BNP Paribas Fortis (BNPPF) ont annoncé un accord non contraignant sur le futur partenariat à long terme de bpost banque SA, y compris la vente de participations de bpost à BNPPF. bpost et BNPPF

ont l'intention de signer des accords contraignants d'ici la fin mars 2021, avec l'objectif de clôturer la transaction d'ici la fin 2021.

En conséquence, bpost a conclu que la participation répond aux critères de classification en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente et, par conséquent, la totalité de la participation dans bpost banque (d'un montant de 241,6 millions EUR) a été transférée, à la fin de l'année, dans les actifs détenus en vue de la vente (note 6.20). Avant la classification initiale comme actif détenu en vue de la vente, bpost a appliqué la méthode de mise en équivalence. Ensuite, avant le transfert vers les actifs destinés à la vente, bpost a évalué s'il existait une preuve objective que la participation nette dans l'entreprise associée avait subi une perte de valeur conformément à la norme IAS 28, et aucun déclencheur de réduction de valeur n'a été identifié.

6.23 Créances commerciales et autres créances

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Prêts à des associés	0,0	25,0
Coûts de contrats - actifs reconnus pour obtenir ou exécuter un contrat	3,1	3,7
Autres créances	13,5	12,8
CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES NON COURANTES	16,6	41,5

La diminution des créances non courantes est principalement due au transfert du prêt subordonné de 25,0 millions EUR accordé à bpost banque vers les créances courantes. Le 23 décembre 2020, bpost et BNP Paribas Fortis (BNPPF) ont annoncé un accord non contraignant sur le futur partenariat à long terme de bpost banque SA, incluant la vente des participations de bpost à BNPPF et le remboursement de l'emprunt. bpost et BNPPF ont l'intention de signer des accords contraignants d'ici fin mars 2021, avec pour objectif de clôturer la transaction d'ici la fin de l'année 2021.

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Créances commerciales	572,8	529,3
Frais terminaux	148,8	127,2
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	5,3	4,3
Prêts à des associés	25,0	0,0
Autres créances	58,1	56,8
CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES COURANTES	810,0	717,6

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Produits acquis	10,9	7,6
Charges à reporter	38,5	44,1
Autres créances	8,7	5,2
AUTRES CRÉANCES COURANTES	58,1	56,8

Les créances commerciales et autres créances ont augmenté de 92,4 millions EUR pour atteindre 810,0 millions EUR (2019 : 717,6 millions EUR), en raison de l'augmentation des créances commerciales à hauteur de 43,6 millions EUR, du transfert du prêt de bpost banque des créances à long terme aux créances à court terme (25,0 millions EUR) et de l'augmentation de 21,7 millions EUR des frais terminaux des opérateurs postaux. L'augmentation de ces derniers est surtout due à la diminution du règlement des encours de l'année précédente auprès de deux grands opérateurs postaux. L'augmentation des créances commerciales s'explique principalement par la hausse des revenus et l'augmentation des délais moyen de paiement (DSO) en raison du mix. Les créances d'impôts concernent les montants de TVA à recevoir.

Les créances commerciales et autres créances sont principalement à court terme. Les valeurs comptables sont considérées comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

6.24 Stocks

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Matières premières	3,6	3,0
Produits finis	6,2	5,3
Marchandises achetées et détenues pour la revente	24,4	27,3
Réductions de valeur	(1,5)	(0,9)
STOCKS	32,7	34,7

Les stocks ont diminué de 2,0 millions EUR, principalement en raison de la baisse des stocks détenus par Ubiway Retail, due à la diminution de la fréquentation induite par la COVID-19. Les matières premières incluent les consommables, c'est-à-dire les matériaux utilisés à des fins d'impression. Les produits finis sont les timbres disponibles à la vente. Les biens achetés pour la revente comprennent principalement les cartes postales, les fournitures destinées à la revente, les stocks de distribution de la presse et les stocks de détail (tabac, boissons, multimédias, etc.).

6.25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Trésorerie des bureaux de poste	167,2	163,6
Comptes de transit	32,2	105,8
Transactions de paiement en exécution	(30,9)	(26,7)
Comptes courants bancaires	574,6	377,4
Dépôts à court terme	205,0	50,0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	948,1	670,2

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 277,9 millions EUR en raison de l'absence de dividendes et de l'amélioration de la trésorerie émanant des activités d'exploitation, entre autres grâce à l'amélioration du besoin en fonds de roulement (+121,2 millions EUR). Cette amélioration est due principalement aux initiatives temporaires mises en place dans le contexte de la pandémie, qui seront démantelées au cours du premier trimestre 2021 et à l'augmentation des frais terminaux.

6.26 Emprunts portant intérêts

EN MILLIONS EUR	2019	FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CONVERSION	VARIATION HORS TRÉSORERIE						2020
				NOUVEAUX LEASINGS	MODIFICATION	CESSION	TRANSFERT	AUTRES		
Emprunts bancaires	182,9	0,0	(13,9)	0,0	0,0	0,0	(9,1)	0,0	159,9	
Obligation long terme	642,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	643,7	
Autres emprunts	0,7	(0,2)	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,5)	0,0	
Dettes de location	350,7	(1,0)	(9,0)	113,0	31,4	(11,1)	(122,7)	10,3	361,5	
EMPRUNTS NON COURANTS PORTANT INTÉRÊTS	1.176,8	(1,2)	(22,9)	113,0	31,4	(11,1)	(131,9)	11,0	1.165,0	

Les prêts et emprunts non courants portant intérêts ont diminué de 11,8 millions EUR pour atteindre 1.165,0 millions EUR. L'augmentation des dettes de location a été compensée par le mouvement de change sur le prêt à terme non garanti et la diminution de 9,1 millions EUR correspondant à la partie du prêt de la Banque Européenne d'investissement transférée aux prêts et emprunts courants portant intérêts. Tous les mouvements liés aux ajouts et aux détails des locations sont expliqués dans la note 6.18.

EN MILLIONS EUR	VARIATION HORS TRÉSORERIE									2020
	2019	FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CONVERSION	NOUVEAUX LEASINGS	MODIFICATION	CESSION	TRANSFERT	AUTRES		
Emprunts bancaires	9,4	(9,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	0,1	9,1	
Papiers commerciaux	164,5	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,5)	165,0	
Autres emprunts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	
Dettes de location	98,6	(115,4)	(2,2)	0,0	0,0	0,0	122,7	0,0	103,9	
EMPRUNTS COURANTS PORTANT INTÉRÊTS	272,7	(123,8)	(2,2)	0,0	0,0	0,0	131,9	(0,4)	278,2	

Les emprunts portant intérêts courants ont augmenté de 5,5 millions EUR pour s'élever à 278,2 millions EUR, principalement expliqué par le mouvement des dettes de location.

À noter que le total des colonnes « flux de trésorerie » mentionné dans les deux tableaux ci-dessus s'est élevé à -125,0 millions EUR, tandis que le « flux net de trésorerie relatif aux emprunts et dettes de leasing financier » dans le tableau des flux de trésorerie consolidés a atteint -138,8 millions EUR. Cette différence de -13,7 millions EUR est principalement due aux intérêts sur le prêt à terme et au rendement de l'obligation comptabilisés sur les dettes commerciales et autres dettes, et n'est donc pas publiée dans cette note. En outre, les montants bruts des décomptes et émissions de papiers commerciaux sont présentés respectivement comme sorties et entrées de liquidités dans le flux de trésorerie consolidé, tandis que le tableau ci-dessus présente l'information nette.

A noter également que bpost a deux lignes de crédit non utilisées pour un montant total de 375,0 millions EUR, voir note 6.31 « Droits et engagements hors bilan ».

6.27 Avantages au personnel

bpost accorde à ses collaborateurs actifs et retraités des avantages postérieurs à l'emploi, des autres avantages à long terme et des avantages de cessation d'emploi. Ces plans d'avantages sociaux ont été évalués conformément à la norme IAS 19. Certains découlent des mesures négociées dans le cadre de Conventions Collectives de Travail (CCT). Les avantages octroyés par le biais de ces plans diffèrent selon les catégories de personnel de bpost: les fonctionnaires (également repris sous le nom de personnel statutaire) et le personnel contractuel. Il faut également mentionner que bpost SA compte 3 types d'employés contractuels: les contractuels barémiques, les agents auxiliaires et les contractuels non barémiques.

Les avantages au personnel se résument comme suit:

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Avantages postérieurs à l'emploi (note 6.27.1)	(26,8)	(29,4)
Autres avantages à long terme (note 6.27.2)	(283,4)	(282,2)
Indemnités de cessation d'emploi (note 6.27.3)	(9,8)	(9,0)
TOTAL	(320,0)	(320,6)

Après déduction des actifs d'impôts différés les concernant, les avantages au personnel s'élèvent à 295,5 millions EUR (2019: 296,0 millions EUR).

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Avantages au personnel	(320,0)	(320,6)
Impact des actifs d'impôts différés	24,5	24,6
AVANTAGES AU PERSONNEL APRÈS DÉDUCTION DES ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(295,5)	(296,0)

Les dettes nettes de bpost liées aux avantages au personnel comprennent les éléments suivants :

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Valeur actuelle des obligations	(408,5)	(403,8)
Juste valeur des actifs du régime	88,5	83,2
Valeur actuelle des obligations nettes	(320,0)	(320,6)
DETTE NETTE	(320,0)	(320,6)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan		
Dettes	(320,0)	(320,6)
DETTE NETTE	(320,0)	(320,6)

Les changements dans la valeur actuelle nette des obligations sont les suivants :

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Valeur actuelle au 1^{er} janvier	(403,8)	(373,7)
Coût des services	(25,9)	(27,5)
-Coût des services rendus	(25,9)	(27,5)
Intérêts nets	(2,6)	(5,0)
Prestations payées	29,3	29,8
Gains et (pertes) de réévaluation reconnus dans le compte de résultats	(6,2)	(17,8)
- Gains et (pertes) actuariels	(6,2)	(17,8)
Gains et (pertes) de réévaluation reconnus dans les autres éléments du résultat global	0,7	(9,7)
- Gains et (pertes) actuariels	0,7	(9,7)
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS AU 31 DÉCEMBRE	(408,5)	(403,8)

La juste valeur des actifs du régime peut être réconciliée comme suit :

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier	83,2	65,3
Contributions de l'employeur	30,9	32,2
Contributions des membres du personnel	1,5	1,4
Prestations payées	(29,3)	(29,8)
Revenus/(charges) d'intérêt sur les actifs (inclus dans le compte de résultats)	0,8	1,1
Gain/(perte) actuariel sur les actifs (inclus dans les autres éléments du résultat)	1,4	12,9
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE	88,5	83,2

L'actif du régime concerne l'avantage d'assurance-groupe en application de la norme IAS 19. Cet actif du régime est détenu par une compagnie d'assurance externe et est composé des réserves accumulées au départ des contributions de l'employeur et de celles des membres du personnel (contrats d'assurance avec un rendement garanti).

Les variations des obligations à prestations définies et la juste valeur des actifs du plan sont les suivantes en 2020 :

EN MILLIONS EUR	OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME	PASSIF NET
1^{er} janvier 2020	(403,8)	83,2	(320,6)
Coût des services	(25,9)		(25,9)
Contributions de l'employé		1,5	1,5
Gains et (pertes) actuariels rapportés comme charges d'exploitation	0,8		0,8
Sous-total inclus dans les frais de personnel (note 6.14)	(25,1)	1,5	(23,6)
Intérêts nets	(2,6)		(2,6)
Revenus/(charges) d'intérêt sur les actifs (inclus dans le compte de résultats)		0,8	0,8
Gains et (pertes) actuariels rapportés comme coûts financiers	(7,0)		(7,0)
Sous-total inclus dans les charges financières (note 6.15)	(9,6)	0,8	(8,8)
Prestations payées	29,3	(29,3)	(0,0)
Contributions de l'employeur		30,9	30,9
SOUS-TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	(5,5)	3,9	(1,5)
Gains et (pertes) de réévaluation reconnus dans les autres éléments du résultat global	0,7	1,4	2,1
31 DÉCEMBRE 2020	(408,5)	88,5	(320,0)

Les charges nettes comptabilisées dans le compte de résultats sont les suivantes:

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Coût des services	(24,5)	(26,1)
- Coût des services rendus	(24,5)	(26,1)
Intérêts nets	(1,8)	(3,8)
Gains et (pertes) de réévaluation	(6,2)	(17,8)
- Gains et (pertes) actuariels publiés comme coûts financiers	(7,0)	(21,3)
- Gains et (pertes) actuariels publiés comme charges d'exploitation	0,8	3,5
CHARGES NETTES	(32,4)	(47,7)

En ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels (tant financiers que d'exploitation) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Tandis que les gains et pertes actuariels (tant financiers que d'exploitation) sur les autres avantages à long terme et les indemnités de cessation d'emploi sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultats.

Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes actuariels financiers sont présentés en charges financières. Le coût des services et les gains et pertes actuariels d'exploitation sont présentés dans les frais de personnel.

L'impact sur les frais de personnel et les charges financières est présenté ci-dessous :

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Frais de personnel	(23,6)	(22,6)
Charges financières	(8,8)	(25,1)
CHARGES NETTES	(32,4)	(47,7)

La charge comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est présentée ci-dessous:

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Gains et (pertes) de réévaluation	2,1	3,2
- Gains et (pertes) actuariels	2,1	3,2
CHARGES NETTES	2,1	3,2

Les principales hypothèses appliquées lors du calcul de l'obligation à la date de clôture sont les suivantes:

	2020	2019
Taux d'inflation	1,8 %	1,8 %
Augmentations salariales futures	2,8 %	2,8 %
Taux d'évolution des frais médicaux	5,0 %	5,0 %
Tables de mortalité	MR/FR-2	MR/FR-2

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux rendements du marché à la date du bilan. Les taux d'actualisation utilisés en 2020 varient entre -0,30 % et 0,70 % (2019: -0,15 % à 1,00 %).

AVANTAGE	DURÉE	TAUX D'ACTUALISATION		PASSIF NET
		2020	2019	2020
Allocations familiales	6,7	0,20 %	0,45 %	(18,3)
Banque	15,2	0,65 %	1,00 %	(2,9)
Dépenses funéraires	7,8	0,30 %	0,55 %	(2,3)
Gratification	de 11,4 à 11,5	de 0,40 % à 0,45 %	de 0,70 % à 0,75 %	(2,0)
Assurance groupe	de 10,5 à 18,0	de 0,40 % à 0,70 %	de 0,75 % à 1,00 %	(1,2)
Absences cumulées	1,7	-0,20 %	-0,05 %	(17,9)
Compensation d'accidents de travail	12,8	0,50 %	0,75 %	(131,8)
Frais médicaux d'accident de travail	17,9	0,70 %	1,00 %	(12,2)
Épargne pension	8,8	0,35 %	0,60 %	(98,7)
Prime de jubilé	de 5,8 à 7,3	de 0,15 % à 0,30 %	de 0,40 % à 0,55 %	(1,2)
DSPR pour Job Mobility Center	8,2	0,35 %	0,55 %	(16,4)
Régime de travail à temps partiel (54+)	de 1,5 à 3,2	-0,20 %	0,00 %	(5,1)
Plan de retraite anticipée	de 0,5 à 1,5	-0,30 %	de -0,15 % à 0,00 %	(9,8)

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 11,3 ans fin 2020 (2019: 11,3 ans).

Une analyse de sensibilité quantitative pour les hypothèses significatives au 31 décembre 2020 a été déterminée sur base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre des prestations définies à la suite de changements raisonnables dans les hypothèses clés survenant à la fin de la période de reporting.

Cette analyse de sensibilité est décrite ci-dessous:

EN MILLIONS EUR	TAUX D'ACTUALISATION		TABLE DE MORTALITÉ MR/FR	TAUX D'ÉVOLUTION DES FRAIS MÉDICAUX
	AUGMENTATION DE 50 PDB	DIMINUTION DE 50 PDB	DIMINUTION D'1 ANNÉE	AUGMENTATION DE 100 PDB
Impact d'une diminution/ (augmentation) sur l'obligation au titre des prestations définies	21,5	(23,8)	(6,7)	(2,3)

6.27.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi reprennent les allocations familiales, les avantages bancaires, les frais funéraires, les gratifications pour le départ en retraite et les assurances groupe belges.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Le personnel statutaire de bpost SA (actif ou retraité) ayant des enfants à charge (jeunes et handicapés) perçoit une allocation familiale octroyée par l'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS). La méthode de financement des allocations familiales pour le personnel statutaire a été modifiée suite à un changement de loi (loi du 19 décembre 2014). Par conséquent, bpost en tant qu'institution publique paie une contribution définie par une loi-programme. Le montant est adapté chaque année proportionnellement au nombre de fonctionnaires (équivalents temps plein) et est soumis à l'inflation.

BANQUE

Le personnel statutaire et contractuel de bpost SA (actif ou retraité) peut bénéficier d'une réduction sur les frais administratifs du compte courant, ainsi que de taux d'intérêt avantageux et/ou réductions sur les comptes d'épargne, les fonds d'investissement, les assurances et les prêts.

ASSURANCE GROUPE

bpost octroie à son personnel contractuel actif (sous certaines conditions comme le niveau de fonction) une assurance groupe. Depuis l'introduction de la loi sur les pensions complémentaires en Belgique, ces plans ont des caractéristiques de régime à prestations définies en vertu de la norme IAS 19.

L'employeur doit légalement garantir un rendement donné sur les actifs du régime. Avant le changement de la loi sur les pensions complémentaires fin 2015, bpost devait fournir le rendement minimum légal de 3,25 % sur les contributions de l'employeur (après frais sur primes) et 3,75 % sur les contributions des membres du personnel. Le rendement minimum légal sur les contributions de l'employeur est un rendement moyen sur la carrière et non pas un rendement annuel où le minimum légal sur les contributions des membres du personnel devrait être accordé d'année en année.

Bien que l'approche ne soit toujours pas complètement clarifiée, la nouvelle législation de décembre 2015 a apporté plus de précisions sur les taux de rendement minimum garantis. L'incertitude concernant l'évolution future des taux de rendement minimum garantis en Belgique a été levée avec l'adaptation de la loi sur les pensions complémentaires (WAP/LPC) fin décembre 2015. A partir de 2016, le rendement minimal pour les contributions futures correspond à un pourcentage du rendement moyen des 24 derniers mois pour des obligations linéaires à 10 ans, avec un minimum de 1,75 % par an.

Bien qu'il n'y ait pas sur le marché de consensus intégral concernant la méthodologie, en 2018, la méthodologie sous-jacente utilisée pour la comptabilisation IAS19 de ces plans à contributions définies a été affinée en tenant compte de l'évolution des méthodologies sur le marché, en vertu de nouveaux enseignements. bpost continue à utiliser la méthodologie PUC (projected unit credit), mais sans projection des contributions et salaires futurs, car les contributions n'augmentent pas avec l'âge. La seule raison pour laquelle les contributions peuvent augmenter sensiblement à un stade ultérieur de la carrière est liée à des augmentations salariales plus élevées que les indexations dans les plans d'échelonnement. bpost applique le paragraphe 115 de la norme IAS 19. Les actifs et passifs sont déterminés en tenant compte des garanties d'intérêt contractuelles sur les réserves mathématiques, garanties par la compagnie d'assurance. L'application du paragraphe 115 peut entraîner une augmentation de l'actif lorsque les taux d'intérêt garantis sont supérieurs au taux d'actualisation, ce qui se traduit par une diminution de la dette nette.

La dette nette pour les avantages postérieurs à l'emploi comprend les éléments suivants :

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Valeur actuelle des obligations	(115,3)	(112,6)
Juste valeur des actifs du régime	88,5	83,2
Valeur actuelle des obligations nettes	(26,8)	(29,4)
DETTE NETTE	(26,8)	(29,4)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan		
Dettes	(26,8)	(29,4)
DETTE NETTE	(26,8)	(29,4)

Les changements dans la valeur actuelle des obligations sociales sont les suivants :

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Valeur actuelle au 1^{er} janvier	(112,6)	(98,1)
Coût des services	(10,2)	(10,0)
- <i>Coût des services rendus</i>	(10,2)	(10,0)
Intérêts nets	(0,9)	(1,5)
Prestations payées	7,7	6,6
Gains et (pertes) de réévaluation reconnus dans le compte de résultats	0,0	0,0
- <i>Gains et (pertes) actuariels</i>	0,0	0,0
Gains et (pertes) de réévaluation reconnus dans les autres éléments du résultat global	0,7	(9,7)
- <i>Gains et (pertes) actuariels</i>	0,7	(9,7)
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS AU 31 DÉCEMBRE	(115,3)	(112,6)

La juste valeur des actifs du régime est présentée comme suit :

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier	83,2	65,3
Contributions de l'employeur	9,4	9,0
Contributions des membres du personnel	1,5	1,4
Prestations payées	(7,7)	(6,6)
Revenus/(charges) d'intérêt sur les actifs (inclus dans le compte de résultats)	0,8	1,1
Gain/(perte) actuariel sur les actifs (inclus dans les autres éléments du résultat)	1,4	12,9
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE	88,5	83,2

La charge nette reconnue dans le compte de résultats est présentée ci-dessous :

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Coût des services	(8,8)	(8,5)
- <i>Coût des services rendus</i>	(8,8)	(8,5)
Intérêts nets	(0,1)	(0,3)
Gains et (pertes) de réévaluation	0,0	0,0
- <i>Gains et (pertes) actuariels publiés comme coûts financiers</i>	0,0	0,0
- <i>Gains et (pertes) actuariels publiés comme charges d'exploitation</i>	0,0	0,0
CHARGE NETTE	(8,9)	(8,9)

L'impact sur les frais de personnel et les charges financières est présenté ci-dessous :

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Frais de personnel	(8,8)	(8,5)
Charges financières	(0,1)	(0,3)
CHARGES NETTES	(8,9)	(8,9)

La charge reconnue dans les autres éléments du résultat global est présentée ci-dessous :

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Gains et (pertes) de réévaluation	2,1	3,2
- <i>Gains et (pertes) actuariels</i>	2,1	3,2
CHARGES NETTES	2,1	3,2

6.27.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent la rémunération des absences cumulées, les jours d'épargne-pension, le régime de travail à temps partiel, les plans de compensation et frais médicaux accordés pour les accidents de travail, les primes de jubilé et le DSPR pour le Job Mobility Center.

RÉMUNÉRATION DES ABSENCES CUMULÉES

Les membres du personnel statutaire de bpost SA reçoivent 21 jours de maladie par an. Durant ces 21 jours et s'ils sont couverts par un certificat médical, ils perçoivent 100 % de leur salaire. Si au cours de l'année, le fonctionnaire n'utilise pas ses 21 jours de maladie, ces jours peuvent être cumulés dans une cagnotte jusqu'à un maximum de 63 jours (voir section sur les jours d'épargne pension ci-après). Les fonctionnaires qui sont malades plus de 21 jours au cours de l'année devront d'abord utiliser la cagnotte constituée durant l'année et utiliseront ensuite les jours épargnés au cours des années précédentes. Durant cette période, ils recevront leur salaire à 100 %. A partir du moment où leur cagnotte est utilisée complètement, ils recevront un salaire réduit.

bpost SA prend à sa charge le salaire payé à 100 % sous le régime des jours disponibles ainsi que le salaire réduit.

Aucune modification dans la méthodologie de calcul n'a été apportée par rapport à 2019. La valorisation se base sur les futurs « paiements prévus / sorties de liquidités ». Ceux-ci sont calculés pour l'ensemble de la population considérée, sur base d'un certain schéma de « consommation » obtenu à partir des statistiques relatives aux douze mois de 2020. La cagnotte projetée est évaluée individuellement et diminue en fonction du nombre réel de jours de maladie.

Le paiement annuel est constitué du nombre de jours utilisés (limité par le nombre de jours de la cagnotte) multiplié par la différence entre le salaire projeté à 100 % (majoré des charges sociales) et le salaire réduit. Des taux pertinents relatifs à la mise en retraite et à la mortalité ont été appliqués conjointement au taux d'actualisation applicable à la durée de l'avantage.

JOURS D'ÉPARGNE-PENSION

Le personnel statutaire de bpost SA a la possibilité de convertir les jours de maladie non utilisés au-delà des 63 jours dans leur cagnotte (voir ci-avant l'avantage « Rémunération des absences cumulées ») en jours d'épargne-pension (7 jours de maladie pour 1 jour d'épargne-pension) et de convertir chaque année un maximum de 3 jours de congés extra-légaux. Le personnel contractuel barémique a droit à maximum 2 jours d'épargne-pension par an et peut convertir chaque année un maximum de 3 jours de congés extra-légaux. Les jours d'épargne-pension sont accumulés année après année et peuvent être utilisés à partir de 50 ans.

La méthode de valorisation est basée sur la même approche que pour l'avantage « Rémunération des absences cumulées ». La valorisation se base sur les futurs « paiements prévus / sorties de liquidités ». Ceux-ci sont calculés pour l'ensemble de la population considérée, sur base d'un certain schéma de « consommation » obtenu à partir des statistiques relatives aux douze mois de 2020 fournies par le département Ressources Humaines. La cagnotte projetée des jours d'épargne-pension est évaluée individuellement et diminue en fonction du nombre réel de jours d'épargne-pension consommés.

Le paiement annuel est constitué du nombre de jours d'épargne-pension consommés multiplié par le salaire journalier projeté (majoré des charges sociales, du pécule de vacances, de la prime de fin d'année, des primes de gestion et d'intégration). Des taux pertinents relatifs à la mise en retraite et à la mortalité ont été appliqués conjointement au taux d'actualisation applicable à la durée de l'avantage.

RÉGIME DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL (54+)

Le cadre réglementaire concernant le régime à temps partiel des employés de bpost SA (plans accessibles au personnel statutaire et au personnel contractuel barémique uniquement) est le suivant:

- Accord-cadre du 20 décembre 2012 : interruption de carrière partielle spécifique (50 %) accessible aux distributeurs âgés de 54 ans au moins et aux autres employés âgés de minimum 55 ans. bpost SA contribue à concurrence de 7,5 % du salaire brut annuel durant une période de maximum 72 mois pour les distributeurs et de maximum 48 mois pour les autres bénéficiaires du plan.
- Accord-cadre du 22 mai 2014 : (i) le plan approuvé en 2012 et accessible aux distributeurs est étendu aux employés travaillant de nuit et (ii) pour les autres employés, le plan est accessible à partir de l'âge de 55 ans. bpost SA contribue à concurrence de 7,5 % du salaire brut annuel durant une période de maximum 72 mois pour les travailleurs de nuit et de maximum 48 mois pour les autres bénéficiaires du plan.
- Accord-cadre du 2 juin 2016 (valide jusqu'à décembre 2016) : (i) Le plan approuvé en 2012 pour les distributeurs et étendu en 2014 aux employés travaillant de nuit s'applique désormais également aux agents de collecte et (ii) pour les autres collaborateurs, le plan est accessible à partir de l'âge de 57 ans. bpost SA contribue à concurrence de 7,5 % du salaire annuel brut pour une période de 72 mois maximum pour les agents de collecte et de 48 mois pour les autres bénéficiaires du plan.
- Accord-cadre du 30 septembre 2016 : (i) pour les distributeurs, les agents de collecte et les collaborateurs travaillant la nuit, le plan est accessible à partir de l'âge de 55 ans et (ii) pour les autres collaborateurs, l'âge minimal est fixé à 57 ans. bpost SA contribue à concurrence de 7,5 % du salaire annuel brut pour une période de 72 mois maximum pour les travailleurs de nuit et les agents de distribution et de collecte et de 48 mois pour les autres bénéficiaires du plan. Ce plan est étendu jusqu'à décembre 2020, suivant l'Accord-cadre du 20 décembre 2018.

PLANS DE COMPENSATION ACCORDÉS POUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Jusqu'au 1^{er} octobre 2000, bpost SA était son propre assureur pour les accidents survenus sur le lieu de travail et sur le chemin du travail. Par conséquent, toutes les indemnités accordées aux travailleurs pour les accidents survenus avant le 1^{er} octobre 2000 sont contractées et financées par bpost SA elle-même.

Depuis le 1^{er} octobre 2000, bpost SA a contracté des polices d'assurance en vue de couvrir ce risque.

DSPR POUR LE JOB MOBILITY CENTER

L'Accord-cadre du 30 septembre 2016 a défini un plan de DSPR (Dispense Précédant la Retraite) pour le Job Mobility Center. Ce plan prévoit pour une durée illimitée que les membres du personnel statutaires âgés d'au moins 61 ans,

rattachés au Job Mobility Center et qui y sont toujours attachés après une période d'un an seront dispensés de service. bpost SA continue à payer aux bénéficiaires 70 % de leur salaire au moment du départ jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de la retraite, pour une période maximum de 5 ans.

La dette nette de bpost pour les autres avantages à long terme comprend les éléments suivants :

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Valeur actuelle des obligations	(283,4)	(282,2)
Juste valeur des actifs du régime	0,0	0,0
Valeur actuelle des obligations nettes	(283,4)	(282,2)
DETTE NETTE	(283,4)	(282,2)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan		
Dettes	(283,4)	(282,2)
DETTE NETTE	(283,4)	(282,2)

Les changements dans la valeur actuelle des obligations sont les suivants:

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Valeur actuelle au 1^{er} janvier	(282,2)	(267,1)
Coût des services	(12,1)	(12,8)
- <i>Coût des services rendus</i>	(12,1)	(12,8)
Intérêts nets	(1,7)	(3,5)
Prestations payées	17,5	19,1
Gains et (pertes) de réévaluation reconnus dans le compte de résultats	(5,0)	(18,0)
- <i>Gains et (pertes) actuariels</i>	(5,0)	(18,0)
Gain/(perte) de réévaluation (inclus dans les autres éléments du résultat)	0,0	0,0
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS AU 31 DÉCEMBRE	(283,4)	(282,2)

La charge nette comptabilisée dans le compte de résultats est présentée ci-dessous :

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Coût des services	(12,1)	(12,8)
- <i>Coût des services rendus</i>	(12,1)	(12,8)
Intérêts nets	(1,7)	(3,5)
Gains et (pertes) de réévaluation	(5,0)	(18,0)
- <i>Gains et (pertes) actuariels rapportés comme charges financières</i>	(7,0)	(21,3)
- <i>Gains et (pertes) actuariels rapportés comme charges d'exploitation</i>	2,0	3,3
CHARGES NETTES	(18,8)	(34,2)

L'impact sur les frais de personnel et les charges financières est présenté ci-dessous :

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Frais de personnel	(10,1)	(9,5)
Charges financières	(8,7)	(24,7)
CHARGES NETTES	(18,8)	(34,2)

6.27.3 Indemnités de cessation d'emploi

PLAN DE RETRAITE ANTICIPÉE

Les plans de retraite anticipée de bpost SA sont les suivants :

- Un plan de retraite anticipée approuvé par la Commission Paritaire du 23 juillet 2015, en lien avec le plan Alpha. Ce plan était accessible aux membres du personnel statutaire dont la fonction subissait l'impact Alpha, moyennant le respect de certaines conditions d'âge et d'ancienneté. bpost SA continue à payer aux bénéficiaires une partie (entre 65 % et 75 % en fonction de la durée de retraite anticipée) de leur salaire au moment du départ, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite. Parallèlement, les bénéficiaires reçoivent une allocation annuelle exceptionnelle, dont le montant dépend de la durée de retraite anticipée.
- Le plan couvert par l'Accord-cadre du 2 juin 2016 (ouvert jusqu'à fin décembre 2016) était accessible aux membres du personnel statutaire selon certaines conditions d'âge, d'ancienneté et d'organisation du service. bpost SA continue à payer aux bénéficiaires une partie (entre 60 et 75 %, selon la durée de la retraite anticipée) de leur salaire au moment du départ, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite.
- Le plan couvert par l'Accord-cadre du 30 septembre 2016 est accessible aux membres du personnel statutaire selon certaines conditions d'âge, d'ancienneté et d'organisation du service. bpost SA continue à payer aux bénéficiaires 75 % de leur salaire au moment du départ, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite, avec un maximum de 5 ans. Ce plan a une durée indéterminée.

Les plans de retraite anticipée d'Ubiway group sont les suivants :

- En 2011, un premier plan de préretraite avait été annoncé dans le cadre d'une restructuration selon la procédure Renault. Le plan était accessible aux personnes ayant un âge minimum de 55 ans et il prendra fin en 2021. AMP verse sur une base mensuelle une indemnité jusqu'au moment de la retraite légale. Le paiement correspond à 80 % de la différence entre : (le dernier salaire net * 14.92) /12 et l'allocation sociale. Le plan a été présenté au Conseil du Travail le 22 septembre 2011 et était accessible jusqu'au 22 septembre 2013.
- En 2014, un deuxième plan de préretraite avait été annoncé dans le cadre d'une restructuration selon la procédure Renault. Le plan était accessible aux personnes ayant un âge minimum de 55 ans et il prendra fin en 2024. AMP verse sur une base mensuelle une indemnité jusqu'au moment de la retraite légale. Le paiement correspond à 80 % de la différence entre : (le dernier salaire net * 14.92) /12 et l'allocation sociale. Ce plan a été présenté au Conseil du Travail le 22 mai 2014 et était accessible jusqu'au 9 septembre 2016.
- Compte tenu des défis économiques et financiers, Ubiway a mis en place un concept de sortie douce pour ses employés avec un incitant financier. Les travailleurs âgés de plus de 59 ans pouvaient opter pour une interruption de carrière à temps partiel en combinaison avec une retraite anticipée légale ou pour la retraite anticipée légale. Pendant l'interruption de carrière, le collaborateur reçoit une prime mensuelle supplémentaire et une prime unique lorsqu'il atteint l'âge de la retraite anticipée (24.000,0 EUR pour les travailleurs de jour et 38.000,0 EUR pour les travailleurs de nuit). Les collaborateurs de plus de 59 ans qui optent pour une retraite anticipée légale reçoivent également la prime unique. Ce plan a été présenté au Conseil du Travail le 16 septembre 2020 et était accessible jusqu'au 31 décembre 2020.

La dette découlant de l'avantage au personnel lié aux plans de retraite anticipée trouve son origine dans le fait que (i) la carrière est interrompue avant l'âge normal de la retraite et (ii) le fait que les employés acceptent l'offre établie par l'entreprise en échange.

La dette nette de bpost pour les indemnités de cessation d'emploi comprend les éléments suivants :

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Valeur actuelle des obligations	(9,8)	(9,0)
Juste valeur des actifs du régime	0,0	0,0
Valeur actuelle des obligations nettes	(9,8)	(9,0)
DETTE NETTE	(9,8)	(9,0)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan		
Dettes	(9,8)	(9,0)
DETTE NETTE	(9,8)	(9,0)

Les changements dans la valeur actuelle des obligations sont les suivants:

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Valeur actuelle au 1^{er} janvier	(9,0)	(8,5)
Coût des services	(3,6)	(4,7)
- <i>Coût des services rendus</i>	(3,6)	(4,7)
Intérêts nets	0,0	(0,0)
Prestations payées	4,1	4,1
Gains et (pertes) de réévaluation comptabilisés dans le compte de résultats	(1,2)	0,2
- <i>Gains et (pertes) actuariels</i>	(1,2)	0,2
Gains et (pertes) de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	0,0	0,0
- <i>Gains et (pertes) actuariels</i>	0,0	0,0
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS AU 31 DÉCEMBRE	(9,8)	(9,0)

La charge nette comptabilisée dans le compte de résultats est présentée ci-dessous :

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Coût des services	(3,6)	(4,7)
- <i>Coût des services rendus</i>	(3,6)	(4,7)
Intérêts nets	0,0	(0,0)
Gains et (pertes) de réévaluation	(1,2)	0,2
- <i>Gains et (pertes) actuariels publiés comme coûts financiers</i>	(0,0)	(0,0)
- <i>Gains et (pertes) actuariels publiés comme charges d'exploitation</i>	(1,1)	0,2
CHARGE NETTE	(4,8)	(4,6)

L'impact sur les frais de personnel et les charges financières est présenté ci-dessous :

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Frais de personnel	(4,8)	(4,5)
Charges financières	(0,0)	(0,0)
CHARGES NETTES	(4,8)	(4,6)

6.28 Dettes commerciales et autres dettes

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Dettes commerciales	1,3	1,4
Autres dettes	47,3	26,2
DETtes COMMERCIALES ET AUTRES DETtes NON COURANTES	48,6	27,7

Les dettes commerciales et autres dettes à long terme se sont élevées à 48,6 millions EUR et se composent principalement du fonds de roulement fourni par bpost banque, permettant à bpost de mener des activités pour le compte de bpost banque, et de l'achat des actions restantes d'Active Ants International et Anthill. La hausse par rapport à l'année précédente s'explique principalement par l'augmentation de la contrepartie conditionnelle d'Anthill, et la comptabilisation du passif de 25 % des actions d'Active Ants International, voir la note 6.7 Regroupements d'entreprises.

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Dettes commerciales	447,4	363,5
Montants collectés dus aux clients	90,7	98,7
Frais terminaux des opérateurs postaux	261,0	166,3
Dettes salariales et sociales	359,5	336,8
Dettes fiscales autres que l'impôt sur les revenus	13,3	10,3
Compte de transit machines à affranchir	10,2	9,7
Fonds de roulement de l'État pour la fourniture des services postaux financiers	18,8	18,8
Cautions	10,2	13,4
Provisions (hors frais terminaux)	140,8	173,5
Produits reportés	75,1	51,9
Autres dettes	11,3	7,9
DETtes COMMERCIALES ET AUTRES DETtes COURANTES	1.438,4	1.250,9

Les valeurs comptables sont considérées comme une approximation raisonnable de la juste valeur. Les autres dettes comprises dans les dettes courantes et autres dettes incluent les éléments suivants :

L'augmentation de 187,6 millions EUR des créances commerciales courantes et autres dettes à 1.438,4 millions EUR, s'explique principalement par :

- L'augmentation nette des dettes commerciales et des comptes de régularisation de 51,2 millions EUR, principalement due à certaines initiatives temporaires mises en place par Radial US dans le contexte de la pandémie.
- Les frais terminaux des opérateurs postaux ont augmenté de 94,7 millions EUR, pour atteindre 261,0 millions EUR, en raison de l'expansion des activités transfrontalières et de la diminution des règlements des encours de l'année précédente.
- L'augmentation de l'encours des dettes salariales et de sécurité sociale (22,7 millions EUR) s'explique principalement par l'augmentation des effectifs par rapport à l'année dernière et le report de certains impôts sur les salaires aux États-Unis en raison des mesures liées à la COVID-19.
- L'augmentation des revenus différés de 23,2 millions EUR est principalement due à la hausse des ventes de timbres en décembre 2020 par rapport à décembre 2019 et au ralentissement constaté au niveau de l'utilisation des timbres.

Passifs de contrats

Au 31 décembre

EN MILLIONS EUR	2020	2019
Timbres vendus non utilisés et crédits sur machines à affranchir	47,0	36,2
Autres passifs de contrats	25,1	11,8
OBLIGATIONS LIÉES AUX CONTRATS	72,1	48,0

Les contreparties déjà payées par les clients qui ont été affectées à l'obligation de prestation résiduelle insatisfaite (partiellement) s'élèvent à 47,0 millions EUR et concernent principalement les timbres et les crédits sur les machines à affranchir vendus, mais non encore utilisés par les clients à la date de clôture du bilan. À la fin de l'année, l'obligation de résultat pour le SIEG a été remplie et aucun passif de contrats n'est comptabilisé.

6.29 Provisions

EN MILLIONS EUR	LITIGES	ENVIRONNEMENT	CONTRATS ONÉREUX	RESTRUCTURATION & AUTRES	TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	16,2	0,6	14,1	8,5	39,3
Provisions supplémentaires constituées	2,1	0,0	0,0	3,2	5,3
Provisions supplémentaires suite aux regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions utilisées	(0,3)	0,0	(5,9)	(2,6)	(8,8)
Provisions reprises	(2,3)	0,0	(2,6)	(1,3)	(6,3)
Écarts de change	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	15,7	0,5	5,9	7,7	29,8
Dettes non courantes à la fin de l'exercice	11,6	0,5	3,3	0,7	16,2
Dettes courantes à la fin de l'exercice	4,1	0,0	2,6	7,0	13,7
	15,7	0,5	5,9	7,7	29,8
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	15,7	0,5	5,9	7,7	29,8
Provisions supplémentaires constituées	4,0	2,1	0,5	3,4	10,1
Provisions supplémentaires suite aux regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions utilisées	0,0	0,0	(2,7)	(3,2)	(5,9)
Provisions reprises	(4,5)	0,0	(0,7)	(1,5)	(6,8)
Écarts de change	0,0	0,0	(0,2)	0,0	(0,2)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	15,2	2,6	2,8	6,4	27,0
Dettes non courantes à la fin de l'exercice	12,0	0,5	0,7	0,1	13,3
Dettes courantes à la fin de l'exercice	3,2	2,1	2,1	6,2	13,7
	15,2	2,6	2,8	6,4	27,0

La provision pour **litiges** s'élève à 15,2 millions EUR. Cela représente le décaissement attendu, lié à divers litiges (actuels ou imminents) entre bpost et des tiers.

La période anticipée pour les décaissements y afférant dépend de l'avancement des procédures sous-jacentes pour lesquelles le délai demeure incertain.

bpost est actuellement impliquée dans les contentieux suivants initiés par des intermédiaires:

- Une demande en dommages et intérêts portant sur un montant approximatif (provisoire) de 21,1 millions EUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure initiée par Publimail SA. Le tribunal du commerce de Bruxelles a rejeté la plainte de Publimail le 3 mai 2016. Publimail a interjeté appel de cette décision le 16 décembre 2016. La procédure d'appel est désormais en cours devant la Cour d'appel de Bruxelles. Le cas est prévu d'être plaidé en avril 2021. Le jugement n'est pas attendu avant la fin du second trimestre 2021.
- Une demande en dommages et intérêts portant sur un montant approximatif provisoire de 28,0 millions EUR (hors paiement des intérêts de retard) dans le cadre d'une procédure initiée par Link2Biz International SA, pendante devant le tribunal du commerce de Bruxelles. Certains aspects de la relation contractuelle entre Link2Biz et bpost font également l'objet d'une procédure pour mesures provisoires (adoptée le 21 juin 2010), pour laquelle bpost a interjeté appel en août 2010 et qui est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Bruxelles. Il est attendu que la Cour enlèvera ce point du registre suite à la clôture de la faillite annoncée par le tribunal du commerce du Brabant Wallon en avril 2020.

Toutes ces demandes et allégations sont réfutées par bpost.

Enfin, le 10 décembre 2012, l'Autorité belge de concurrence a conclu que certains aspects de la politique tarifaire de bpost pour la période janvier 2010 - juillet 2011 enfreignaient les règles de concurrence belge et Européenne et a imposé une amende d'approximativement 37,4 millions EUR. Même si bpost a payé l'amende en 2013, elle a contesté les conclusions de l'Autorité belge de la concurrence et a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Bruxelles. Le 10 novembre 2016, la Cour d'appel de Bruxelles a annulé la décision de l'Autorité. L'autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit. Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un jugement datant du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union Européenne (« CJUE »). Une décision de la Cour de justice de l'Union Européenne¹ n'est pas attendue avant le second trimestre 2021.

La provision « environnement » s'élève à 2,6 million EUR et est liée à des dépenses pour l'assainissement du sol.

La provision pour contrats onéreux reprend la meilleure estimation des coûts relatifs à la fermeture des bureaux Mail et Retail, et à la maintenance ICT liée à la sortie d'une plateforme de vente en ligne.

Les provisions « autres » incluent les frais attendus concernant les obligations pour réparation et les obligations légales entre autres. Au 31 décembre 2021, les autres provisions s'élèvent à 6,4 millions EUR.

6.30 Actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous donne des informations sur la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers de bpost:

Au 31 décembre 2019

CATÉGORISÉ À LA JUSTE VALEUR

EN MILLIONS EUR	CATÉGORISÉ À LA JUSTE VALEUR			
	VALEUR COMPTABLE	PRIX COTÉ SUR UN MARCHÉ ACTIF (NIVEAU 1)	AUTRE DONNÉE SIGNIFICATIVE OBSERVABLE (NIVEAU 2)	DONNÉE SIGNIFICATIVE NON OBSERVABLE (NIVEAU 3)
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI				
Non courants				
Actifs financiers	37,6	0,0	37,6	0,0
Placements	0,0	0,0	0,0	0,0
Courants				
Actifs financiers	1.391,8	0,0	1.391,8	0,0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	1.429,4	0,0	1.429,4	0,0

¹ La Cour de justice de l'Union Européenne transmet sa décision à la juridiction de renvoi, qui est alors tenue d'exécuter l'arrêt

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (À L'EXCEPTION DES DÉRIVÉS) :

Non courants				
Obligation à long terme	642,5	674,8	0,0	0,0
Passifs financiers	561,9	0,0	561,9	0,0
Courants				
Instruments dérivés - forex swap	0,6	0,0	0,6	0,0
Instruments dérivés - forex forward	0,7	0,0	0,7	0,0
Passifs financiers	1.528,1	0,0	1.528,1	0,0
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	2.733,8	674,8	2.091,3	0,0

Au 31 decembre 2020
CATÉGORISÉ À LA JUSTE VALEUR:

EN MILLIONS EUR	CATÉGORISÉ À LA JUSTE VALEUR:			
	VALEUR COMPTABLE	PRIX COTÉ SUR UN MARCHÉ ACTIF (NIVEAU 1)	AUTRE DONNÉE SIGNIFICATIVE OBSERVABLE (NIVEAU 2)	DONNÉE SIGNIFICATIVE NON OBSERVABLE (NIVEAU 3)
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI				
Non courants				
Actifs financiers	13,5	0,0	13,5	0,0
Courants				
Instruments dérivés - forex swap	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés - forex forward	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs financiers	1.756,8	0,0	1.756,8	0,0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	1.770,4	0,0	1.770,4	0,0
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (À L'EXCEPTION DES DÉRIVÉS) :				
Non courants				
Obligation à long terme	643,7	680,6	0,0	0,0
Passifs financiers	569,9	0,0	569,9	0,0
Current				
Instruments dérivés - forex swap	0,2	0,0	0,2	0,0
Instruments dérivés - forex forward	0,2	0,0	0,2	0,0
Passifs financiers	1.716,6	0,0	1.716,6	0,0
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	2.930,5	680,6	2.286,9	0,0

La juste valeur des actifs financiers courants et non courants évalués à leur coût amorti et celle des passifs financiers courants et non courants évalués à leur coût amorti se rapprochent de leurs valeurs comptables. N'étant pas évalués à leur juste valeur dans le bilan, celle-ci ne devrait pas être publiée.

Au cours de la période, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux de la hiérarchie de juste valeur. Il n'y a par ailleurs pas eu de changement dans les techniques de valorisation et les inputs appliqués.

Actifs financiers évalués au coût amorti

En 2020, le prêt subordonné accordé à bpost banque (25,0 millions EUR) a été classifié comme actif courant au lieu de non courant, car le prêt sera remboursé en 2021 conformément à l'accord non contraignant sur le futur partenariat à long terme de bpost banque SA.

Passifs financiers évalués au coût amorti - non courants

A la fin de 2020, les passifs financiers non courants comprennent:

- 185,0 millions USD de prêt à terme non garanti (taux d'intérêt variable). Ce prêt a débuté le 3 juillet 2018 avec une échéance de 3 ans et a été prolongé en 2020 jusqu'en juillet 2023.
- Une obligation de 650,0 millions EUR. L'obligation de 8 ans a été émise en juillet 2018 avec un coupon de 1,25 %. En prévision de cette émission, en février 2018, bpost a conclu un swap de taux d'intérêt à terme de 10 ans avec un montant nominal de 600,0 millions EUR pour couvrir le risque d'intérêt de l'obligation.
- Un emprunt de 9,1 millions EUR auprès de la BEI (Banque Européenne d'investissement) (taux d'intérêt variable). Le 5 mai 2007, bpost a contracté un prêt de 100,0 millions EUR auprès de la BEI. Il est assorti d'un remboursement annuel de 9,1 millions EUR et le dernier paiement est prévu pour 2022. Le montant annuel de 9,1 millions EUR est inclus dans la section "emprunts bancaires portant intérêts - courant".
- L'encours des dettes liées à IFRS 16 s'élève à 361,5 millions EUR.

Instruments dérivés

bpost est exposée à certains risques liés à ses activités commerciales quotidiennes. Le principal risque géré avec les instruments dérivés est le risque de change. bpost utilise des contrats de change à terme et des contrats de d'échange de change pour gérer certaines de ses expositions en devises étrangères. Ces contrats ont été souscrits afin de couvrir les risques de change liés aux prêts inter-entreprises accordés par bpost à ses filiales. À la fin de l'exercice 2020, l'impact de la juste valeur des contrats de change à terme et des contrats de d'échange de change s'est traduit par une augmentation des passifs de 0,3 million EUR.

Passifs financiers évalués au coût amorti - courants

A la fin de l'année 2020, l'encours de papiers commerciaux émis par bpost s'élevait à 165,0 millions EUR. La maturité des différents papiers commerciaux varie entre 1 et 6 mois. Compte tenu des conditions actuelles du marché, bpost peut bénéficier de taux d'intérêt négatifs. L'encours des dettes liées à la norme IFRS 16 s'élève à 103,9 millions EUR.

6.31 Instruments financiers dérivés et couverture

Instruments dérivés

bpost utilise des contrats de change à terme et des contrats d'échange de change pour gérer certaines de ses expositions en devises étrangères. Ces contrats ont été souscrits pour couvrir les risques liés taux de change des prêts inter-entreprises octroyés par bpost à ses filiales.

Fin 2020, bpost a trois contrats d'échange de change et trois contrats de change à terme, quatre avec ING et deux avec Société Générale.

En janvier 2020, juillet 2020 et novembre 2020, bpost a conclu deux contrats d'échange de change et un contrat de change à terme pour échanger 0,9 million SGD contre 0,5 million EUR en vue de couvrir le risque de change d'une dette spécifique en SGD.

En juillet 2020, bpost a conclu un contrat d'échange de change avec ING pour échanger 8,8 millions GBP contre 9,6 millions EUR en vue de couvrir le risque de change d'une dette spécifique en GBP.

Un autre contrat d'échange de change ont débuté en septembre 2020 pour échanger 6,0 millions HKD contre 0,7 million EUR.

En outre, en mai 2018, bpost a souscrit deux contrats de change à terme pour échanger 3,0 millions USD contre 2,3 millions EUR. Tous les contrats en USD sont utilisés pour couvrir le risque de change de dettes spécifiques en USD.

Swap du taux d'intérêt

En février 2018, bpost a conclu un swap à départ différé d'une maturité de 10 ans avec un montant nominal de 600,0 millions EUR. La transaction a été réalisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur l'émission envisagée d'une obligation à long terme pour refinancer le crédit pont contracté en novembre 2017 pour l'acquisition de Radial.

En juillet 2018, bpost a finalement émis des obligations à 8 ans pour 650,0 millions EUR. A l'époque, la couverture de taux d'intérêt a été libérée et réglée par un paiement de 21,5 millions EUR, réparti entre une partie effective de 20,0 millions EUR et une partie ineffective de 1,5 million EUR. La partie ineffective a été comptabilisée au compte de résultats. La partie effective de la couverture de flux de trésorerie (20,0 millions EUR) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (le montant net d'impôt s'élève à 14,8 millions EUR) en tant que réserve de couverture de flux de trésorerie. Cette couverture de flux de trésorerie est reclassée en compte de résultats dans les mêmes périodes, étant donné que les flux de trésorerie des obligations à long terme affectent le résultat durant les 8 années qui suivent la date d'émission. En 2020, un montant net de 1,9 million EUR a été reclassé en compte de résultats.

Couverture d'investissement net

En 2018, bpost a contracté un prêt bancaire en USD, d'une maturité de 3 ans, avec deux extensions possibles, chacune d'un an. Outre l'émission obligataire, bpost, dont l'EUR est la devise fonctionnelle, a emprunté en USD afin de refinancer l'acquisition de novembre 2017 de Radial Holdings, LP. bpost a emprunté une partie en USD pour réduire le risque de différences de change sur les opérations à l'étranger, et donc réalisé une couverture de son investissement net. Par conséquent, la portion effective des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le montant notionnel de la couverture s'élevait à 143,0 millions USD, tandis que la valeur comptable convertie en euros s'élevait à 116,5 millions EUR. Au 31 décembre 2020, le gain net sur la réévaluation du prêt en USD, comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les écarts de conversion de devises, s'élevait à 11,0 millions EUR. En 2020, il n'y a pas eu de partie inefficace.

6.32 Actifs et passifs éventuels

Comme décrit dans la note 6.28, la Cour d'Appel de Bruxelles a annulé le 10 novembre 2016 la décision de l'Autorité belge de concurrence imposant une amende de 37,4 millions EUR. L'Autorité belge de la concurrence a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation sur des points de droit. Le 22 novembre 2018, la Cour de Cassation a annulé le jugement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Bruxelles pour qu'elle soit rejugée. Par un jugement datant du 19 février 2020, la Cour d'appel de Bruxelles a décidé de soumettre deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union Européenne (« CJUE »). Une décision de la CJUE est attendue dans un délai de 2 ans. Ce qui précède constitue un actif éventuel au cas où la Cour d'appel annulerait à nouveau la décision de l'Autorité belge de la concurrence, bpost pourrait récupérer l'amende de 37,4 millions EUR (sans tenir compte des intérêts).

En octobre 2020, Radial North America a subi une attaque informatique avec demande de rançon, qui a eu des répercussions sur certaines de ses opérations américaines, y compris les services informatiques et des impacts en aval de ses services opérationnels. Une analyse approfondie avec l'assistance des principaux organismes de services de police scientifique a permis de conclure qu'il s'agissait d'une attaque de cryptage destinée à mettre un terme aux activités afin que les attaquants puissent demander une rançon. L'attaque et le virus n'ont pas pu exfiltrer ou voler de données et rien n'indique que des données personnelles aient quitté les systèmes de Radial North America. En outre, les systèmes de traitement des paiements de Radial North America n'ont été impactés par aucun aspect de l'attaque. Immédiatement après l'attaque, Radial a volontairement arrêté ses systèmes afin d'éviter des dommages financiers et techniques et de permettre une remise en service progressive et sûre des systèmes. Dans un délai raisonnable après l'attaque et avant le pic 2020, Radial a réussi à recouvrer suffisamment de fonctionnalités pour relancer les opérations sur tous ses sites. Radial North America dispose de deux niveaux de couverture de cyber assurance et est actuellement en train d'élaborer et de soumettre sa demande d'indemnisation en relation avec l'attaque de logiciel de demande de rançon. Ainsi à la date de publication, bpost n'est pas en mesure d'estimer le montant qui peut être récupéré grâce à ses polices de cyber assurance en lien avec l'attaque de demande de rançon. En 2020, les coûts nets estimés se sont élevés à 9,2 millions EUR, la couverture de l'assurance est suffisante pour couvrir les coûts estimés de 2020.

6.33 Droits et engagements hors bilan

Contrats de location signés et pas encore démarrés

Deux nouveaux contrats de location majeurs ont été signés dont la date de début est postérieure à la date de clôture du bilan. Il s'agit d'un contrat de location pour le nouveau siège du groupe, date de début prévue en 2021 pour une durée de 15 ans, l'actif au titre du droit d'utilisation est estimé à 48,4 millions EUR. Radial Inc va avoir un entrepôt additionnel à partir du second trimestre 2021 et aura une durée de location de 18 mois avec un impact estimé à 5,0 millions EUR.

Garanties reçues

Au 31 décembre 2020, bpost bénéficie de garanties bancaires pour un montant de 45,9 millions EUR, émises par les banques pour le compte des clients de bpost. Ces garanties peuvent être récupérées en cas de non paiement ou de faillite. Dès lors, elles offrent à bpost une assurance financière durant la période de relations contractuelles avec le client.

Biens à la vente (en consignation)

Au 31 décembre 2020, des marchandises représentant une valeur de vente de 3,4 millions EUR avaient été remises par des partenaires en vue de leur vente au sein du réseau postal.

Facilités de crédit renouvelables

bpost dispose de deux facilités de crédit renouvelables non utilisées d'un montant total de 375,0 millions EUR. La facilité syndiquée, s'élevant à 300,0 millions EUR et expirant en octobre 2024 tandis que la facilité bilatérale de 75,0 millions EUR venant à échéance en juin 2025 et permet des tirages en EUR et en USD. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit renouvelable de 300,0 millions EUR change en fonction de la note de durabilité de bpost telle que déterminée par une partie externe.

Garanties données

bpost agit comme garant (1,1 million EUR de garantie) dans le cadre de l'accord de collaboration DoMyMove entre bpost et Engie Electrabel.

bpost a conclu un accord avec Belfius, ING et KBC dans lequel ces derniers s'engagent à fournir, sur simple demande, jusqu'à 88,1 millions EUR de garantie à bpost. De plus, bpost a fourni des garanties à des tiers pour un montant de 8,8 millions EUR.

Fonds de l'Etat

bpost règle et liquide les transactions de paiement des institutions gouvernementales (impôts, TVA, etc.) pour le compte de l'Etat. Les fonds de l'Etat sont considérés comme des transactions « pour le compte de » et ne sont pas incluses dans le bilan.

6.34 Transactions entre parties liées

a) Relations avec les actionnaires

L'ÉTAT BELGE EN TANT QU'ACTIONNAIRE

L'État belge, directement et à travers la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (« SFPI »), est actionnaire majoritaire de bpost et détient 51,04 % des actions de bpost. Par conséquent, il est habilité à contrôler toute décision requérant une majorité simple à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les droits de l'État belge en tant qu'actionnaire de bpost sont définis dans les politiques de gouvernance d'entreprise (disponible au public sur le site internet de bpost).

L'ÉTAT BELGE EN TANT QU'AUTORITÉ PUBLIQUE

Avec l'Union Européenne, l'État belge est le principal législateur dans le secteur postal. L'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications (« IBPT »), l'autorité nationale de régulation, est quant à lui le principal régulateur du secteur postal en Belgique.

L'ÉTAT BELGE EN TANT QUE CLIENT

L'État belge est l'un des plus gros clients de bpost. Si l'on tient compte de la rémunération des services d'intérêt économique général (« SIEG »), 9,5 % du total des produits d'exploitation de bpost (revenus) pour 2020 sont attribuables à l'État belge et aux entités liées à l'État.

bpost fournit des services de distribution de courrier à plusieurs ministères, sur la base de conditions commerciales et conformément aux dispositions du contrat de gestion.

bpost assure les services postaux universels et les SIEG qui lui ont été confiés par l'État belge, en ce compris des services postaux, financiers et d'autres services publics. La Loi du 21 mars 1991, la loi postale du 26 janvier 2018, le contrat de gestion ainsi que les accords de concession, fixent les règles et conditions de mise en œuvre des obligations assumées par bpost à travers l'exécution de ses services postaux universels et SIEG, et le cas échéant, la compensation financière allouée par l'État belge.

Les SIEG confiés à bpost en vertu du contrat de gestion comprennent la maintenance du réseau Retail, la fourniture des SIEG journaliers (c.-à-d. les services en espèces au guichet et le paiement à domicile des pensions et allocations sociales) et l'exécution de certains SIEG ponctuels qui, de par leur nature, ne sont pas fournis de manière régulière. Les SIEG ponctuels incluent le rôle social du facteur, plus particulièrement par rapport aux personnes vivant seules ou plus défavorisées (ce service est rendu au moyen de terminaux de poche et de la carte d'identité électronique par les agents des postes pendant leur tournée de distribution), le service « SVP facteur », la diffusion d'informations au public, la coopération par rapport à la livraison des paquets de bulletins de vote, la livraison d'imprimés électoraux adressés et non adressés, la distribution à prix spécial d'envois d'associations, la distribution de lettres relevant du régime de franchise de port, le paiement des jetons de présence lors d'élections, le traitement financier et administratif des amendes, l'impression et la vente des permis de pêche et la vente de timbres-poste.

Les SIEG confiés à bpost conformément au contrat de gestion ont pour but de satisfaire à certains objectifs d'intérêt général. Afin d'assurer une cohésion territoriale et sociale, bpost est tenue de maintenir un réseau Retail composé au minimum de 1.300 points de services postaux. Au moins 650 de ces points de services postaux doivent être des bureaux de poste.

Les tarifs et autres modalités prévus pour l'exécution de certains services couverts par le contrat de gestion sont déterminés dans des accords de mise en œuvre conclus entre bpost, l'État belge et, le cas échéant, les autres parties ou institutions concernées.

Le cinquième contrat de gestion a expiré le 31 décembre 2015. Le 3 décembre 2015, bpost et l'État belge ont signé le sixième contrat de gestion. Ce contrat de gestion prévoit la fourniture continue des SIEG mentionnés ci-dessus pour une nouvelle période de 5 ans, se terminant le 31 décembre 2020.

De plus, bpost continue à fournir les SIEG de livraison avancée des journaux et de distribution des périodiques. Jusqu'au 31 décembre 2015, ces services étaient assurés dans le cadre du cinquième contrat de gestion. Conformément à l'engagement pris par l'État belge vis-à-vis de la Commission Européenne, une procédure de consultation du marché soumise à la concurrence, transparente et non discriminatoire a été organisée par rapport auxdits services, au terme de laquelle la fourniture des services a été attribuée à bpost en octobre 2015. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2016, les services de distribution des journaux et périodiques sont assurés conformément aux accords de concession entérinés entre l'entreprise et l'État belge en novembre 2015.

Le 3 juin 2016, la Commission Européenne a approuvé le sixième contrat de gestion ainsi que les accords de concession relatifs à la distribution des journaux et périodiques conformément aux règles en matière d'aides d'État¹.

En décembre 2019, le Conseil fédéral des ministres belge a décidé de prolonger les concessions presse actuelles avec bpost pour une période de deux ans (2021-2022) aux conditions applicables en 2020, comme spécifié dans les concessions actuelles. Cette décision sera notifiée à la Commission Européenne.

En décembre 2020, le Gouvernement belge a décidé d'étendre le sixième contrat de gestion jusqu'au 31 décembre 2021. Cette décision sera notifiée à la Commission Européenne.

bpost fournit également des services de gestion de compte de trésorerie à l'État belge et à certaines autres entités publiques, conformément à l'Arrêté royal du 12 janvier 1970 régulant le service postal, tel qu'amendé par l'Arrêté royal du 30 avril 2007 régulant les services financiers postaux et l'Arrêté royal du 14 avril 2013 modifiant l'Arrêté royal du 12 janvier 1970 régulant le service postal.

La compensation octroyée à bpost pour les SIEG est exposée à la note 6.9 du rapport annuel et s'est élevée à 267,2 millions EUR pour 2020 (271,0 millions EUR en 2019).

Cette compensation des SIEG se base sur une méthodologie de coût net évité (net avoided cost ou « NAC »). Cette méthodologie prévoit que la compensation doit être basée sur la différence entre (i) le coût net pour le fournisseur assurant l'obligation des SIEG et (ii) le coût net pour le même fournisseur ne devant pas assurer cette obligation.

La compensation pour la distribution des journaux et périodiques consiste en un montant fixe et une redevance variable basée sur les volumes distribués. Cette compensation est soumise à des vérifications ultérieures ex post et doit respecter la méthodologie NAC.

En 2015, l'État belge a unilatéralement décidé de réduire la compensation pour 2015 de 6,5 millions EUR. Néanmoins, bpost a émis des réserves et a comptabilisé un montant équivalent en créance douteuse, qui est toujours exigible fin décembre 2019. En incluant la créance douteuse, le montant exigible auprès de l'État belge pour la rémunération des SIEG s'élevait au 31 décembre 2020 à 105,0 millions EUR (109,7 millions EUR au 31 décembre 2019). bpost a également fourni une garantie bancaire de 5,4 millions EUR relative à la compensation pour les SIEG à l'État belge.

Si l'on exclut la rémunération des SIEG, aucun client apparenté à l'État ne dépasse 5 % du produit d'exploitation total de bpost.

b) Sociétés consolidées

Une liste de toutes les filiales (et des sociétés mises en équivalence) ainsi qu'un descriptif sommaire de leurs activités sont repris en note 6.35 du présent rapport annuel.

Les soldes et transactions entre bpost et ses filiales, qui sont des parties apparentées à bpost, ont été retirés des états financiers consolidés et ne sont pas divulgués dans cette note.

¹ En octobre 2016, la Fédération flamande des Vendeurs de presse (« Vlaamse Federatie van Persverkopers ») a demandé l'annulation de la décision d'autorisation de la Commission Européenne devant la Cour générale sur base procédurale. En février 2019, la Cour générale a retiré le dossier des registres suite à la demande de la VFP de mettre un terme aux procédures.

c) Relations avec les associés et co-entreprises

BPOST BANQUE

En tant qu'intermédiaire enregistré de bancassurance, bpost distribue des produits de banque et d'assurance pour le compte de bpost banque. bpost, en sa qualité de prestataire de services, fournit en outre des activités de back-office et d'autres services auxiliaires à bpost banque. Comme détaillé ci-après, plusieurs accords et arrangements existent à cet égard entre les trois sociétés.

Les principaux produits de bancassurance distribués par bpost banque par le biais de bpost sont les comptes à vue, les comptes d'épargne, les comptes à terme, des certificats de dépôts et de fonds ou des produits structurés fournis par BNP Paribas Fortis, respectivement les assurances accident et/ou maladie et les produits liés aux rentes et pensions, en ce compris les assurances-vie 'branche 21' et 'branche 23' proposées par AG Insurance.

Au 31 décembre 2020, bpost banque comptait approximativement 719.407 comptes à vue et 865.804 comptes d'épargne. Tous les comptes comprennent les services de base tels que les cartes de débit, l'accès aux services de paiement et de transfert d'argent et les retraits d'espèces aux guichets des bureaux de poste ou aux distributeurs automatiques. bpost propose également la carte de crédit MasterCard bpost banque.

L'activité de prêts à la clientèle de bpost banque comprend l'octroi ou la proposition de crédits à la consommation et de crédits hypothécaires. Au 31 décembre 2020, bpost banque avait inscrit approximativement 6.534 millions EUR de prêts à son bilan.

bpost banque n'exerce aucune activité de gestion d'actifs, de banque privée ou de prêts commerciaux.

ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA BANCASSURANCE

La coopération entre bpost banque et BNP Paribas Fortis concernant bpost banque est définie dans un accord de partenariat bancaire qui a été renégocié et signé le 13 décembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2021.

L'accord-cadre prévoit en substance que (i) bpost et BNP Paribas Fortis continueront à coopérer par le biais de bpost banque, qui continuera d'être une entreprise associée de bpost; (ii) bpost restera, sauf certaines exceptions prévues dans l'accord de partenariat, le distributeur exclusif des produits et services de bpost banque via son réseau de bureaux de poste; et (iii) bpost continuera à fournir des activités de back-office et d'autres services auxiliaires à bpost banque.

Les produits d'assurance d'AG Insurance sont proposés et commercialisés via bpost banque à travers le réseau de distribution de bpost.

La coopération entre AG Insurance, bpost banque et bpost est définie dans un contrat de distribution d'assurance qui a été renégocié et signé le 17 décembre 2014. Le contrat de distribution prévoit un droit d'accès, des commissions sur tous les produits d'assurance vendus par bpost et des commissions additionnelles si certains objectifs de vente sont atteints.

bpost banque verse à bpost une commission fixée selon les conditions du marché pour la distribution de produits de bancassurance et la réalisation de certaines activités de back-office. Le montant de la commission pour la distribution de produits de bancassurance dépend, entre autres, de la marge d'intérêt réalisée par bpost banque, des actifs sous gestion et des ventes de produits financiers/d'assurance réalisées par le réseau Retail de bpost. Les revenus totaux liés aux produits bancaires et financiers se sont élevés à 155,1 millions EUR en 2020 (2019 : 165,3 millions EUR), parmi lesquels un montant significatif est relatif à la commission payée par bpost banque. Le montant redevable par bpost banque à bpost au 31 décembre 2020 s'élevait à 8,1 millions EUR (2019 : 8,1 millions EUR).

Le 23 décembre 2020, bpost et BNP Paribas Fortis ont signé un accord non-contraignant exprimant l'intention de BNP Paribas Fortis d'acquiescer la participation de 50 % de bpost dans bpost banque et de devenir son unique actionnaire. Le prix d'achat sera calculé sur base de la valeur de l'actif net (IFRS) au moment de la clôture. bpost continuerait à fournir des services bancaires par l'intermédiaire de son réseau physique de bureaux de poste, ce qui garantirait un service de haute qualité et donc les revenus futurs des activités bancaires au sein de bpost. La tarification de ces services bancaires fait l'objet de nouvelles discussions. Toutefois, bpost ne s'attend pas actuellement à un écart important des recettes dans le cadre du nouvel accord commercial par rapport à ce qu'elle aurait pu attendre dans le

cadre des accords existants avec BNP Paribas Fortis et bpost banque, sous réserve des résultats des ventes de bpost et des circonstances du marché. Le contexte actuel de faibles marges, de faibles taux d'intérêt et d'exigences strictes en matière de capital pour maintenir en activité une petite banque indépendante, est à la base de l'accord envisagé. Grâce à ce partenariat à long terme, bpost et la BNPPF renforcent leur relation commerciale durable, fondée sur une stratégie de proximité commune visant à offrir des services financiers par le biais d'un réseau d'agences proche du citoyen. Cela confirme la valeur ajoutée future du réseau de bpost et, par conséquent, les clients de bpost banque peuvent compter sur la continuité dans l'excellence du service dans un environnement qui leur est familier.

bpost et BNP Paribas Fortis ont l'intention de signer des accords contraignants d'ici la fin mars 2021, avec pour objectif de conclure la transaction d'ici la fin 2021. La durée du futur partenariat est de sept (7) ans. La transaction sera soumise aux conditions habituelles, y compris les approbations réglementaires.

FONDS DE ROULEMENT

bpost banque a mis un fonds de roulement de 12,0 millions EUR à la disposition de bpost sans garantie ni paiement d'intérêts par bpost. Ce fonds de roulement restera à la disposition de bpost tout au long de la durée de l'accord de partenariat bancaire. Il est destiné à constituer le fonds de roulement permettant à bpost de mener des activités pour le compte de bpost banque.

DIVIDENDE

En 2020, bpost n'a pas reçu de dividende bpost banque (5,0 millions EUR en 2019).

JOFICO

Le 4 novembre 2019, bpost SA, AXA Bank Belgium SA, Crelan SA, Argenta Spaarbank SA et vdk bank NV ont intégré la co-entreprise « Jofico CV ». Cette co-entreprise, au sein de laquelle chaque actionnaire détient une part égale, vise à mettre en œuvre un modèle de distributeur automatique de billets en tant que service, en vertu duquel les entreprises participantes combineront leurs forces pour l'achat et l'entretien de leur réseau respectif de distributeurs automatiques de billets de banque.

d) Rémunération des principaux dirigeants

Les membres de la direction principale sont les personnes dont l'autorité et la responsabilité influent sur l'orientation stratégique de l'entreprise. Chez bpost, la direction principale est composée de tous les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale du groupe.

Comme décrit dans le rapport de rémunération, la rémunération des membres du Conseil d'administration (à l'exception de l'Administrateur Délégué) a été validée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2000 et est toujours d'application en 2020. Conformément aux exigences applicables en matière de gouvernance d'entreprise, bpost soumettra une nouvelle politique de rémunération pour les membres de son Conseil d'Administration et du comité exécutif du groupe, applicable à partir du 1^{er} janvier 2021, au vote de ses actionnaires lors de l'assemblée générale du 12 mai 2021.

Les membres du Conseil d'Administration, exception faite de l'Administrateur Délégué, sont habilités à recevoir une rémunération annuelle et un jeton de présence lorsqu'ils assistent aux Comités mis sur pied par le Conseil d'Administration.

En 2020, la rémunération totale payée aux membres du Conseil d'Administration (exception faite de l'Administrateur Délégué) s'est élevée à 0,3 million EUR (2019 : 0,4 million EUR).

Le package de rémunération de l'Administrateur Délégué et des membres du Comité exécutif du groupe se compose (i) d'un salaire de base, (ii) d'une rémunération variable à court terme dépendant d'un objectif, (iii) d'une contribution à la pension et (iv) d'autres éléments divers.

Pour l'année achevée au 31 décembre 2020, une rémunération globale de 4,7 millions EUR (2019 : 4,2 millions EUR) a été allouée à l'Administrateur Délégué et aux membres du Comité exécutif du groupe, est ventilée comme suit :

- salaire de base : 3.764.758,31 EUR (2019 : 3.384.170,62 EUR)
- contribution à la pension : 656.837,00 EUR (2019 : 563.678,86 EUR)
- autres éléments divers : 359.723,63 EUR (2018 : 247.302,03 EUR)

De plus, l'Administrateur Délégué et les membres du Comité exécutif du groupe ont reçu en 2020 une rémunération variable globale de 1.095.854,63 EUR (2019 : 819.139,09 EUR) car les objectifs corporate et individuels de l'année terminée au 31 décembre 2019 ont été atteints (l'évaluation 2019 a été complétée en 2020).

Aucune action, stock-option ni aucun autre droit à acquérir des actions n'ont été octroyés ou exercés par l'Administrateur délégué ou Comité exécutif du groupe ou échus en 2020. Aucune option relevant d'un précédent plan de stock-options n'était encore due pour l'exercice 2020.

Un récapitulatif plus détaillé de la rémunération des principaux dirigeants de bpost et de la politique de rémunération de bpost figure dans le rapport de rémunération.

6.35 Sociétés du groupe

Les activités commerciales des principales filiales peuvent être décrites comme suit :

- Les activités d'**Active Ants**, **Multichannel Fulfillment** et **AtoZ** concernent l'e-fulfilment transfrontalier pour les boutiques en ligne, y compris le stockage, la collecte, l'emballage, le transport et la gestion des retours. Le 1^{er} avril 2020, **Active Ants International** a été créée dans le but d'accroître l'activité d'e-fulfilment dans toute l'Europe. La première expansion a été réalisée en Belgique avec **Active Ants Belgium**, créée le 11 décembre 2020.
- L'activité de **Apple Express Courier** (Miami) et de **Apple Express Courier** (Canada) sont des entreprises de logistique et de chaîne d'approvisionnement spécialisées dans le transport rapide et spécialisé haut de gamme et les services d'entreposage aller et retour à valeur ajoutée.
- **bpost Singapore** et **bpost Hong Kong** fournissent un éventail complet de solutions de livraison et de logistique, en ce compris le traitement des paquets et du courrier transfrontaliers et le fulfilment de l'e-commerce. Elles se consacrent surtout à la collecte directe des paquets provenant des sociétés d'e-commerce et des entreprises d'outre-Atlantique en vue de leur livraison en Europe et dans d'autres régions. **bpost International Logistics (Beijing) Co.** est une filiale de bpost Hong Kong, établie à Beijing (Pékin, Chine). Cette société offre une gamme complète de services transfrontaliers de distribution de paquets aux cybermarchands et aux consolidateurs chinois, en mettant fortement l'accent sur la livraison de paquets aux acheteurs d'Europe et du reste du monde. Elle est surtout active à Pékin, Shanghai et Shenzhen.
- **DynaGroup** propose une gamme de services et de logiciels logistiques allant de la réparation des appareils électroniques (des smartphones et des drones aux machines à café) à des services personnalisés de livraison d'e-commerce. Ce, tant pour des petits produits (tels que les smartphones) que pour des produits de grande consommation (comme la livraison et l'installation de grands téléviseurs, de machines à laver et de meubles). DynaGroup fournit également des services sûrs et fiables aux gouvernements et aux institutions financières, comme la livraison de passeports et la finalisation de contrats au domicile du client.
- **Euro-Sprinters** gère le réseau de logistiques spéciales de bpost, incluant principalement des services de livraison express peu importe la taille, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, tant en Belgique qu'à l'étranger.
- **Freight 4U Logistics** est une entreprise de manutention au sol située près des aéroports de Bruxelles et Liège. Ses services incluent le dépannage du fret, le tri et le traitement du fret, les activités douanières d'importation et d'exportation et le transit du fret.
- **Freight Distribution Management Systems** et **FDM Warehousing** sont spécialisées dans les services clients personnalisés dans les secteurs de l'entreposage, du traitement et de la distribution de produits en Australie. La logistique pour de tierces parties (3PL pour Third Party Logistics), l'entreposage, le transport et la distribution sont leurs activités principales.
- **Landmark Global** et **Landmark Trade Services** sont leaders du marché international du traitement des paquets, respectivement aux États-Unis et au Canada. Ces entités se concentrent surtout sur la distribution des paquets commandés via l'e-commerce auprès de cybermarchands basés aux États-Unis vers le Canada, l'Europe et l'Australie (LGI a également commencé à se concentrer sur l'Amérique Latine avec de faibles volumes en 2020,

mais pourrait envisager d'ajouter cette zone géographique à sa liste de distribution.) Elles offrent, en outre, à leurs clients e-commerce, divers services de fulfillment en plusieurs endroits des États-Unis et au Canada.

- **Landmark Global (UK)** est une société britannique de courrier, paquets et transports fournissant des solutions de logistiques globales sur le marché au Royaume-Uni. Située près de l'aéroport de Heathrow, Landmark Global (UK) a une infrastructure, placée sous contrôle douanier, habilitée à proposer des services de dédouanement et de contrôle de sécurité par rayons X. Landmark Global (UK) opère en tant que passerelle d'entrée et de sortie pour d'autres entités de bpost dans le monde entier.
- **Landmark Trade Services (UK)** fournit des services d'importation pour les marchandises arrivant au Royaume-Uni. Son emplacement, à proximité de l'aéroport de Londres Heathrow, en fait un endroit idéal pour les services d'importation par voie aérienne entre les États-Unis et le Royaume-Uni. **Landmark Trade Services USA** fournit des services d'importation pour des marchandises entrant aux États-Unis.
- **Leen Menken Foodservice Logistics** est un opérateur logistique assumant le stockage, la logistique et la distribution de produits réfrigérés et congelés pour l'e-commerce.
- Les principales activités de **Radial Netherlands**¹ reposent sur des services d'importation destinés aux clients américains qui cherchent à vendre leurs produits en Europe. Ces services incluent le dédouanement, le stockage, l'enlèvement et l'emballage et la livraison du dernier kilomètre. **Landmark Trade Services (Netherlands)** fournit essentiellement des conseils aux nouveaux clients américains dans le cadre de l'introduction de leurs produits en Europe. Cette consultance concerne tant les systèmes de douanes et de TVA, que l'enregistrement des produits dans les divers pays Européens.
- Les principales activités de **Radial Poland**² sont le fulfillment, la logistique et la distribution. Elle agit en tant que partenaire dans la logistique et la distribution auprès de sociétés de vente directe en Europe de l'Ouest, Centrale et de l'Est.
- Les entités américaines et Européennes de **Radial** commercialisent une large gamme de services couvrant l'ensemble de la chaîne logistique de l'e-commerce. Les solutions omnicanales technologiques et puissantes de Radial font le lien entre l'offre et la demande à travers des options de fulfillment et de livraison efficaces, des systèmes intelligents de paiement et de protection contre la fraude et des services à la clientèle personnalisés, permettant aux marques de simplifier leur expérience « post-click » et d'améliorer leur service à la clientèle.
- **Speos Belgium** gère les flux de documents sortants de ses clients et est spécialisée dans l'externalisation des documents financiers et administratifs, tels que les factures, relevés bancaires et fiches de paie. Ces services incluent la création de documents, l'impression et la mise sous pli, la diffusion par voie électronique et l'archivage.
- **The Mail Group (TMG)** est un fournisseur de services de distribution du courrier à service complet qui gère le courrier essentiels aux affaires, les colis et les publications de clients situés en Amérique du Nord et ailleurs. TMG propose des solutions de livraison créatives, personnalisées et rentables, avec un service à la clientèle personnalisé. The Mail Group inclut **Mail Services Incorporated (MSI)**, **IMEX Global Solutions** et **M.A.I.L.**
- Les activités de **Ubiway group** ont trait à la logistique de la presse, la logistique hors presse et la vente au détail de proximité. **AMP** est un acteur de premier plan sur le marché de la distribution de la presse belge avec un nombre important de points de vente desservis et un grand nombre de titres distribués. **Ubiway Retail** est un acteur important sur le marché national de la presse, du tabac et de la vente au détail de proximité avec un réseau de magasins exploités principalement sous les marques Press Shop, Relay, Hello ! et Hubiz.

1 Antérieurement Landmark Global (Netherlands)

2 Antérieurement Landmark Global (Poland)

NOM	PARTAGE DES DROITS DE VOTE EN %		PAYS D'INCORPORATION
	2020	2019	
bpost bank NV-bpost banque SA	50 %	50 %	Belgique
Jofico CV	20 %	20 %	Belgique

NOM	PARTAGE DES DROITS DE VOTE EN %		PAYS D'INCORPORATION
	2020	2019	
Alteris NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
Certipost NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
Euro-Sprinters NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
Cydep NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
Parcify NV-SA ⁽²⁾	-	100.0 %	Belgique
Radial Poland Sp z o.o. ⁽¹⁾	100.0 %	100.0 %	Pologne
Speos Belgium NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
Mail Services INC	100.0 %	100.0 %	USA
Landmark Global (UK) LTD	100.0 %	100.0 %	UK
bpost Hong Kong LTD	100.0 %	100.0 %	Hong Kong
bpost Singapore Pte. LTD	100.0 %	100.0 %	Singapore
bpost International Logistics (Beijing) Co., LTD	100.0 %	100.0 %	Chine
bpost U.S. Holdings INC	100.0 %	100.0 %	USA
Landmark Global, INC	100.0 %	100.0 %	USA
Landmark Trade Services, LTD	100.0 %	100.0 %	Canada
Landmark Global (Australia) Distribution PTY LTD ⁽²⁾	-	100.0 %	Australie
Radial (Netherlands) BV ⁽³⁾	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Landmark Trade Services (Netherlands) BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Landmark Trade Services (UK) LTD	100.0 %	100.0 %	UK
Landmark Trade Services USA, INC	100.0 %	100.0 %	USA
Apple Express Courier INC	100.0 %	100.0 %	USA
Apple Express Courier LTD	100.0 %	100.0 %	Canada
Freight Distribution Management Systems PTY, LTD	100.0 %	100.0 %	Australie
FDM Warehousing PTY, LTD	100.0 %	100.0 %	Australie
AMP NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
Import Lux Burnonville SARL ⁽²⁾	-	100.0 %	Luxemburg
Ubiway NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
Ubiway Services NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
Internationale Boekhandel Distributiedienst NV-SA ⁽²⁾	-	100.0 %	Belgique
Distridijle NV-SA ⁽²⁾	-	100.0 %	Belgique
Ubiway Retail NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
kariboo! NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
Bubble Post NV-SA ⁽²⁾	-	100.0 %	Belgique
Welcome Media NV-SA	100.0 %	100.0 %	Belgique
DynaGroup BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Dynafix Repair BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas

Dynalogic Benelux BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Dynafix Care BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Dynalogic Courier BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Dynafix Computer Repair BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Dynasure BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Dynafix Onsite BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Dynalinq BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Dynalogic Belgium NV	100.0 %	100.0 %	Belgique
Radial Solutions Hong Kong LTD	100.0 %	100.0 %	Hong Kong
Radial Holdings LP	100.0 %	100.0 %	USA
Radial Commerce INC	100.0 %	100.0 %	USA
Radial South LP	100.0 %	100.0 %	USA
Radial INC	100.0 %	100.0 %	USA
Radial Luxembourg SARL	100.0 %	100.0 %	Luxembourg
Radial Omnichannel Technologies India Private LTD	100.0 %	100.0 %	Inde
Radial Omnichannel International SLU	100.0 %	100.0 %	Espagne
Radial Fullfillment GmbH	100.0 %	100.0 %	Allemagne
Radial GmbH	100.0 %	100.0 %	Allemagne
Radial Commerce LTD	100.0 %	100.0 %	UK
Radial Solutions Singapore PTE LTD	100.0 %	100.0 %	Singapore
Radial E-commerce (Shanghai) Corp. LTD	100.0 %	100.0 %	China
bpost North America Holdings, INC	100.0 %	100.0 %	USA
Radial III GP, LLC	100.0 %	100.0 %	USA
Radial South GP, LLC	100.0 %	100.0 %	USA
IMEX Global Solutions, LLC	100.0 %	100.0 %	USA
M.A.I.L. (Mailing Assistance In Lafayette), INC	100.0 %	100.0 %	USA
Leen Menken Foodservice Logistics BV	100.0 %	100.0 %	Pays-Bas
Active Ants BV	75.0 %	63.6 %	Pays-Bas
Anthill BV	75.0 %	63.6 %	Pays-Bas
Radial Italy SRL	100.0 %	100.0 %	Italie
Atoz Global BV	75.0 %	63.6 %	Pays-Bas
Multi Channel Services Fulfillment BV	75.0 %	63.6 %	Pays-Bas
Freight 4U Logistics BVBA	100.0 %	-	Belgique
Active Ants International BV	75.0 %		Pays-Bas
Active Ants Belgium BV	75.0 %		Belgique

(1) Nom précédent: Landmark Global (PL) Sp z o.o.

(2) Liquidé durant l'année 2020

(3) Nom précédent: Landmark Global (Netherlands) BV

6.36 Événements survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif ayant un impact sur la situation financière de bpost n'a été observé après la date de l'état de la situation financière.

Structure de bpost group

Au 31 décembre 2020

